

# 2015

## RAPPORT D'ACTIVITÉS



## ÉDITO



**XAVIER DULLIN,**  
**Président**  
**de Chambéry métropole**

*Madame, Monsieur,*

*Vous le découvrirez en parcourant au fur et à mesure ce rapport d'activités qui vous est remis conformément à la loi du 12 juillet 1999 : 2015 a été pour Chambéry métropole une année de réelles mutations.*

*Mutations, car en 2015, Chambéry métropole a accéléré la mise en œuvre des priorités retenues pour le mandat, pour amorcer les profondes évolutions que connaîtra progressivement l'agglomération d'ici 2020 en matière de compétences et d'organisation. Déjà des résultats probants sont à saluer. C'est l'œuvre d'une énergie collective déployée entre services et élus.*

*Priorité à l'économie et à l'emploi ! Je pense notamment à la formidable avancée qu'illustre le lancement de « Chambéry Grand Lac ». En nous associant à Grand Lac, Cœur de Savoie et aux acteurs de l'économie, sous une même bannière, notre démarche a commencé à faire ses preuves auprès des investisseurs. Nous la poursuivrons en 2016 avec la création d'un guichet unique à destination des entreprises installées et qui souhaitent s'installer sur nos territoires, car sensibles à nos infrastructures et à notre cadre de vie.*

*Parce que notre territoire doit être le terreau de toutes les réussites, nous avons adopté un Contrat de Ville faisant des habitants des quartiers prioritaires des co-acteurs de la solidarité, et pas uniquement des bénéficiaires, grâce à des actions adaptées aux parcours de vie de chacun, pour réinscrire l'optimisme, ouvrir le champ des possibles et donner un sens au mot citoyeneté.*

*Fortes mutations, par ailleurs, car jamais l'Etat n'a autant mis d'obstacles et fait peser d'incertitudes sur les moyens d'action et la gouvernance de nos collectivités comme sur leur devenir.*

*Ce n'est pas faute pour Chambéry métropole d'avoir anticipé le calendrier de la Réforme territoriale, en engageant dès juillet 2015 un Schéma de mutualisation ambitieux, mis en œuvre avec la mutualisation des services « communication », « système d'information » et bientôt tourisme ou économie ; en impulsant la démarche PLUi, en travaillant activement avec les intercommunalités voisines pour adapter et réaliser des politiques publiques - attractivité touristique et économique, démarches environnementales TEPos (Territoire à Énergie Positive), TZDZG (Territoire zéro déchet, zéro gaspillage) - à la réalité de nos bassins de vie.*

*Ce travail, nous l'avons engagé pour cultiver les chances de réussite de notre territoire dans un contexte d'intense mise en concurrence, et faire face à la baisse drastique des aides de l'Etat s'élevant à 2,2 millions d'euros en 2015... pour atteindre plus de 33 M€ de pertes en cumulé d'ici à 2020. Le prix de nos efforts paie. Il permet, grâce à d'importantes économies de fonctionnement, de maintenir nos lignes d'investissements, au profit de l'économie locale sans hausses de fiscalité.*

*En ces quelques lignes, il n'est guère aisé de retracer, compétence par compétence, l'ensemble de nos projets et de nos réalisations. Vous pourrez en revanche en prendre connaissance à la lecture de ce rapport d'activités et de son supplément.*

*Vous le constatez, bien au-delà de la feuille de route pour laquelle nous nous sommes engagés, il nous faut au quotidien adapter les contraintes nouvelles qui nous sont imposées. Nous les relevons avec volonté tant nous sommes convaincus que nos espaces de vie et ceux d'entre vous qui y vivent au quotidien le méritent.*

*Vous souhaitant bonne lecture,*

# SOMMAIRE

RAPPORT  
D'ACTIVITÉS

INFOGRAPHIE : CHAMBÉRY MÉTROPOLE  
PRÉSENTE « À VOS CÔTÉS ». P. 4

2015, AU FIL DES MOIS, EN UN CLIN D'ŒIL :  
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE EN PHOTOS  
P. 6

## 01.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE,  
UN TERRITOIRE,  
24 COMMUNES, 76 CONSEILLERS

TERRITOIRE P. 10  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE P. 11  
INSTANCES CONSULTATIVES P. 13

## 02.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE,  
MOYENS HUMAINS  
ET FINANCIERS

SERVICES ET EFFECTIFS P. 16  
RESSOURCES HUMAINES P. 18  
FINANCES P. 21  
SERVICES GÉNÉRAUX P. 25  
SCHÉMA DE MUTUALISATION P. 32

## 03.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE,  
ATTRACTIVE, INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE P. 34  
EMPLOI ET ÉCONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE P. 39  
POLITIQUE DE LA VILLE  
RENOUVELLEMENT URBAIN  
ET ACTION SOCIALE P. 40  
HABITAT P. 42  
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS P. 44  
COMMUNICATION P. 49

## 04.

CHAMBÉRY MÉTROPOLE,  
ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE

DÉCHETS P. 52  
EAU ET ASSAINISSEMENT P. 55  
COURS D'EAU P. 63  
AGRICULTURE PÉRIURBAINE  
ET ESPACES NATURELS P. 65  
DÉVELOPPEMENT DURABLE P. 67  
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS P. 70

# 24H AVEC CHAMBÉRY MÉTROPOLE

## EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

- Production et distribution de l'eau potable issue de 4 grands puits et une soixantaine de captages,
- Traitement des eaux usées : une usine de dépollution, des stations d'épuration de proximité et un contrôle de l'assainissement individuel,
- Création et entretien des réseaux d'eau potable et d'eaux usées,
- Gestion de la relation avec les abonnés.



Au réveil Martin boit un grand verre d'eau et fait sa toilette.

## ACTIVITÉS AGRICOLES ET ESPACES NATURELS

- Gestion des espaces naturels : forêts, paysages, zones humides, pelouses sèches,
- Favoriser la production agricole de proximité et les produits locaux,
- Soutenir la filière bois énergie.



Dans son logement chauffé via la filière bois-énergie, Martin prend son petit-déjeuner avec des produits locaux.



Martin trie ses déchets

## DÉCHETS

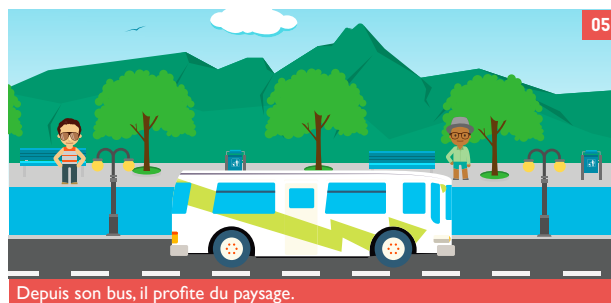
- Collecte des déchets recyclables et des ordures ménagères (plus de 42 000 tonnes par an),
- Gestion de 3 déchetteries (le traitement et la valorisation sont confiés à Savoie Déchets depuis 2010),
- Actions pour limiter la production de déchets à la source : achats responsables, compostage.

## TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS URBAINS

- Actions pour favoriser la multimodalité dans le cadre du Plan de déplacements urbains,
- Réseau de bus Stac et service Citalis (transport à la demande pour personnes à mobilité réduite),
- Aménagement de voies réservées aux bus et des pistes cyclables,
- Services à la mobilité (Vélostation, Plan de déplacements d'entreprise).



Martin part travailler en bus.



## COURS D'EAU

- Entretien des berges,
- Protection contre les crues.

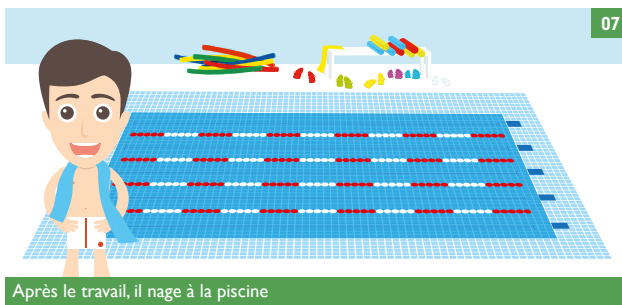
Depuis son bus, il profite du paysage.



Martin travaille dans une pépinière d'entreprises.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création, aménagement et animation de parcs d'activités,
- Gestion de 700 hectares de zones économiques et d'une pépinière d'entreprises.



07

## ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMÉRATION

- Gestion de 1 patinoire et 2 piscines, du Phare pour les événements d'envergure, de l'aérodrome de Challes-les-Eaux,
- Construction de gymnases pour les lycées.

Après le travail, il nage à la piscine

## VOIRIES

Aménagement et entretien des voies d'intérêt communautaire



Martin rentre chez lui en voiture



09

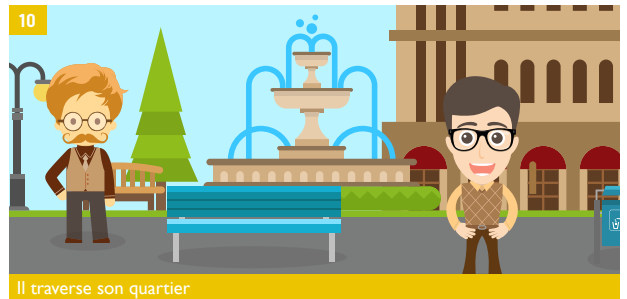
Il passe devant une aire aménagée pour les gens du voyage

## GENS DU VOYAGE

- Aménagement et gestion des terrains d'accueil

## DÉVELOPPEMENT LOCAL URBAIN

- Aménagements et projets de rénovation urbaine
- Insertion par l'emploi
- Soutien à des projets associatifs dans les quartiers
- Animation de la commission intercommunale d'accessibilité



10

Il traverse son quartier



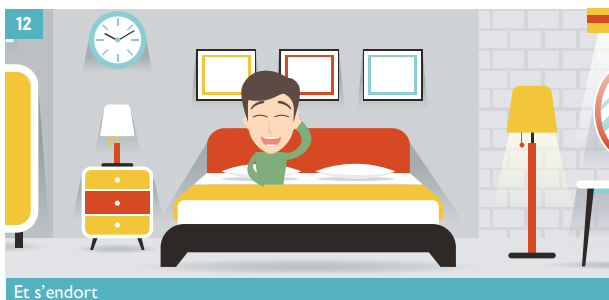
Le soir Martin est chez lui

## HABITAT

- Planification de la construction de logements (Programme local de l'habitat)
- Aides à l'achat, la construction et l'amélioration de l'habitat
- Accompagnement dans la création de nouveaux quartiers

## CHAMBÉRY MÉTROPOLE PRÉPARE SON AVENIR

Projet d'agglomération, Plan climat, ■ Programme local de l'habitat, Plans de déplacements urbains, schéma d'aménagement des voiries, programme de réduction des déchets etc.



12

Et s'endort

# 2015, AU FIL DES MOIS

9 JANVIER



## VŒUX

Pour marquer la nouvelle année, le personnel de Chambéry métropole est invité à la cérémonie des vœux organisée au Phare autour d'un déjeuner buffet convivial et d'ateliers hand coachés par le Chambéry Savoie Handball.

FÉVRIER



## DIGITAL SAVOIE

Suite à l'intérêt manifesté par une centaine d'entreprises savoyardes pour impulser une dynamique numérique, l'association DigitalSavoie s'est constituée en début d'année. Présidée par Cyril Laurent, DG de la société Leadformance, elle vise à créer de la synergie entre les acteurs économiques et participer à la dynamique french tech à l'échelle du sillon alpin.

MARS



## PARCOURS PÉDAGOGIQUES

Depuis plusieurs années, Chambéry métropole aménage sur les sites de l'eau et de l'assainissement des parcours pédagogiques permettant à chacun de découvrir les cycles de l'eau et de mieux comprendre le fonctionnement d'ouvrages complexes exploités par la direction de l'eau. En 2015, 3 nouveaux sites ont été équipés : la source de Saint-Saturnin, le puits des Illes et l'usine de dépollution de Chambéry qui a ouvert ses portes pour la première fois.

JE ROULE AU PAS  
dans les aires piétonnes

MAI



## EN VÉLO, JE SUIS RÉGLO !

Chambéry métropole lance une campagne « En vélo, je suis réglo ! » pour sensibiliser les usagers citadins au partage de l'espace et au respect des autres. Comme tous les usagers de la route, les cyclistes doivent respecter le code de la route et adopter un comportement prudent envers les piétons, plus vulnérables.

27 JUIN



## CARTOGUIDE PROMENADES

Xavier Dullin, Président de Chambéry métropole et Dominique Pommat, Maire de La Thuile lancent le Cartoguide Promenades et randonnées sur l'agglomération chambérienne à l'occasion de la fête de la montagne à La Thuile. Édité à 100 000 exemplaires et distribuée gratuitement dans les boîtes aux lettres, les mairies et offices de tourisme, cette carte permet de découvrir 58 itinéraires à travers les 400 km de sentiers des 24 communes de l'agglomération.

3 JUILLET



## ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

Signature d'une convention de partenariat pour le projet de Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage avec (de gauche à droite) Robert Clerc 2<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, Jean-Luc Rigaut président de la Communauté d'Agglomération d'Annecy, Xavier Dullin président de Chambéry métropole, Thierry Barbe président du Syndicat mixte de Traitement des Ordures de l'Albanais et Didier Bic président du CRITT de Savoie.

17 JUILLET



## CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Après de nombreux mois de travail, le contrat de ville 2015-2020 a été signé le 17 juillet 2015 avec l'État, la ville de Chambéry, les autres communes en politique de la ville, la Région Rhône-Alpes, le Département de la Savoie et de nombreux partenaires.

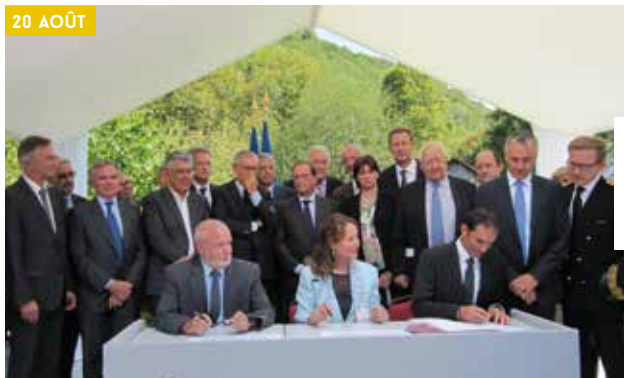
17 JUILLET



### SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE GRAND LAC ET CHAMBÉRY MÉTROPOLE

Cette convention cadre poursuit un double objectif : optimiser la gestion des services publics sur les deux territoires et mutualiser et amplifier les capacités d'action à l'échelle d'un même bassin de vie.

20 AOÛT



### SIGNATURE « TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »

Signature de la convention « *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* » avec la Ministre de l'Écologie, en présence du Président de la République.

12-21 SEPTEMBRE



### FOIRE DE SAVOIE

Pour la première fois, la ville de Chambéry et Chambéry métropole partageaient à la Foire de Savoie un stand commun sous la bannière : « *Territoire Connecté* ». L'objectif était de montrer que les collectivités portent un fort intérêt pour le numérique, affirmer le virage digital et positionner l'agglomération comme un territoire soutien de ses 1 600 entreprises liées au secteur du digital.

OCTOBRE



### TERRITOIRE MOBILE

De nouvelles orientations en matière de mobilité. Chambéry métropole et la ville de Chambéry refondent les mobilités sur le territoire, afin d'améliorer son accessibilité et le quotidien de ses habitants ou visiteurs. Depuis octobre 2015, la concertation a donné lieu à plus de 75 réunions. L'intermodalité est au centre du projet, qui vise un meilleur partage de l'espace public et un territoire apaisé.

14 NOVEMBRE



### L'ESS FAIT SON MANÈGE

Chambéry métropole a soutenu le dynamisme de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) en participant à la journée « *L'ESS fait son Manège* » qui a accueilli plus de 600 personnes, dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition du Mois de l'ESS.

DÉCEMBRE



### AMÉNAGEMENT DE LA LEYSSE

Achèvement de la première tranche de travaux de l'aménagement Leysse/Hyères entre le pont de la Boisse et le pont SNCF sur la Leysse afin de permettre la protection des biens et des personnes jusqu'à la crue centennale et de redonner à la Leysse toutes les qualités écologiques requises pour jouer pleinement son rôle de trame verte et bleue dans notre agglomération.

2/4 DÉCEMBRE



### CHAMBÉRY GRAND LAC

Présents au Salon de l'immobilier d'entreprise à Paris pour booster le territoire et attirer de nouveaux investisseurs, huit partenaires du bassin chambérien présentent leur démarche de marketing territorial avec notamment la création d'un nom fédérateur et d'un logo de territoire « *Chambéry Grand Lac* ».





# 01.

---

CHAMBÉRY MÉTROPOLE  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

---

**CHAMBÉRY MÉTROPOLE,  
UN TERRITOIRE,  
24 COMMUNES, 76 CONSEILLERS**

# 01.

UN TERRITOIRE  
24 COMMUNES  
76 CONSEILLERS

24 COMMUNES  
130 121 HABITANTS  
26 307 HECTARES

DONT 18% DE SURFACE URBANISÉE, 24%  
DE SURFACE AGRICOLE ET 58% DE SURFACES  
ESPACES NATURELS DONT 52% DE FORÊT.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CRÉÉE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2000.

## UN TERRITOIRE



● Nombre de conseillers

La répartition du nombre de conseillers communautaires par commune a évolué suite à l'arrêté préfectoral du 7 avril 2016 constatant la nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de Chambéry métropole.



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

76 MEMBRES TITULAIRES ET 9 MEMBRES SUPPLÉANTS (À LA DATE DU 31 DÉCEMBRE 2015)

MANDAT 2014-2020

<b>BARBERAZ</b>	<b>David</b>	<b>Dubonnet</b>
	Jean-Pierre	Coudurier
	Yvette	Fetaz
<b>BARBY</b>	<b>Catherine</b>	<b>Chappuis</b>
	Christophe	Pierretton
<b>BASSENS</b>	<b>Alain</b>	<b>Thieffenat</b>
	Anne	Manipoud
<b>CHALLES-LES-EAUX</b>	<b>Daniel</b>	<b>Grosjean</b>
	Danièle	d'Agostin
	Maurice	Meunier
	<b>Michel</b>	<b>Dantin</b>
	Philippe	Bard
	Josiane	Beaud
	Driss	Bourida
	Françoise	Bovier-Lapierre
	Jean-Benoît	Cerino
	Aloïs	Chassot
	Nathalie	Colin-Cocchi
	Jean-Claude	Davoine
	Christine	Dioux
	Xavier	Dullin
<b>CHAMBÉRY</b>	Henri	Dupassieux
	Marie-José	Dussauge
	Mustapha	Hamadi
	Muriel	Jeandet
	Delphine	Julien
	Sylvie	Koska
	Bernadette	Laclais
	Edith	Livernois
	Françoise	Marchand
	Dominique	Mornand
	Christian	Papegay
	Pierre	Perez
	Benoît	Perrotton
	Patrick	Roulet
	Jean-Pierre	Ruffier
	Dominique	Saint-Pierre
	Walter	Sartori
	Alexandra	Turnar
<b>COGNIN</b>	<b>Florence</b>	<b>Vallin-Balas</b>
	Suzanne	Boucher
	Claude	Vallier
<b>CURIENNE</b>	<b>Stéphane</b>	<b>Bochet</b>
	Pascale	Coupeau*
<b>JACOB-BELLECOMBETTE</b>	<b>Brigitte</b>	<b>Bochaton</b>
	Bruno	Stellian
<b>LA MOTTE-SERVOLEX</b>	<b>Luc</b>	<b>Berthoud</b>
	Christiane	Boisselon
	Denis	Callewaert
	Pascal	Mithieux
	Anne	Routin
	Sylvie	Vuillermet



Le Président et les vice-présidents

<b>LA RAVOIRE</b>	<b>Patrick</b>	<b>Mignola</b>
	Marc	Chauvin
	Chantal	Giorda
	Françoise	Van Wetter
<b>LA THUILE</b>	<b>Dominique</b>	<b>Pommat</b>
	Jean-François	Poitou*
<b>LES DÉSERTS</b>	<b>Michel</b>	<b>André</b>
	Pierre	Garnier*
<b>MONTAGNOLE</b>	<b>Jean-Maurice</b>	<b>Venturini</b>
	Gilles	Blanc*
<b>PUYGROS</b>	<b>Gérard</b>	<b>Marcucci</b>
	Chantal	Capitan*
<b>SAINT-ALBAN-LEYSSE</b>	<b>Michel</b>	<b>Dyen</b>
	Michel	Fournier
	Céline	Lapoléon
<b>SAINT-BALDOPH</b>	<b>Christophe</b>	<b>Richel</b>
	Jacqueline	Rol
<b>SAINT-CASSIN</b>	<b>Philippe</b>	<b>Dubonnet</b>
	Hubert	Marechal*
<b>SAINT-JEAN-D'ARVEY</b>	<b>Bernard</b>	<b>Januel</b>
	Adeline	Vincent
<b>SAINT-JEOIRE-PRIEURÉ</b>	<b>Jean-Marc</b>	<b>Léoutre</b>
	Marie-Noëlle	Genet
<b>SAINT-SULPICE</b>	<b>Louis</b>	<b>Caille</b>
	Maurice	Papon*
<b>SONNAZ</b>	<b>Daniel</b>	<b>Rochaix</b>
	Eliane	Roulet
<b>THOIRY</b>	<b>Jérôme</b>	<b>Esquevin</b>
	Olivier	Francony*
<b>VÉREL-PRAGONDRAN</b>	<b>Jean-Pierre</b>	<b>Coendoz</b>
	Florence	Gautin*
<b>VIMINES</b>	<b>Lionel</b>	<b>Mithieux</b>
	Françoise	Carret

maire | membre du bureau | \* = suppléant

Mise à jour le 1<sup>er</sup> mars 2016

# 01.

UN TERRITOIRE  
24 COMMUNES  
76 CONSEILLERS



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**76** CONSEILLERS  
COMMUNAUTAIRES

**7** RÉUNIONS  
DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
EN 2015



### LES SYNDICATS MIXTES AUXQUELS ADHÈRE CHAMBÉRY MÉTROPOLE

- CISALB (*Comité InterSyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget*)
- Métropole Savoie
- SYPARTEC (*Syndicat mixte pour l'aménagement du PARc TEChnologique de Savoie Technolac*)
- Savoie Grand Revard
- Savoie Déchets
- SMAC (*Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry*)

### LE COMITÉ DES MAIRES : LES MAIRES ÉTROITEMENT ASSOCIÉS AUX CHOIX DE L'AGGLOMÉRATION

Le Comité des maires est une instance instaurée et reconnue par le règlement intérieur de Chambéry métropole depuis mars 2014. Les maires se réunissent ainsi régulièrement, à un rythme d'une fois par mois, à l'invitation du Président de Chambéry métropole pour débattre des sujets concernant

l'ensemble des communes et l'évolution de l'intercommunalité. Cette instance permet ainsi aux 24 maires d'être directement impliqués dans la vie de l'agglomération. En 2015, 9 Comités des maires se sont tenus.

### PAROLE D'ÉLU



L'agglomération chambérienne se doit de nouer des partenariats et des consultations pour permettre d'accélérer la réalisation de ces projets ou d'en diminuer la charge pour le contribuable. C'est ainsi qu'en 2015, l'agglomération a renouvelé son partenariat avec le CISALB et l'Agence de l'eau aux cotés de Grand Lac pour soutenir les projets de certains acteurs économiques permettant de réduire à la source la pollution due à leur activité. Notre territoire se place ainsi parmi les plus dynamiques en la matière.

L'agglomération s'est aussi mobilisée pour bénéficier de fonds européens désormais attribués et gérés par la Région Rhône-Alpes Auvergne. C'est le cas dans la politique de la ville en faveur des quartiers les plus sensibles.

**Michel Dantin,**

*vice-président en charge des relations avec les grandes institutions nationales et européennes*

# INSTANCES CONSULTATIVES



## PAROLE D'ÉLUE

La mise en œuvre de la démocratie participative exige une bonne diffusion des informations et un temps suffisant pour que les habitants intègrent les enjeux de chaque projet. De nombreuses instances ont été installées : conseils de quartiers, commissions des usagers, groupes de travail etc. Il s'agit alors d'un art subtil si l'on veut entendre toutes les partitions pour que chaque partenaire joue sa note dans le ton. Le tempo est donné par le calendrier des projets et les instances consultatives doivent suivre le rythme. Pour répondre à leurs obligations réglementaires, les commissions s'adaptent pour fournir leur avis concernant les rapports d'activité ou les tarifs mais il est encore utile de travailler sur la gestion des projets pour répondre aux attentes des quatre commissions dont les membres ont pris à cœur leur responsabilité.



**Florence Vallin-Balas,**

*vice-présidente en charge de la démocratie participative, des relations avec les usagers et de la représentation au Conseil de Développement*

## COMMISSION DES USAGERS

Après le renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en 2014, plus communément appelée « commission des usagers », 2015 marque concrètement le début des travaux de la nouvelle mandature.

Lieu d'échange et d'expression citoyenne, la commission des usagers est consultée par Chambéry métropole dans le cadre de la définition et de l'évaluation de ses services publics.

Présidée par Florence Vallin-Balas, vice-présidente chargée de la démocratie participative, des relations avec les usagers et de la représentation au Conseil de développement, la commission des usagers fonctionne de manière transversale et dynamique, pour animer et faire vivre encore davantage la participation habitante dans notre agglomération.

La CCSPL est composée de 110 membres :

- des « **habitants-usagers** » (61),
- des représentants d'associations, de **quartiers et de structures locales représentatives des usagers des services publics** (24),
- des représentants **élus des communes membres de Chambéry métropole** (25).

Les membres de la CCSPL sont répartis dans **4 commissions thématiques** correspondant aux services publics gérés par Chambéry métropole :

- **eau / assainissement** présidée par Pierre Reusa (association culturelle) - 25 membres,
- **déchets** présidée par Alain Augueux (habitant de Sonnaz) et coprésidée par Frédéric Bourgeois (habitant de Chambéry) - 31 membres,
- **transports** présidée par Yves Cipierre et coprésidée par Jean-Gérard Langlois (habitants de Chambéry) - 50 membres,
- **équipements collectifs** présidée par Martial Baton (habitant de La Motte-Servolex) - 38 membres.

Afin de mieux appréhender les compétences de l'agglomération, les membres de la CCSPL ont eu l'occasion de visiter en 2015 :

- les **équipements collectifs** (piscines du stade et de Buisson Rond, patinoire),
- l'**usine d'incinération** et le centre de tri Valespace,
- le hangar de la collecte des déchets au centre technique municipal,
- le STAC.

Dans le cadre de ses obligations réglementaires, la CCSPL a émis des avis sur :

- les tarifs des déchets, de l'eau et de l'assainissement, des équipements collectifs d'agglomération, des transports en commun (réseau Stac et service Citalis pour les personnes à mobilité réduite),
- les rapports d'activités des services de collecte des déchets, de l'eau et de l'assainissement, des délégataires de service public (Stac, service Citalis et Phare).

En 2015, la commission des usagers a notamment travaillé sur :

- le plan piscines,
- le nouveau concept des soirées aquazen à la piscine de Buisson rond,
- le nouveau réseau STAC,
- l'évolution des modalités d'accès au service de transport à la demande des personnes à mobilité réduite Citalis,
- la gestion de l'eau et de l'assainissement et notamment la reprise en régie de l'eau et de l'assainissement de la commune de Les Déserts,
- la collecte des déchets et les filières de valorisation.

## 21 RÉUNIONS EN 2015

- 3 bureaux,
- 15 commissions thématiques,
- 3 visites d'équipements.

Les comptes rendus des réunions et toutes les informations utiles sur la CCSPL sur <http://www.chambery-metropole.fr/20-la-commission-des-usagers.html>

# 01.

UN TERRITOIRE  
24 COMMUNES  
76 CONSEILLERS

## CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLE SAVOIE

Depuis avril 2012, le Conseil Local de Développement de l'Espace Métropole Savoie (CLD) n'est plus animé par Chambéry métropole, mais par Métropole Savoie, syndicat mixte. Pour autant, le CLD conserve ses missions au titre du projet d'agglomération de Chambéry métropole et nombre de sujets qu'il aborde intéressent étroitement notre territoire.

Le CLD de Métropole Savoie peut être saisi par les élus du territoire sur toute question relative à son aménagement et à son développement. Il peut également s'autosaisir de toute question sur laquelle il considère que la société civile doit se prononcer.

**9 MEMBRES AU BUREAU, DONT JACQUES CHASSANY, PRÉSIDENT, JEANNE-MARIE GRIMANELLI ET YVES MICHEL, VICE-PRÉSIDENTS.**

### 67 MEMBRES RÉPARTIS DANS 4 COLLÈGES :

- acteurs économiques, organisations professionnelles et syndicales,
- organismes publics et assimilés,
- associations,
- personnalités qualifiées.

### 3 COMMISSIONS THÉMATIQUES SE SONT RÉUNIES EN 2015 :

- commission Acceptabilité de la densité, mise en place suite à une saisine du Président de Métropole Savoie,
- commission Attractivité économique du territoire, mise en place suite à une saisine du Président de Métropole Savoie,
- commission Économie sociale et solidaire, faisant suite au rapport d'étonnement produit en 2014.

## 34 RÉUNIONS EN 2015 :

- 4 plénières,
- 11 bureaux,
- 18 commissions,
- 1 table-ronde.

En 2015, le cycle d'assemblées thématiques mis en place en 2014 autour d'une question centrale : « *Métropole Savoie, un bassin de vie dynamique ? Zoom sur on habite, on travaille, on se nourrit et on se déplace* » s'est clos en mars avec la dernière thématique « *On se déplace* ».

Ce cycle a eu pour but de faire travailler le CLD à l'identification de pistes concrètes en vue d'une contribution au Schéma de Cohérence Territoriale dont l'évaluation est en cours. Une contribution écrite a été produite et a été présentée au Comité syndical de Métropole Savoie le 6 février 2016.

Les comptes-rendus des réunions et toutes les informations utiles sur le Conseil Local de Développement sur : <http://www.metropole-savoie.com/le-cld/>





# 02.

---

CHAMBÉRY MÉTROPOLE  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

---

## CHAMBÉRY MÉTROPOLE, MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

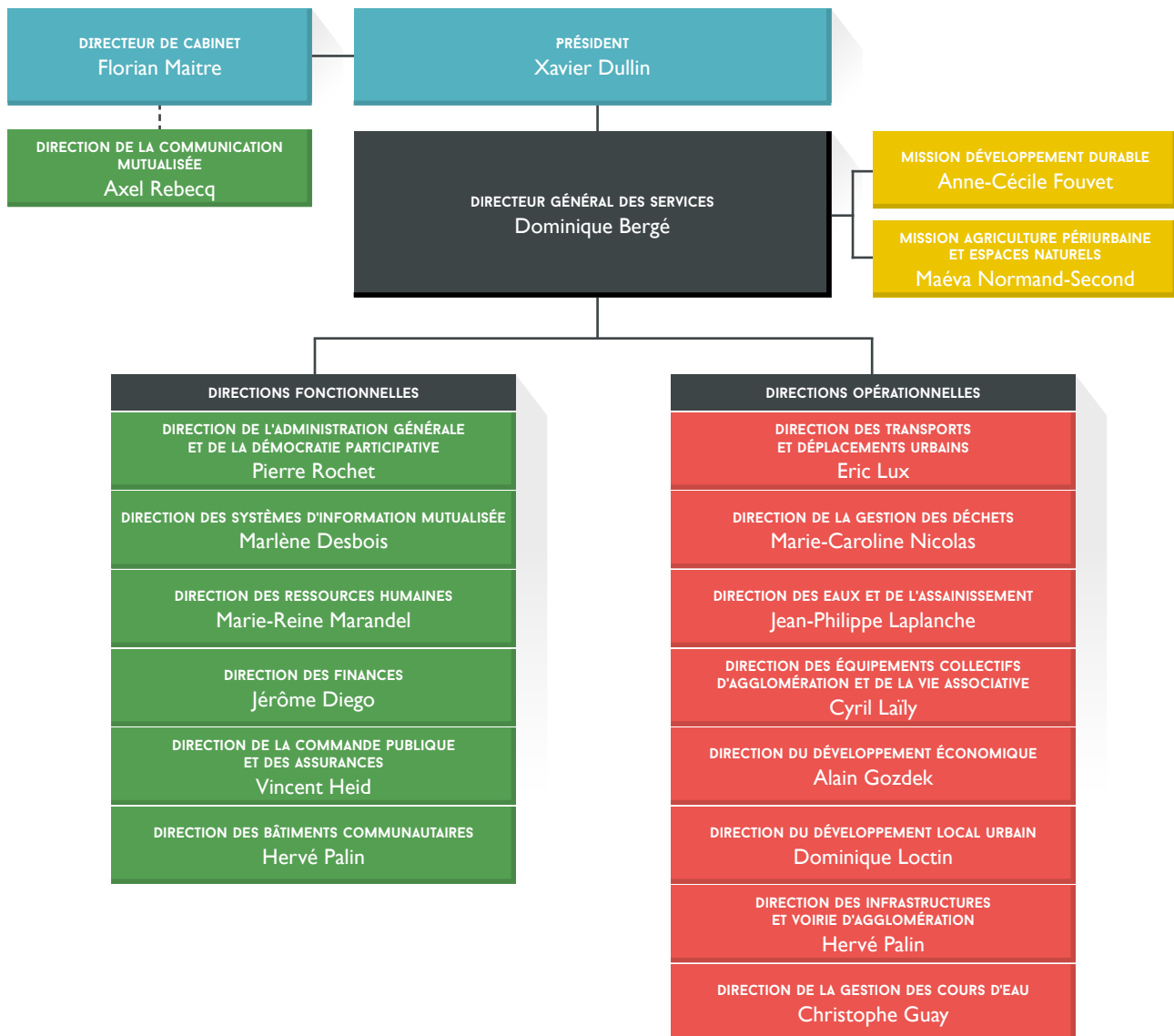
# 02.

MOYENS  
HUMAINS  
ET FINANCIERS



## SERVICES ET EFFECTIFS

### ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES



## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DIRECTION



# 02.

MOYENS  
HUMAINS  
ET FINANCIERS

## RESSOURCES HUMAINES



### PAROLE D'ÉLU

Maintenir un dialogue social de qualité, poursuivre le travail de prévention des risques professionnels, accompagner les parcours de nos agents et renforcer les compétences managériales sont des chantiers permanents des Ressources Humaines.

Aussi, en 2015, l'effort de formation reste important et de nombreux formateurs internes sont accompagnés, les mobilités au sein de notre collectivité sont favorisées, les managers développent le travail en mode projet. Plusieurs grands chantiers ouverts en 2015 devraient être achevés en 2016 notamment la mise en place de nouveaux outils de « pesée des fonctions » qui aboutira à un régime indemnitaire lié essentiellement à la fonction occupée. Il en est de même concernant le démarrage d'une étude importante sur l'amélioration des conditions de travail à la collecte des déchets ménagers.

La DRH accompagne toutes les évolutions qui touchent l'organisation des services et notamment, la mise en œuvre du schéma de mutualisation avec en 2015 la finalisation des services communs de la communication et de la DSI avec la ville de Chambéry ou de grands projets impactant fortement les agents concernés comme la création d'une direction de l'urbanisme suite à la prise de compétence PLUI.

**Marc Chauvin,**  
*vice-président en charge des ressources humaines et des moyens des services*



## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015 ET PROJETS 2016

### ACCOMPAGNEMENT DES MUTUALISATIONS

Suite au vote du schéma de mutualisation, priorisant les fonctions "support" pour la mise en place de services communs, la direction des ressources humaines a accompagné en 2015 :

- la création du service commun de la communication Ville de Chambéry / Chambéry métropole (transfert de 10 agents de la Ville de Chambéry à Chambéry métropole) au 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- la finalisation du service commun des systèmes d'information Ville de Chambéry / Chambéry métropole (transfert de 14 agents de la Ville de Chambéry à Chambéry métropole) au 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- le travail en mode projets sur la mutualisation des autres services fonctionnels.

Dans le cadre de la prise de compétences du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), initiée par la loi Alur, la direction des ressources humaines a accompagné la réflexion sur la création d'une direction de l'urbanisme qui rassemblera en 2016 : l'urbanisme réglementaire, la planification urbaine, les affaires foncières, l'habitat ainsi que la gestion des espaces naturels et de l'agriculture péri-urbaine.

### MODE PROJET

La collectivité a mis en place son organisation de travail transversal en mode projet. Un séminaire de lancement a réuni l'ensemble des 100 cadres de l'agglomération pour s'approprier la méthodologie. Les formations ont permis de préparer 25 directeurs et chefs de projets à la méthode et 24 cadres y ont été initiés. Un logiciel d'espaces collaboratifs a été mis à disposition pour tous les projets en cours. Le déploiement du mode projet se poursuit en 2016, avec une mise à jour de la méthodologie et la poursuite des formations. À la fin de l'année, ce mode de travail collectif indispensable sera pratiqué par le plus grand nombre.

### ÉVOLUTION DE L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

Une réflexion initiée en 2015 permettra de mettre en place en 2016 une nouvelle méthode de pesée des fonctions. Cet outil de gestion des ressources humaines permettra de renouveler les règles d'attribution du régime indemnitaire et d'aider à la décision pour la gestion des carrières.

# LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

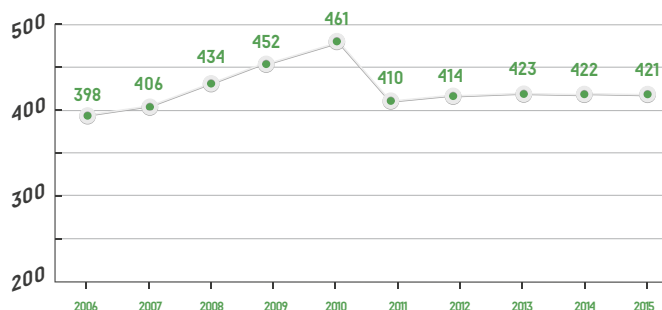
## LES AVANCEMENTS EN 2015

- 4 promotions internes,
- 43 avancements de grade,
- 183 avancements d'échelon,
- 5 nominations suite à concours.

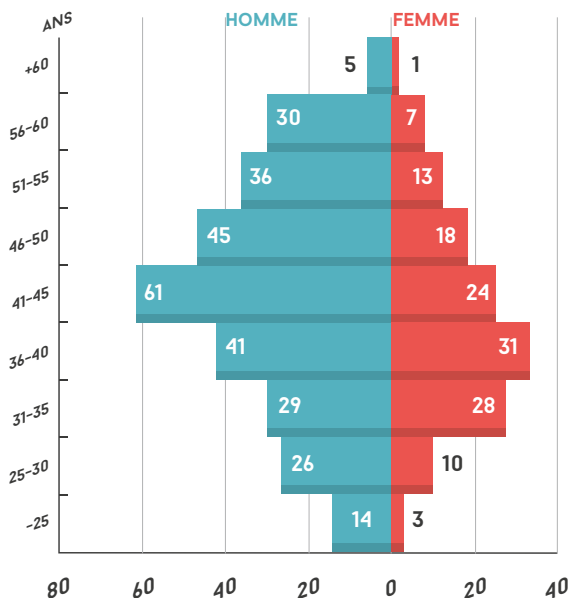
Les effectifs de Chambéry métropole ont diminué de 12% entre 2010 et 2011. Cette diminution s'explique par le transfert de 50 agents de Chambéry métropole à Savoie déchets, syndicat mixte au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Effectifs au 31/12/2015 : 421 agents (titulaires et non titulaires) + 13 agents des systèmes d'information mis à disposition par la ville de Chambéry.

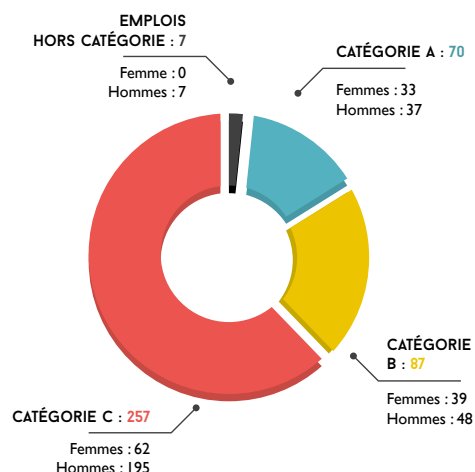
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU 31/12/2015



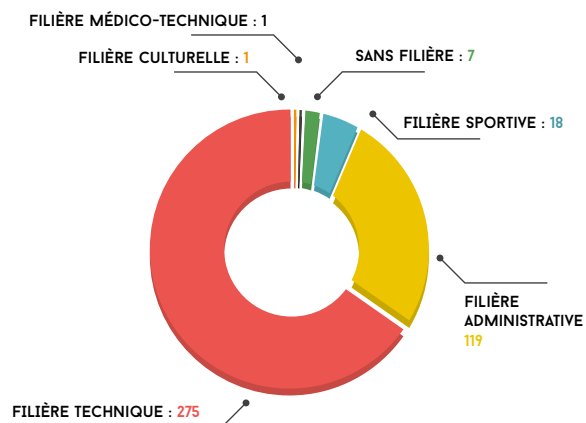
PYRAMIDE DES ÂGES PAR SEXE



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR FILIÈRE



## EMPLOI

29 départs : 2 démissions, 8 fins de contrat, 9 mutations, 5 départs en retraite, 4 pour autres motifs.

83 agents recrutés pour assurer la qualité et la continuité du service : 16 remplacements, 25 renforts, 42 saisonniers.

## MOBILITÉ INTERNE

13 mobilités internes en 2015 : 1 en catégorie A, 2 en catégorie B et 10 en catégorie C.

La mobilité interne correspond à tout changement de poste au sein de la même collectivité. Ce changement peut être de deux types : un changement non volontaire (suppression de poste suite à évolution de service, reclassement pour raison médicale etc.) ou un changement volontaire (volonté de l'agent de changer d'environnement, suite à la réussite à un concours etc.).

# 02.

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

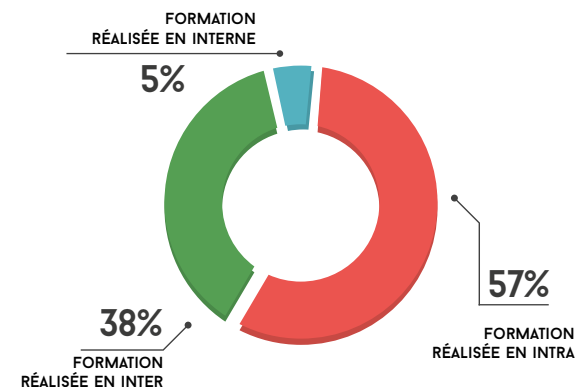
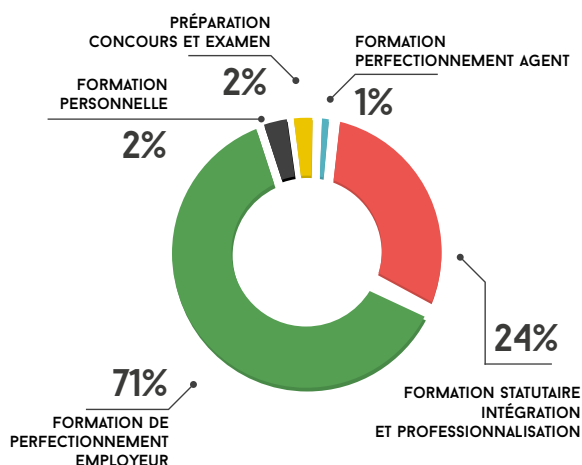


### FORMATION DES AGENTS

1102 jours de formation ont été réalisés en 2015.

312 agents ont bénéficié d'une formation soit environ 74,11% de l'effectif pour une moyenne de 3,5 jours de formation par agent.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE JOURS EN % PAR TYPES DE FORMATION - ANNÉE 2015



### CONCERTATION ET DIALOGUE SOCIAL

Outre les réunions régulières et réglementaires des différentes instances représentatives qui sont la base du dialogue social dans la collectivité, plusieurs rencontres entre la direction et/ou le Président et les organisations syndicales ont eu lieu en 2015. Ces rencontres ont été, soit l'occasion de balayer les points d'actualité de la collectivité, soit de travailler sur des sujets spécifiques : le schéma de mutualisation, la question de la protection sociale complémentaire, la finalisation du protocole syndical, les conditions de travail à la collecte qui ont permis de déboucher sur des avancées à mettre en œuvre en 2016.

## PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Depuis 2011, la fréquence des accidents de travail avec arrêt est à la baisse, malgré une hausse depuis 2014. La gravité des accidents poursuit sa tendance à la baisse également (-40% depuis 2011 et -13% entre 2014 et 2015).

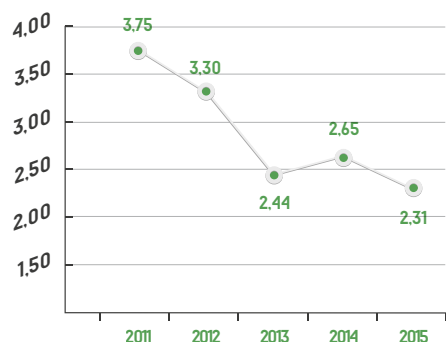
La prévention des risques professionnels s'est notamment traduite en 2015 par le déploiement de séances quotidiennes d'éveil musculaire en début de journée pour certaines équipes de terrain (collecte des eaux usées, gestion des cours d'eau).

La démarche de prévention des risques psycho-sociaux a, quant à elle, permis la mise en place du "réseau des écoutants", qui peut être sollicité par tout agent rencontrant des difficultés passagères au travail. Une prise en charge est proposée, assortie d'une analyse objective de la situation, permettant d'identifier des solutions.

ÉVOLUTION TF À CHAMBÉRY MÉTROPOLE



ÉVOLUTION TG À CHAMBÉRY MÉTROPOLE



# 02.

MOYENS  
HUMAINS  
ET FINANCIERS

## FINANCES



### PAROLE D'ÉLU

Comme toutes les collectivités locales, Chambéry métropole a fait face au plus fort recul des dotations de son histoire (-33 M€ en cumulé d'ici 2020). L'impact a en grande partie été amorti, car depuis 2014, tout a été mis en œuvre pour se préparer à ce bouleversement profond et durable qui se poursuivra en 2016 et au-delà. En 2015, le travail indispensable pour franchir le cap, sans abandonner les ambitions du mandat, s'est poursuivi avec l'élaboration d'une programmation pluriannuelle recensant les principales opérations et fixant les volumes financiers qui pourront être consacrés au développement du territoire. Toutefois, des efforts importants seront incontournables qu'il s'agisse de la rationalisation des dépenses de fonctionnement, de choix à opérer dans les politiques publiques et de réorganisation à travers les mutualisations et les transferts de compétences. Ainsi, grâce à un travail collectif de recherche d'économie, le budget de fonctionnement de Chambéry métropole affiche une baisse de 1.6 M€.

**Jean-Marc Léoutre,**

*vice-président en charge des finances, des transferts de charges et de l'organisation des services*



### PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Comme pour l'année 2014, l'année 2015 a été marquée par la recherche active de marges de manœuvre notamment en fonctionnement (-1,6 M€).

La direction a consacré une partie importante de son activité à l'analyse des conséquences à moyen et long termes du pacte de responsabilité, à accompagner les services dans la recherche d'économie de gestion et à établir une première étape de la programmation pluriannuelle financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire pour 2016.

Si le nouveau contexte financier pour les collectivités locales a impliqué de repenser totalement la stratégie financière, l'ambition de Chambéry métropole reste bien de conserver son rôle d'animateur du territoire de manière à renforcer son attractivité et à promouvoir son développement économique, seul vecteur dorénavant de recettes complémentaires.

Compte tenu des prochaines baisses de dotations en 2016-2017, les efforts devront être poursuivis de façon à préserver la bonne santé financière de Chambéry métropole.

### PREMIÈRES LEVÉES DE FONDS AUPRÈS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

En 2014, Chambéry métropole a décidé d'entrer au capital de l'Agence France Locale et d'accéder, via celle-ci, au marché obligataire.

En 2015, 10,5 M€ de contrats à taux fixe et variable ont été souscrits auprès de cet établissement :

- un contrat de 5 M€ à taux variable (EURIBOR+1,4%) sur 15 ans,
- un contrat de 3 M€ à taux fixe 2,49% sur 15 ans,
- un contrat de 2,5 M€ à taux variable (EURIBOR+1,06%) sur 20 ans,
- un contrat de 2 M€ à taux variable (EURIBOR + 1,065%) sur 20 ans, mobilisé en 2016.

Chambéry métropole participe à l'Agence France Locale par la signature de contrats de prêts et son implication au sein du conseil d'orientation.

### DÉMATÉRIALISATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À LA DÉPENSE

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivités devront pouvoir accepter les factures dématérialisées. L'État a fixé comme objectif de parvenir à une dématérialisation totale des pièces justificatives de la dépense à l'horizon 2020.

Cette démarche a déjà fait l'objet d'une première réflexion de la part de la direction qui se concrétisera par la mise en œuvre de nouveaux outils et processus dans le cadre d'une démarche en mode projet au cours de 2016.

Les directions de Chambéry métropole et le trésor public y seront associés.

# 02.

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

### RÉSULTATS FINANCIERS

Le résultat de gestion 2015 de l'ensemble des budgets s'élève à 18,15 M€.

Ce résultat permet de couvrir le besoin de financement cumulé (-9,716 M€).

Le résultat net cumulé tous budgets confondus constaté au 31/12/2015 s'élève à 13,351 M€.

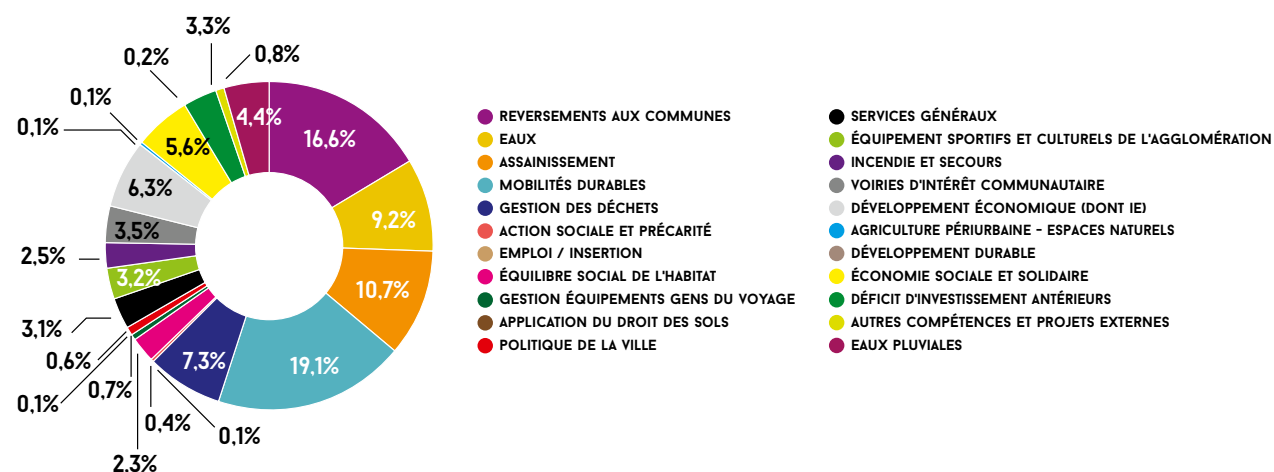


TOUS BUDGETS	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE GESTION 2015	RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPRIS	REPORTS	RÉSULTAT NET CUMULÉ AU 31/12/2015
Fonctionnement	154 635 052,71	170 432 773,15	15 797 720,44	7 270 153,21		23 067 873,65
Investissement	87 013 052,41	89 368 306,42	2 355 254,01	-9 957 648,53	-2 113 833,39	-9 716 227,91
<b>Total</b>	<b>241 648 105,12</b>	<b>259 801 079,57</b>	<b>18 152 974,45</b>	<b>-2 687 495,32</b>	<b>-2 113 833,39</b>	<b>13 351 645,74</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDÉ

Tous budgets et toutes sections confondus, le compte administratif prévisionnel 2015 consolidé, après correction des flux financiers existant entre les budgets, s'est élevé à 140,06 M€ en dépenses de fonctionnement et à 87,71 M€ en dépenses d'investissement.

La répartition des dépenses par compétences se présente comme suit :



LES CINQ PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT) SONT :

- la compétence eau et assainissement : 40,84 M€
- les transports et déplacements : 39,16 M€
- les reversements aux communes : 33,99 M€
- la gestion des déchets : 14,96 M€
- la charge de la dette (capital et intérêts) BG : 15,58 M€

## MOYENS FINANCIERS

### BAISSE SIGNIFICATIVE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL

Sous l'effet de la baisse des dotations de l'État, même atténuée par un dynamisme relatif de la fiscalité, les recettes du budget général ont connu pour la première fois une décre de près de 4% (-8% pour les dotations de l'État et +1% pour les recettes fiscales).

### La fiscalité directe intercommunale – FNGIR / DCRTP

La contribution économique territoriale (CET), acquittée par les entreprises en 2015, est composée de deux recettes :

- la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 13,95 M€ (+1,96% par rapport à 2014),
- la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : 8,369 M€ (+2,37% par rapport à 2014).

Par ailleurs, il existe des compensations reçues dans le cadre de la réforme (FNGIR et DCRTP) : 14 M€ (figées sauf ajustement technique).

En outre, les entreprises de réseau acquittent une imposition forfaitaire de 0,47 M€ en légère augmentation.

La Taxe d'habitation : il s'agit de l'ancienne part de TH perçue par le Département. Elle s'est élevée à 9,96 M€ (+4,07% par rapport à 2014). Il faut noter que cette forte dynamique résulte principalement de l'augmentation des bases de TH liée à la suppression de la demi-part veuvage en 2015 mais réintroduit en 2016.

### La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

En 2015, le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'est élevé à 14,31 M€. Les coûts du service de collecte et du traitement sont équilibrés par la somme des recettes afférentes à cette compétence, dont la TEOM constitue une large part.

## ZOOM

En 2015, Chambéry métropole n'a effectué aucune augmentation d'impôt concernant les différents taux qu'elle fixe.

### LES RESSOURCES NON FISCALES

#### La Dotation Globale de Fonctionnement

Elle a poursuivi et accentué son recul en 2015 (-1,70 M€) deuxième année du Pacte de Responsabilité.

La Communauté d'agglomération a reçu 16,84 M€ de DGF se répartissant de la manière suivante :

- la dotation d'intercommunalité : **2,87 M€** (-37,2%),
- la dotation de compensation : **13,97 M€** (-3,32%).

Le montant de la DGF 2015 est inférieur à celui reçu en 2006.

### Le Versement Transport (VT)

Le montant encaissé en 2015 s'était élevé à 20,233 M€. Le dynamisme du versement transport connaît un fort recul par rapport aux années précédentes. Cette tendance s'explique par une croissance plus faible de la masse salariale et un taux de 1,75% qui reste fixe depuis 2013.

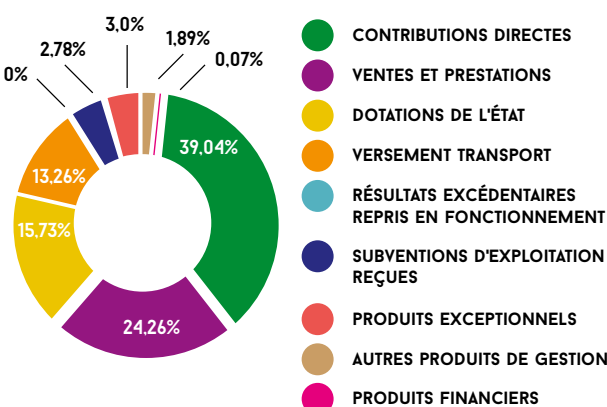
### Les ventes de biens et de services

Celles-ci sont majoritairement constituées par les recettes provenant de la vente d'eau et de la redevance d'assainissement. Elles comprennent par ailleurs les droits d'entrées acquittés dans les différents équipements sportifs exploités par la Communauté d'Agglomération.

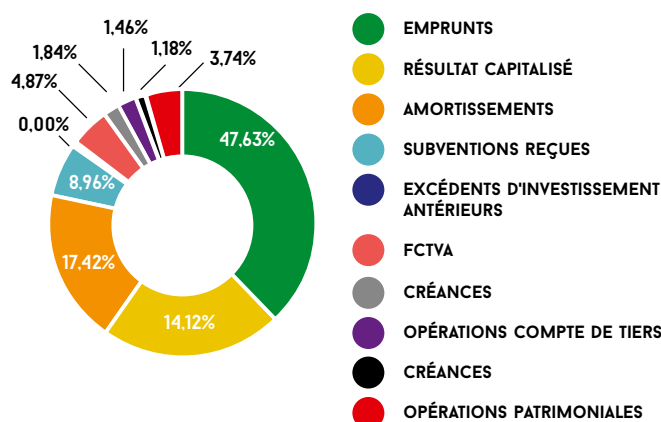
Ces recettes, qui ne relèvent que du fonctionnement, une fois consolidées, s'élèvent à **37,02 M€** soit 24,26% des ressources de fonctionnement.

Les subventions et participations se sont élevées à **7,13 M€** en 2015.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015



#### RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015

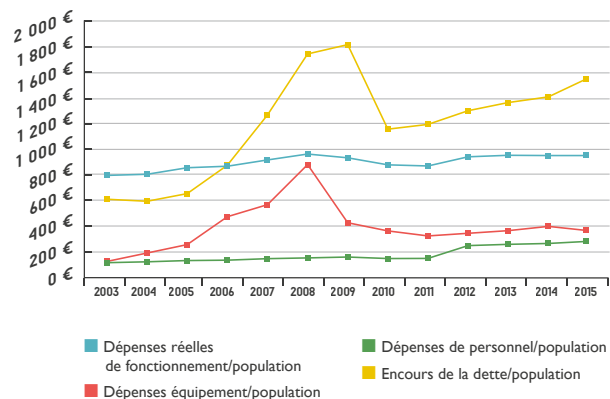


# 02.

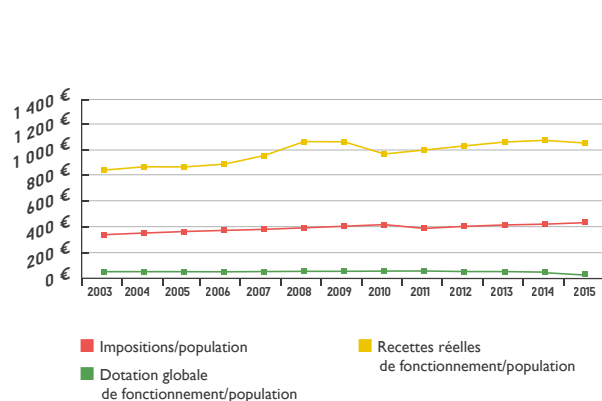
## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

### LES RATIOS CONSOLIDÉS

#### ÉVOLUTION DES RATIOS DE DÉPENSES



#### ÉVOLUTION DES RATIOS DE RECETTES



L'année 2015 a été marquée par des efforts considérables et inédits sur les dépenses de gestion de manière à faire face aux diminutions sans précédent des dotations de l'État. Afin d'atteindre les objectifs fixés en 2014 et confirmés en 2015, Chambéry métropole a dû entreprendre une revisite de ses politiques d'intervention de manière à recentrer son action sur les priorités fixées à savoir l'attractivité de son territoire au travers de ses compétences.

Si la situation financière se tend indéniement, les ratios d'analyse financière le souligne, elle reste néanmoins saine.

Toutefois, pour la première fois, les recettes réelles de fonctionnement diminuent tout comme les dépenses de fonctionnement, impliquant la mise en place sur 2016 d'un pilotage approfondi de la programmation pluriannuelle financière au travers d'outils de suivi et d'arbitrage à repenser pour appréhender efficacement les prochaines échéances budgétaires.

Il faut cependant souligner que la conséquence d'une dégradation même mesurée des ratios d'épargne aboutit à un recours plus important à l'emprunt (l'évolution de l'encours de dette +15% en 2015 soit 120,6 M€). Cette voie de financement pèsera sur les prochains exercices. La possible remontée des taux au cours de ce mandat, prise en compte dans les projections financières accentuera cette tendance.

Ces fragilités déjà mises en évidence les années précédentes semblent se confirmer voire s'accroître comme pour toutes les collectivités locales, Chambéry métropole devra donc poursuivre ses actions d'adaptation à ce contexte inédit.

### PAROLE D'ÉLU



À travers le transfert de la compétence « urbanisme » prévu par la loi ALUR, Chambéry métropole et ses 24 communes s'accordent à mettre au point un outil d'aménagement du territoire, respectant les particularités de chaque commune tout en forgeant avec cohérence l'identité de notre agglomération. Lancée par le Conseil communautaire le 2 juillet 2015, cette démarche a été confortée grâce à une large concertation menée durant l'été auprès des maires et leurs conseils municipaux. À leur demande, une Charte de gouvernance a été élaborée de manière à clarifier les rôles et les relations qu'auront à assurer les 24 communes et l'Agglomération. Si d'ici fin 2019, chaque commune restera maître des décisions strictement communales, le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi), tel que l'a acté le Conseil communautaire le 16 décembre 2015, garantira une réelle mise en cohérence des enjeux d'aménagement d'échelle intercommunale, voire à l'échelle de notre bassin de vie. En 2016, Chambéry métropole choisira les cabinets qui l'accompagneront sur le plan technique mais aussi pour préparer la concertation.

#### Lionel Mithieux

vice-président en charge des politiques contractuelles, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences

# 02.

MOYENS  
HUMAINS  
ET FINANCIERS

## SERVICES GÉNÉRAUX



### COMMANDE PUBLIQUE ET ASSURANCES

#### CHIFFRES CLÉS

Chambéry métropole a conclu 69 marchés formalisés et 163 marchés à procédure adaptée en 2015, soit un total de 232 marchés publics (auxquels il faut ajouter 10 marchés passés pour le compte de Savoie Déchets dans le cadre de la convention de mise à disposition de services établie entre les deux collectivités). Ce chiffre est quasiment identique à celui de l'année dernière (231 marchés conclus en 2014).

En revanche, en valeur, le montant total des marchés a sensiblement baissé puisqu'il est passé à environ **22,5 M€ HT** en 2015 contre **29,5 M€ HT** en 2014 (soit une diminution de presque 25%).

MONTANT TOTAL DES MARCHÉS PUBLICS  
DE TRAVAUX CONCLUS

**18 452 593,40 € HT**

MONTANT TOTAL DES MARCHÉS PUBLICS  
DE SERVICES CONCLUS

**3 521 174,72 € HT**

MONTANT TOTAL DES MARCHÉS PUBLICS  
DE FOURNITURES CONCLUS EN 2015

**595 232,07 € HT**

#### PROCÉDURES DE MARCHÉS

L'année 2015 aura principalement été marquée par :

- la passation du marché de travaux de la deuxième tranche d'aménagement de la confluence Leysse-Hyères qui, avec ses 12 M€ HT, constitue le plus important marché conclu dans l'année par Chambéry métropole,
- le lancement d'un concours d'architecture pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'une nouvelle piscine d'agglomération sur le site de l'actuel Stade nautique de Chambéry, qui a réuni pas moins de 42 candidatures,

- la création d'un accord-cadre pour la fourniture de mobiliers de bureau, en groupement de commandes avec la ville de Chambéry, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Savoie Déchets, qui a permis de répondre à nos besoins d'ameublement de locaux (déménagement du service des eaux notamment).

#### ACHATS

L'année 2015 aura été celle de l'accroissement et de l'élargissement de nos groupements d'achats avec d'autres collectivités locales. En effet, par le rapprochement des services fonctionnels de Chambéry métropole et de la ville de Chambéry dans une perspective de mutualisation, un certain nombre de groupements de commandes nouveaux ont pu être mis en place. Outre la fourniture de mobiliers de bureau (voir plus haut), c'est la fourniture d'un logiciel et de tablettes pour la gestion de la dématérialisation des assemblées délibérantes, la réalisation d'une prestation de refonte de sites internet, ou encore la fourniture d'outillage et quincaillerie, qui ont fait l'objet de groupements de commandes conclus ou lancés cette année.

À cette occasion, les groupements constitués ont été élargis au-delà des partenaires historiques de Chambéry métropole que sont Savoie Déchets, la ville et le CCAS de Chambéry. Concernant la dématérialisation des assemblées et la refonte de sites internet, les communes de La Motte-Servolex, La Ravoire et Saint-Baldoph ont ainsi été parties prenantes.

Cet élargissement a été encore plus visible en matière d'assurance automobile (voir plus bas) et d'électricité. La disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 a en effet conduit à la création d'un groupement de commandes à l'échelle départementale, coordonné par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES), qui va permettre à Chambéry métropole de réduire sa facture d'électricité de 13% à consommation constante, soit environ 155 000 € d'économie par an.

# 02.

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS



### CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le marché d'électricité a pour la première fois rendu possible la fourniture de certains sites de Chambéry métropole en électricité verte : les bureaux du 106, allée des Blachères, les bureaux du 130, avenue des Follaz, la patinoire de Buisson Rond ainsi que l'UDEP seront alimentés en électricité issue d'énergies renouvelables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce qui représente 58% des consommations concernées par ce marché, pour un surcoût de + 0,25 à + 1% selon le site.

Par ailleurs, le marché passé pour la fourniture de vêtements de travail pour le service des eaux et le service des déchets a été renouvelé cette année, mais selon une configuration nouvelle. Alors qu'il s'agissait auparavant d'une prestation de location-entretien, le choix a été fait d'acheter les vêtements et de les faire nettoyer. Un marché de nettoyage a donc été passé, qui a été attribué à un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT, ex CAT), en l'occurrence l'APEI de Chambéry.

### ASSURANCES

L'année 2015 aura vu le renouvellement de la plupart de nos marchés d'assurances : flotte automobile, responsabilité civile, dommages aux biens et protection juridique. Grâce à une sinistralité récente favorable, les garanties obtenues pour la flotte automobile et la responsabilité civile l'ont été à des tarifs moins élevés que ceux des polices d'assurance précédentes.

Cette évolution tarifaire est particulièrement marquée pour ce qui concerne l'assurance flotte automobile. Celle-ci a fait l'objet d'un groupement de commandes inédit, qui, en réunissant dix collectivités de l'agglomération, est devenu le plus important groupement coordonné par Chambéry métropole dans son histoire. L'effet volume induit par ce groupement (570 véhicules à assurer contre 164 pour nos seuls besoins) va permettre à Chambéry métropole de réduire sa prime d'assurance de 50%, soit environ 70 000 € d'économie par an.

## L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La direction de l'administration générale est chargée :

- de la préparation et de la gestion des assemblées et du conseil juridique,
- de la démocratie participative avec l'animation et le suivi de la Commission des usagers (CCSPL) et l'interface avec le Conseil de développement de l'Espace Métropole Savoie,
- des moyens généraux : courrier, accueil et logistique du siège de l'agglomération,
- des archives et de la documentation.



### ARCHIVES ET DOCUMENTATION

Le service archives-documentation a poursuivi ses missions de collecte, de classement, de conservation et de communication des archives de la collectivité.

En 2015, un récolement des archives a permis une mise à jour approfondie et la salle d'archives du siège a été agrandie afin d'accueillir les documents d'urbanisme de la DDT transférés au service Application du droit des sols de Chambéry métropole.

#### LES ARCHIVES DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE EN CHIFFRES

- 1 192 mètres linéaires dont 135 ml collectés auprès des services et 75 ml éliminés en 2015,
- 184 demandes de communication d'archives dont 149 internes et 35 externes soit 340 articles communiqués.

#### L'AIDE À L'ARCHIVAGE AUX COMMUNES ET EPCI

Le service archives-documentation a poursuivi sa mission d'assistance à l'archivage par le biais de conventions temporaires ou annuelles :

- dans les communes, avec 4 diagnostics à Puygros, La Thuile, au CCAS de Cognin et au CCAS de Barby, 186 journées de mission réalisées à Barby, Bassens, Challes-les-Eaux, Cognin, Jacob-Bellecombette, La Motte-Servolex, Saint-Alban-Leyse, Saint-Baldoph et Saint-Sulpice,
- dans les syndicats mixtes : gestion des archives de Savoie Déchets durant 13 jours. Une partie des archives du Cisalb et de Savoie Déchets sont conservées à Chambéry métropole par voie de convention.



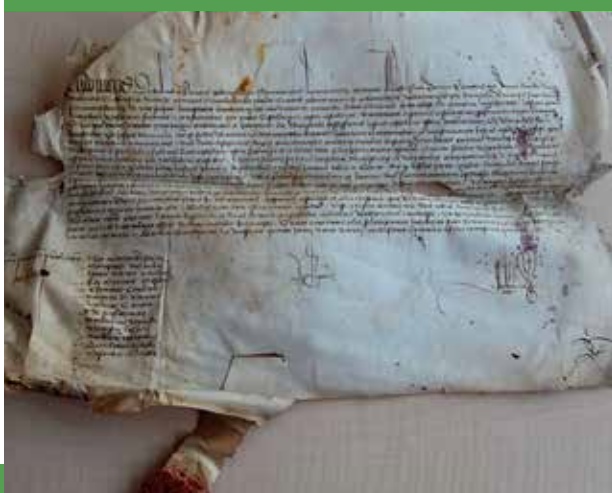
## PRÉSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE LOCAL

Le service archives de Chambéry métropole participe à la préservation du patrimoine historique de l'agglomération chambérienne. En effet, lors d'un diagnostic dans le grenier de la mairie de Saint-Sulpice, des archives anciennes ont été découvertes (1393-1967) dont la lettre patente de Victor Amédée III autorisant l'affranchissement de la communauté de Saint-Sulpice par le baron de Montfort, les registres des délibérations de 1739 à 1908 et une affiche recensant les soldats morts pour la patrie lors de la Première Guerre Mondiale. Riche pour l'histoire de la commune, les documents ont été inventoriés et déposés aux Archives Départementales de la Savoie où ils peuvent être consultés. L'inventaire est disponible auprès de la commune.



## JOURNÉE DU PATRIMOINE

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, Chambéry métropole a proposé les 19 et 20 septembre 2015 de découvrir des équipements sur le cycle de l'eau en partenariat avec le Cisalb : le puits Pasteur, la source de Saint-Saturnin et l'usine de dépollution des eaux usées mais aussi les coulisses du Phare et les chantiers Valoristes. Comme chaque année, ces visites ont rencontré un réel succès avec plus de 400 visiteurs guidés par les agents.



Le service archives souhaitait depuis plusieurs années exploiter un fonds d'archives, inestimable pour l'histoire de la Savoie, retrouvé dans le château de la famille Villeneuve de Cognin par le maire de l'époque Claude Vallier. Ce travail a débuté avec la réalisation du récolement par un stagiaire. Les archives retracent de, 1285 à 1958, l'histoire de la famille et du territoire sur lequel elle avait ses terres. Ces archives ne sont pas encore communicables au public. Ces procédures peuvent être transversales ou propres à chaque direction, en fonction des environnements de travail et du type de services rendus.

## MOYENS GÉNÉRAUX

Les moyens généraux au sein de la direction de l'administration générale regroupent les fonctions :

- accueil général, standard,
- courrier,
- mise à disposition de moyens et mise en œuvre de prestations mutualisées.

La qualité du service rendu et des relations entretenues avec les usagers est une préoccupation constante de la Communauté d'agglomération, qui se traduit par la mise en place d'un certain nombre de procédures et de dispositifs en interne.

Un guide commun de bonnes pratiques a été élaboré depuis 2009 pour l'accueil et l'information des usagers, à destination des agents. Il expose les règles de fonctionnement et des conseils en matière de réponses écrites et de suivi des courriers et des courriels des usagers, d'accueil physique et téléphonique.

Un logiciel commun pour le suivi des courriers permet d'assurer la diffusion et le suivi des réponses apportées aux usagers.

# 02.

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS



## LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES ET LES VOIRIES



### PAROLE D'ÉLU

L'année 2015 a vu la mise en service de la passerelle reliant le quartier de la Cassine à la gare, permettant également un lien direct vers les quais SNCF. Cette ouverture s'accompagne de celle d'un parking de 120 places créé au pied de la passerelle permettant un accès aisé depuis la VRU et l'échangeur de La Cassine. Afin de répondre au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, une aire de grand passage d'une capacité de 100 caravanes, a été aménagée à la Ravoire à proximité immédiate de la sortie d'autoroute de Challes-les-Eaux.

Une requalification de l'avenue de Chambéry sur les communes de Bassens et Saint Alban Leysse a permis de sécuriser les circulations piétonnes, de faciliter la circulation des bus avec des voies dédiées et également de valoriser les façades commerciales avec des aménagements qualitatifs dans ce secteur attractif de l'agglomération.

De nombreux autres travaux ont été entrepris permettant de maintenir en état le patrimoine bâti. Il en a été de même sur le réseau viaire afin d'améliorer la sécurité, l'accessibilité et le confort de circulation.

**Michel Dyen,**

*vice-président en charge des travaux, des bâtiments, des voiries, des infrastructures, du patrimoine*



### SUIVI DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE TRAVAUX - 3<sup>ÈME</sup> ANNÉE

Les dépenses globales affectées aux travaux de gros entretien renouvellement se sont élevées à 815 942 €, tous budgets confondus. 47 actions ont été réalisées sur l'ensemble du patrimoine.

La répartition des travaux est la suivante :

- 346 911,79 € TTC de travaux d'usage et de besoin des services
- 320 062,26 € TTC de travaux de gros entretien/maintenance
- 57 693,10 € TTC de travaux de mise en conformité
- 47 390,81 € TTC de travaux de mise en accessibilité
- 43 884,53 € TTC de travaux d'économie d'énergie

### ÉQUIPE MAINTENANCE

Pour ce qui est de la régie interne, l'équipe est toujours très présente. Elle a assuré près de 720 interventions en dépannage, entretien et travaux d'aménagement.

Pour cette année, le nombre d'interventions curatives a été plus important, soit +14% des demandes par rapport à 2014. Cependant, la réactivité de l'équipe est conservée soit 95% des interventions clôturées dans la journée et 2% dans les 2 jours.

La prise en charge du nouveau bâtiment d'accueil du service des eaux a été réalisée avec succès.

Cette année a été l'occasion d'élaborer de nouveaux contrats de maintenance dans le domaine du chauffage, de la climatisation, des ascenseurs, des portes automatiques et des contrôles réglementaires. Le démarrage des nouveaux marchés a été effectif au 1<sup>er</sup> février 2015. Ce renouvellement de marché permet d'intégrer un large éventail d'équipement pour un coût unitaire inférieur aux contrats précédents (- 40%).

### INTERVENTIONS EN APPUI DES DIRECTIONS

#### POUR LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL URBAIN

Une aire familiale pour les gens du voyage a été aménagée sur la commune de Cognin, lieudit. Les Culées, pour y installer 3 familles. Elle a été livrée en juin 2015. Les travaux ont duré 4 mois pour un coût d'opération de 391 200 € TTC.



Afin de répondre au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, une aire de grand passage a été aménagée pour une période de 5 ans à la Ravoire, sur des terrains agricoles avec convention d'occupation jusqu'en décembre 2019, pour un coût d'opération de 295 200 € TTC.

Cet aménagement provisoire livré en juin 2015, fonctionne chaque année de mai à septembre ; il est en capacité d'accueillir jusqu'à 100 caravanes.

### POUR LA DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMÉRATION

Les études pour une deuxième tranche de travaux pour la réhabilitation de la patinoire ont été finalisées fin 2015 avec la consultation des entreprises. Ces travaux concernent l'extension du vestiaire public, la réhabilitation et l'extension de l'entrée, l'extension du vestiaire du personnel ainsi que la finalisation de l'accessibilité handicapés du bâtiment. Le montant des travaux est de 1 145 764 € TTC. Les travaux débuteront début janvier 2016 pour une durée de 10 mois.

La tribune A de la salle principale du Phare se dégradant progressivement, il a été décidé de la remplacer intégralement par un ensemble de tribunes rétractables. Les travaux ont été réalisés en fin d'année, pour un montant de 300 644 € TTC.

### POUR LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Des travaux de réhabilitation du bâtiment C des Fontanettes ont été réalisés de janvier à avril 2015 pour aménager une nouvelle pépinière d'entreprises.

Le montant des travaux est de 603 637 € TTC.



### POUR LA DIRECTION TRANSPORTS

La passerelle destinée à relier le quartier de la Cassine au centre-ville et à la gare a été ouverte au public, plus tôt que prévu, le 7 novembre 2015. Elle permet également un lien direct vers les quais de la gare SNCF.

Dans le même temps, un parking de 120 places a été créé au pied de la passerelle côté Cassine, ainsi qu'une dépose minute et des arrêts de taxis et de cars. Cet équipement permet de contourner la gare en l'ouvrant sur ses deux parvis Est et Ouest et d'améliorer son accessibilité tous modes avec, en particulier, la desserte depuis la VRU en voiture individuelle ou en car.

### POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Des travaux de réaménagement du 1<sup>er</sup> niveau du siège de Chambéry métropole ont été réalisés afin d'accueillir la direction du développement économique et la direction du développement local urbain regroupée. Le montant des travaux est de 296 857 € TTC.

En compensation des anciens jardins à la Cassine supprimés pour cause de pollution de sol, un terrain a été acquis sur le site de Lémenc et 40 jardins familiaux y ont été aménagés et livrés en juin 2015. Les travaux ont duré 4 mois, pour un coût d'opération de 213 600 € TTC. La gestion en a été confiée à une association créée spécifiquement pour ce site.



## VOIRIES

### MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET D'INVESTISSEMENT SUR LES VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

En 2015, l'enveloppe récurrente pour les travaux d'investissement et de gros renouvellement sur les voiries d'intérêt communautaire a connu une diminution de 20%, pour participer à la maîtrise des dépenses de la collectivité en lien avec la baisse des dotations de l'Etat.

Le montant des dépenses s'élève à 2 237 700 € TTC, répartis de la manière suivante :

- 121 700 € TTC pour les études,
- 2 116 000 € TTC pour les travaux.

En termes d'études, en dehors des études de maîtrise d'œuvre liées aux opérations de travaux, l'étude de circulation pour le Sud de l'agglomération cofinancée par le Département s'est poursuivie en 2015. Les conclusions sur les aménagements à réaliser dans ce secteur seront prises en 2016.

L'étude de faisabilité pour l'avenue du Grand Arietaz a été menée à son terme et la programmation de travaux pourra être proposée dans les années qui viennent.

Une mission sous forme de marché à bons de commande a été confiée à un bureau d'études pour la réalisation des diagnostics de l'ensemble des ouvrages d'art relevant de la compétence de Chambéry métropole sur ses voiries et ouvrages cyclables.



Dans le cadre du schéma de mutualisation, une consultation a également été conduite pour choisir un prestataire pour l'étude de l'extension de la compétence Voirie : l'étude a été attri-

buée fin 2015 et sera conduite courant premier semestre 2016.

Concernant les travaux réalisés en 2015, la requalification du secteur « Les Bas de Jacob » a démarré l'été et se poursuivra jusqu'à l'automne 2016. La route de Saint-Saturnin à Bassens a été sécurisée par la création d'un trottoir et réfection globale de la voirie, avec reprise de l'étanchéité du mur de soutènement. une dernière tranche de travaux sur la rue Jean-Pierre Veyrat à Chambéry a permis d'améliorer les cheminements piétons et de réduire les vitesses des véhicules. Plusieurs trottoirs ont également été créés ou améliorés : le long de la route d'Apremont en sortie de Saint-Baldoph, également de part et d'autre de la route d'Apremont en sortie de Barberaz, route de Barby à l'entrée de Challes-les-Eaux, Boulevard Lemenc, rue de Saint-Ombre et route de Labiaz à Chambéry, fin des travaux rue Joseph et Humbert Richard à La Motte-Servolex.

# 02.

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS



Pont Villeneuve

Les principales interventions de renouvellement de voirie ont concerné la rue du Maréchal Leclerc, la rue Pierre Lanfrey, le bas du Faubourg Reclus, le carrefour du Pont de Serbie, l'avenue des Ducs de Savoie (côté Midas), une section de la rue Pellerin sur Chambéry, un trottoir rue des Belledonnes à La Ravoire, une section du chemin du Frettoy à Saint-Alban-Laysse.

À noter également en 2015, d'importantes précipitations ont entraîné l'affaissement de talus rue de Saint-Ombre et montée de Bellevue ; des travaux de mise en sécurité ont été effectués et des confortements en enrochements seront réalisés début 2016.

Concernant les créations de voiries nouvelles en lien avec les opérations d'habitat inscrites au PLH, d'importants projets sont passés en phase travaux en 2015. Ainsi, le montant des dépenses s'élève à 2 037 000 € TTC, réparti de la manière suivante :

- 136 000 € TTC pour les études,
- 1 901 000 € TTC pour les travaux.



Bassens



Saint-Baldoph

Les réalisations concernent :

- la construction du pont et les gros terrassements sur le plateau de Villeneuve à Cognin, pour la ZAC du Coteau,
- la desserte par les principaux réseaux et l'aménagement de la voirie Chemin des Monts-Dessus à Bassens,
- la création de la voirie de desserte de l'opération Hautlotte-Brossette à Bassens.

Les travaux vont se poursuivre dans les années à venir en lien avec la construction des logements.

### MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DANS LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

En termes de développement économique, requalification des parcs d'activités économiques existants, maintenance des voiries classées d'intérêt communautaire des parcs d'activités économiques : 414 647 € TTC de dépenses en 2015 se répartissant en :

- 261 744 € TTC pour des opérations de maintenance,
- 152 903 € TTC pour la requalification des parcs d'activités économiques existants.

Les principales interventions en zone économique ont concerné deux sections rue de Belle-Eau à Chambéry, le giratoire Lavoisier à La Motte-Servolex, la rue Clémenceau à La Ravoire, le trottoir rue Daniel Rops à Cognin, le trottoir chemin de la Ficologne à Saint-Baldoph, le passage piéton avenue Louis Armand en limite La Ravoire-Barby, le giratoire avenue des Follaz à Chambéry.

## SYSTÈMES D'INFORMATION

En 2015, la DSI a lancé ou participé à plusieurs études.

Un nouveau schéma directeur numérique, feuille de route de la collectivité en matière de numérique pour les années 2016/2019, a ainsi été mis en chantier. Les services ont été associés à la phase de recensement des besoins au travers d'ateliers auxquels ont participé plus de 50 personnes. Son élaboration se poursuit sur le début de l'année 2016.

En parallèle, la DSI a participé à deux études aux côtés des directions de la communication et des transports visant à définir une stratégie web globale et une feuille de route en matière de numérique dans le domaine des mobilités. L'évolution de plusieurs sites internet sera la première concrétisation visible de ces études.

- Fin 2015 un marché de refonte des sites internet de la ville de Chambéry, de Chambéry métropole, de la Ravoire et de Saint-Baldoph a ainsi été attribué. L'ouverture des nouveaux sites est prévue mi 2016 et d'autres communes pourront, si elles le souhaitent, intégrer cette plateforme mutualisée.
- Un marché d'acquisition d'une plateforme web dédiée aux mobilités a également été lancé. Il permettra dans un premier temps la refonte des sites du Stac et de la Vélostation, avant de répondre plus largement à tous les enjeux des mobilités.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, une solution mutualisée de gestion des ressources humaines a été mise en production. Cette solution dont la mise en œuvre progressive se poursuit, a permis aux agents de la future direction des ressources humaines mutualisée d'initier des chantiers communs.

Le service commun des ADS a quant à lui été équipé d'une solution d'instruction du droit des sols qui est ouverte aux communes, leur permettant ainsi de conserver une vision totale de l'instruction des dossiers de leur territoire.

Côté ville de Chambéry, on peut noter la définition d'un plan numérique pour les écoles, visant à les équiper en matériels de vidéoprojection et matériels informatiques. Ce plan sera décliné sur la totalité du mandat et donnera lieu à des marchés d'acquisition ouverts aux autres communes souhaitant y adhérer.

Comme le montrent les différents projets listés ci-dessus, l'association des communes aux projets lancés par la DSI, s'est largement concrétisée en 2015. L'information des communes en amont de tout lancement de marché devient ainsi la règle, leur laissant le choix, au cas par cas, de participer ou non à tel ou tel projet. L'année 2015 se termine sur une dernière étude concernant un rapprochement avec la commune de la Motte-Servolex qui pourrait adhérer au service commun courant 2016.



Chambéry métropole, Chambéry et la Motte-Servolex ont mis en œuvre une même solution de dématérialisation des instances délibératives. Pour les élus du conseil municipal de Chambéry et du bureau de Chambéry métropole, cette solution est accessible via des tablettes qui leur ont été fournies fin 2015. D'autres communes pourront dans l'avenir utiliser cette solution.



# 02.

MOYENS  
HUMAINS  
ET FINANCIERS

## LE SCHÉMA DE MUTUALISATION



Voté définitivement à l'unanimité par le Conseil communautaire le 16 décembre 2015, le schéma de mutualisation s'organise autour de quatre axes majeurs :

- développer et renforcer les coopérations et prestations de service entre les communes,
- mutualiser les services fonctionnels à l'échelle de l'agglomération,
- clarifier un certain nombre de compétences,
- renforcer les coopérations entre les agglomérations.

Sans attendre le vote définitif du schéma, l'agglomération et les communes ont mis à profit l'année 2015 pour donner un contenu concret aux axes de travail proposés.

### DÉVELOPPER ET RENFORCER LES COOPÉRATIONS ET PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LES COMMUNES

C'est essentiellement par l'intermédiaire de groupements d'achats que l'agglomération et les communes ont intensifié le champ de leur coopération.

Près d'une quinzaine de groupements d'achats ont été lancés sur des produits aussi divers que l'achat de carburant, de mobilier de bureau, de prestations informatiques, ou de couverture des risques par assurance. Même si tous les groupements d'achats ne se traduisent pas immédiatement par des gains financiers, tous aboutissent à des gains organisationnels et / ou d'exploitation grâce à l'unification des matériels acquis. Les gains financiers ne sont pas absents, le seul fait d'avoir organisé un appel d'offre commun pour l'assurance de la flotte automobile entre Chambéry métropole et sept de ses communes membres a abouti à un gain global de près de 90 K€ sans remise en cause des niveaux de couverture.

### MUTUALISER LES SERVICES FONCTIONNELS À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Le Conseil communautaire du 16 décembre 2015 a approuvé la création de deux services communs à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : un service commun de la communication entre la Ville de Chambéry et Chambéry métropole, et un service commun des systèmes d'information entre la Ville de Chambéry et Chambéry métropole.

Ces deux services communs sont d'ores et déjà opérationnels et travaillent aussi bien pour la Ville de Chambéry que pour Chambéry métropole. Ils ont vocation à s'ouvrir aux autres communes de l'agglomération en fonction des demandes qui s'exprimeront, confirmant la volonté d'une adhésion « à la carte » pour ce qui concerne les services fonctionnels.

### CLARIFIER UN CERTAIN NOMBRE DE COMPÉTENCES

Les maires ont considéré qu'il était nécessaire de commencer par clarifier les compétences partagées entre Chambéry métropole et les communes.

Sur les différents champs identifiés, deux études sont actuellement en cours :

- l'une est une étude stratégique préalable à la révision du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales. Elle permettra d'étudier l'opportunité d'un transfert total de la compétence Eaux pluviales des communes de l'agglomération,
- l'autre est une étude relative au transfert de la compétence Voirie au niveau de l'agglomération.

### RENFORCER LES COOPÉRATIONS ENTRE LES AGGLOMÉRATIONS

C'est essentiellement avec l'agglomération d'Aix-les-Bains, devenue la Communauté d'agglomération Grand Lac, que les partenaires sont appelés à se développer dans le cadre d'une convention signée entre les deux collectivités et qui constitue une annexe du schéma de mutualisation.

L'année 2015 a vu le lancement d'une étude organisationnelle, technique, juridique et financière relative à la mutualisation des compétences et des outils économiques. Cette étude à laquelle sont associés Grand Lac, la Communauté de communes Cœur de Savoie, Savoie Hexapôle, Savoie Technolac et le Département de la Savoie, doit permettre de déboucher sur le choix et la mise en œuvre d'un guichet unique, au service des entreprises du territoire ou qui souhaitent s'y implanter. Ainsi, il sera procédé à la mutualisation des actions des collectivités locales en matière de promotion et de développement du territoire sur un seul et même bassin de vie de plus de 220 000 habitants.



# 03.

---

CHAMBÉRY MÉTROPOLÉ  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

---

**CHAMBÉRY MÉTROPOLÉ,  
ATTRACTIVE, INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE**

# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



### PAROLE D'ÉLU

Nous l'avions annoncé : 2015 devait être et a été l'année de l'amplification et de l'accélération des efforts engagés dans l'aménagement et la requalification des parcs d'activités économiques (Massettes, Fontanettes, Cassine et Grand Verger), dans la promotion de l'économie locale traditionnelle et innovante, avec un accent mis sur l'essor du numérique à l'instar de l'ouverture de l'espace de Coworking « le Mug ». Mais pour renforcer intelligemment nos opportunités d'attractivité, nous avons fait le pari de « jouer » collectif, en valorisant le bassin de vie partagé avec nos voisins Grand Lac et Cœur de Savoie. C'est la vocation de Chambéry Grand Lac, notre bannière commune à huit collectivités qui a déjà fait ses preuves à l'occasion du SIMI à Paris en décembre dernier. Autant d'indicateurs au vert pour 2016 avec un budget qui traduit cette volonté : +132% en 2015 !

**Alain Thieffinat,**

*Conseiller-délégué auprès du président chargé de la requalification des parcs d'activités économiques.*



### PROMOTION ET MARKETING TERRITORIAL À L'ÉCHELLE DE CHAMBÉRY GRAND LAC

Les collectivités locales du bassin chambérien ont souhaité impulser en 2015 une nouvelle dynamique globale pour le territoire afin de valoriser son économie et attirer de nouveaux investisseurs. Pour cela, une démarche de marketing territorial a été lancée sur ce bassin de vie dont les objectifs étaient les suivants :

- construire une polarité compétitive et durable au sein de la future grande région Rhône-Alpes-Auvergne,
- faire valoir un territoire attractif de première qualité pour les talents, les jeunes, les entreprises,
- construire une identité et une offre collective économique à l'échelle du bassin chambérien,
- concevoir une offre d'accueil et de services adaptée et mettre en place une stratégie de marketing pour la mettre en marché.

Pilotée par Chambéry métropole, la démarche associe toutes les collectivités du bassin chambérien : Grand Lac, Cœur de Savoie, Métropole Savoie ainsi que des Syndicats mixtes gérant des parcs d'activités économiques (Savoie Technolac, Savoie Hexapole, Alpespace) et l'Agence économique de Savoie.



2015 a ainsi vu les premières concrétisations de cette démarche :

- la création d'un nom fédérateur, d'un logo de territoire : « Chambéry Grand Lac » et d'une signature « La réussite avec un grand air » exprimant les qualités humaines de ce territoire et la passion pour l'outdoor et l'environnement,
- l'établissement d'une stratégie économique commune, à travers le marketing territorial, et un portefeuille d'une trentaine d'actions autour de deux domaines transversaux (le digital et l'industrie) et de quatre domaines d'activités stratégiques :
  - l'expérience et l'ingénierie de la montagne, un savoir-faire historique du territoire qui comprend l'urbanisme, l'aménagement, l'exploitation et la gestion des risques liés à l'environnement montagneux pour faire du territoire un lieu d'expérimentation de référence,
  - les énergies intelligentes pour penser et construire la ville de demain en développant des constructions innovantes, performantes qui privilégient les énergies renouvelables,

- les modes de vie (outdoor, bien-être, agroalimentaire et santé), liés à l'environnement du territoire, entre lacs et montagnes, et ses nombreuses activités outdoor,
- le tourisme, développé autour de l'environnement naturel, du bien-être, du patrimoine et du tourisme d'affaires, attire des publics variés.

■ une présence commune au Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) à Paris du 2 au 4 décembre 2015. Le stand commun des 8 partenaires a proposé aux visiteurs une offre structurante de grands pôles économiques et parcs d'activités, tous porteurs de projets immobiliers de large envergure :

- création de supports communs (plaquette, page d'atterrissage web, film cartographie commune...)
- + 65 rendez-vous
- + 40 retombées presse
- mobilisation des élus et ambassadeurs (une quinzaine au total)
- 25 contacts post-salons



Stand Chambéry Grand Lac au SIMI



Plaquette Chambéry Grand Lac

## LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES FONTANETTES À BISSY

2015 a vu l'aménagement d'un centre d'accueil d'entreprises de 1 100 m<sup>2</sup> de bureaux, d'ateliers et une plateforme de mise au point de produits et systèmes technologiques. Les sociétés « Tecoptique », spécialisées dans la conception de machines de haute précision dans le domaine du marquage pour l'industrie ophtalmique, « Robo » spécialisée dans la fabrication de machines d'imprimerie ou encore « Atout France » en matière d'ingénierie touristique sont installées dans ce nouveau centre qui dispose également d'un amphithéâtre de 80 places pouvant être mis à disposition des entreprises pour des opérations de marketing et/ou de formation auprès de leurs clients.

Des travaux d'aménagement ont été réalisés en partenariat avec le Département et permettront l'accueil d'activités de production à vocation écoenvironnementale (7 parcelles de 2 000 à 6 000 m<sup>2</sup>). Ces aménagements ont permis l'optimisation du foncier grâce à des partis pris de mutualisation : bassin de rétention sous voirie, plateforme de retournement poids lourds, parking de 92 places. Un effort particulier a été porté sur l'aménagement paysager.



PAE des Fontanettes – Aménagement parking et plateforme poids lourds

### PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES MASSETTES À CHALLES-LES-EAUX

Deux bâtiments sont en cours de construction sur ce parc d'activités économiques, l'Oppidum, Bâtiment l'Oppidum d'une surface de 4 500 m<sup>2</sup> et « Le Galien », Bâtiment Le Galien d'une surface de 2 200 m<sup>2</sup>. Ce dernier aura pour vocation l'accueil d'activités liées au secteur médical santé en lien avec l'université et les établissements de santé de Savoie. Cette opération a été menée conjointement entre la SAIEM et la SAS. Cette opération consolide la vocation et la spécialisation du PAE des Massettes comme pôle économique dans le domaine médical santé. Un second parking mutualisé, subventionné par le Conseil Départemental au titre du CTS (Contrat Territorial Savoie), a été aménagé.



L'Oppidum



Le Galien

Face aux demandes croissantes d'implantations économiques sur ce parc d'activités, des études techniques ont été lancées pour potentiellement l'étendre sur les terrains mitoyens situés sur la commune de La Ravoire.

# 03.

**ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE**

---

## **PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CASSINE À CHAMBÉRY**

Les collectivités locales du territoire de Chambéry Grand Lac ont souhaité impulser en 2015 une nouvelle dynamique globale qui doit permettre de mieux valoriser son économie au niveau national et d'attirer des nouveaux investisseurs et entreprises. La création d'un centre d'affaires dans le quartier de la Cassine, à la faveur de l'aménagement de la gare TGV constitue un des grands projets qui contribuera à affirmer cette vocation.

Il est ainsi important de créer à cet endroit des structures d'accueil susceptibles d'attirer des entreprises de services, notamment dans le tertiaire spécialisé et le tertiaire supérieur.

À ce jour, Chambéry métropole est propriétaire de près de 12 hectares du foncier à vocation économique. Durant l'année 2015, certains bâtiments ont commencé à être déconstruits comme l'ancienne bobinerie Girard. D'autres démolitions auront lieu en 2016.

Par ailleurs, l'agglomération a lancé le dernier trimestre de l'année 2015 une étude de programmation urbaine et d'aménagement sur le site de la Cassine en partenariat avec le Conseil Régional dans le cadre du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) en poursuivant cinq objectifs :

- constituer un quartier à dimension métropolitaine démonstrateur d'innovations technologiques et sociétales,
- intégrer, dans un projet urbain ambitieux, l'histoire des lieux,

- développer un pôle d'activités tertiaires créateur d'emplois et de valeurs ajoutées,
- concevoir un véritable quartier connecté qui s'appuie sur une gare TGV bicéphale, sur le développement des modes doux et l'accès direct à la voie rapide urbaine,
- participer à la reconquête urbaine.

Le rendu final de cette étude sera présenté en avril/mai 2016.

## **PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU GRAND VERGER À CHAMBÉRY**

La réalisation de deux nouveaux programmes immobiliers confirme la vocation du Grand Verger comme un pôle tertiaire attractif :

- un bâtiment de 2 500 m<sup>2</sup> livré fin 2015 accueillera la Compagnie des Alpes, le siège social de la SAS ainsi qu'une délégation de la Caisse des dépôts et consignations,
- un second bâtiment de 4 500 m<sup>2</sup> a démarré en 2015 pour une livraison fin 2016. Il regroupera notamment l'ensemble des services d'ingénierie du siège Dauphiné Isère Savoie Haute-Savoie du groupe Eiffage,
- d'autres entreprises sont d'ores et déjà intéressées par ce parc d'activités.

---

## **DÉMARCHE ET PROJETS STRUCTURANTS**

---

### **TOURISME**

L'agglomération engage une politique volontariste en matière d'attractivité du territoire et de marketing territorial. Une démarche est actuellement en cours sur ce sujet à l'échelle du bassin d'emploi et de vie chambérien « Chambéry Grand Lac ». Le tourisme en tant que partie prenante de l'économie fait partie également de cette nouvelle dynamique. Il s'agit de poursuivre la mutation de la politique d'accueil à la politique de promotion du territoire.

Par ailleurs, les évolutions législatives récentes avec la Loi du 1<sup>er</sup> janvier 2017 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République transfèrent la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme aux Communautés d'agglomération.

Dans ce contexte, Chambéry métropole a souhaité saisir l'opportunité du changement d'échelle pour lier évolutions organisationnelles, structuration de l'offre et développement touristique du territoire en lançant un schéma de développement touristique. Il s'agit de :

- mettre en place une stratégie globale de développement du tourisme,
- déterminer le positionnement de la destination et les différentes populations touristiques ciblées,
- définir les offres à développer et un programme d'actions pour la période 2016-2020,
- définir les conditions stratégiques et opérationnelles de la prise de compétence touristique par l'agglomération.

Des entretiens, des ateliers et une enquête ont été réalisés auprès des socio-professionnels du tourisme et ainsi près de 80 professionnels ont pu s'exprimer.

Les résultats de l'étude et la prise de compétence interviendront courant 2016.

## SOUTIEN À LA CRÉATION DE DIGITAL SAVOIE

L'introduction progressive mais massive de la technologie numérique dans tous les domaines et les moments de la vie démontre que le digital concerne toutes les entreprises, y compris celles de l'économie traditionnelle. Le digital se positionne ainsi comme un point incontournable de l'économie actuelle et encore plus de celle de demain, facteur d'innovation, de créativité, de différenciation et donc d'attractivité pour un territoire. Dans ce contexte, la démarche French Tech a été initiée en novembre 2013 par le secrétaire d'État à l'économie numérique. Les objectifs sont de favoriser le développement d'un secteur en pleine expansion pour des bénéfices en termes de croissance et d'emplois, le rendre visible à l'international et réussir à capter les investissements extérieurs : « *La French Tech : une ambition collective pour les start-up françaises* ».

Créée en 2015, l'association Digital Savoie est un mouvement porté par des entrepreneurs, des dirigeants d'entreprises, des acteurs du développement économique (Savoie Technolac, Savoie Mont-Blanc Angels, Chambéry métropole, Agence économique Savoie etc.) au profit de la filière Tech et Digitale.

Si elle n'a pas pour objectif d'être labellisée de manière individuelle par la French Tech, elle a rejoint les dynamiques haut-savoiarde, grenobloise et valentinoise en devenant un des maillons de la « *French Tech in the Alps* ».

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- fédérer et animer les initiatives et les projets tech et digitaux de l'ensemble des acteurs économiques,
- développer l'écosystème tech et digital de proximité,
- porter la dynamique French Tech en Savoie et dans le sillon alpin.

Chambéry métropole a appuyé l'association Digital Savoie dès son démarrage en étant un des membres fondateurs et en la soutenant financièrement à hauteur de 15 000 €.



## APPUI À L'ESPACE DE COWORKING « LE MUG »

Chambéry métropole a apporté un soutien important à l'association Chambé-Carnet pour l'ouverture de l'espace de coworking du Mug en avril 2015.

Cet espace de coworking situé à proximité de la gare permet, sur 150 m<sup>2</sup>, de :

- proposer une alternative aux indépendants qui travaillent à leur domicile en proposant des formules de location d'espaces : bureau, salle de réunion,
- fédérer les acteurs privés et publics locaux autour d'un équipement commun favorisant l'innovation et la créativité dans la filière numérique en lien avec Digital Savoie,
- organiser des événements : conférences, ateliers... pour développer une synergie entre une communauté d'acteurs issues d'horizons variés : entreprises, collectivités, associations, étudiants, particuliers,
- mutualiser des moyens pour conforter le démarrage et le développement d'activités professionnelles ou d'initiatives locales : bureau, salle de réunion, technologies numériques, compétences, savoirs.



Inauguration officielle du Mug : 25 juin 2015

Le Mug participe au développement d'une offre de services dans le numérique. Via ce nouvel équipement, le territoire dynamise son tissu économique, conforte la mise en réseau d'acteurs d'horizons différents et stimule des dynamiques de coopération et d'innovation.

# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE



Périmètre d'étude

## REQUALIFICATION DES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (PAE)

**UNE DÉMARCHE DE REQUALIFICATION NÉCESSAIRE  
POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE SOUMIS  
À UNE FORTE PRESSION FONCIÈRE.**

Après avoir mené en 2013 et 2014 une étude de requalification sur sa plus grande zone d'activités (Bissy-Erier sur Chambéry et La Motte-Servolex), Chambéry métropole continue son ambitieux programme de requalification des zones d'activités économiques situés au sud de l'agglomération. D'une part, la collectivité fait le constat que les anciennes zones d'activités économiques, même si elles accueillent encore aujourd'hui de nombreux emplois, ont vieilli et ont des difficultés à muter sans intervention très volontariste de la collectivité. D'autre part, la pression foncière constatée sur le territoire comme dans toutes les métropoles françaises doit inciter la collectivité à mettre en place une gestion économe de la ressource.

Cette étude action, subventionnée par le Conseil Régional et le Département, a pour objectif de :

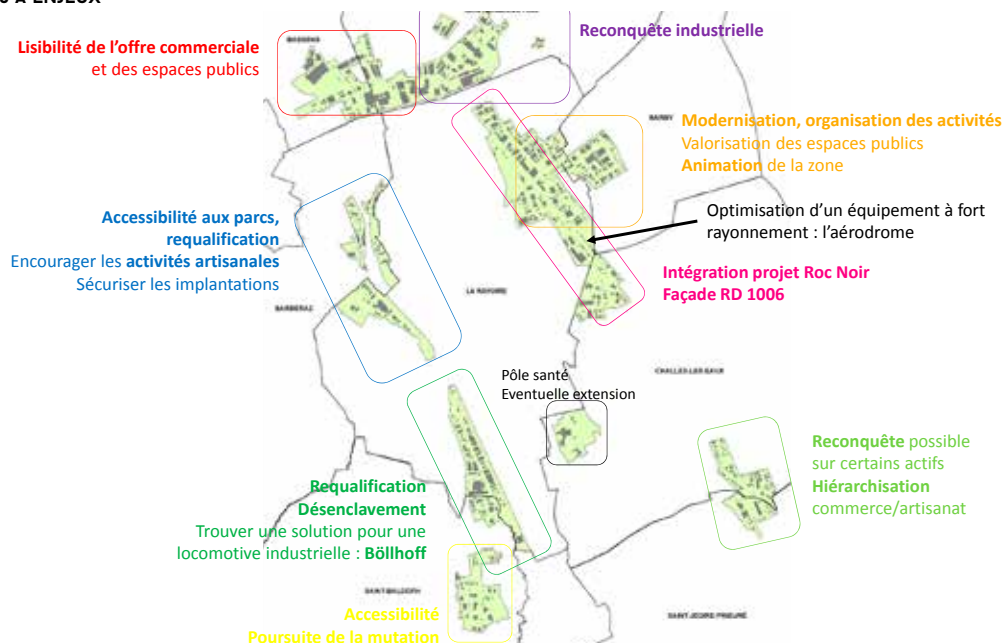
- d'améliorer l'accueil des entreprises sur les parcs d'activités du sud de l'agglomération,
- de reconquérir du foncier et d'améliorer la visibilité d'une offre économique peu lisible,
- de renforcer le rôle d'entrée de bourgs / entrée de ville pour les communes desservies par les axes nord-sud.

Ce travail doit déboucher en 2016 à la mise en place d'une priorisation de l'action de la collectivité dans la reconquête foncière des espaces à vocation économique avec des outils juridiques et financiers à mobiliser pour chacun des secteurs identifiés.

A titre d'illustration, le travail mené à Bissy Erier en 2014 a notamment permis à Chambéry métropole de :

- identifier le site de Croix Sud comme un site susceptible d'accueillir des activités de TPE non nuisantes. Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été modifié en conséquence et les procédures d'aménagement sont actuellement en cours,
- affiner le positionnement économique du site des Fontanettes à Chambéry,
- entamer les études d'aménagement sur le secteur des anciens abattoirs,
- encadrer différemment les droits à construire du secteur du Phare et ainsi favoriser des projets immobiliers davantage en adéquation avec les demandes exprimées par les entreprises.

### PREMIÈRE VISION DES SECTEURS À ENJEUX



# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE



journée ESS – source Adises active

## EMPLOI ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



### PAROLE D'ÉLUE

En matière d'emploi Chambéry métropole a poursuivi ses deux actions phare que sont le dispositif des Clauses sociales dans les marchés publics et celui du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Les résultats obtenus restent essentiels pour les bénéficiaires et constituent un tremplin vers l'accès ou le retour à l'emploi. Près de 700 personnes ont ainsi été accompagnées positivement en 2015.

La récente orientation de l'intercommunalité en matière d'Economie Sociale et Solidaire a vu se poursuivre, en lien avec les acteurs locaux, la réflexion pour l'élaboration d'une politique publique de soutien et de développement de l'ESS. Par sa présence et son implication, Chambéry métropole a aussi conforté sa place de partenaire à part entière de l'ESS du territoire.

**Catherine Chappuis**

vice-présidente en charge de l'insertion par l'économie, de l'économie sociale et solidaire



### CLAUSES SOCIALES

L'introduction des clauses sociales dans les marchés publics de Chambéry métropole et des maîtres d'ouvrage partenaires (bailleurs sociaux, Université de Savoie, État, Département) a permis, en 2015, la réalisation de 100 200 heures de travail assurées par 231 personnes en recherche d'emploi (jeunes peu à pas qualifiés, bénéficiaires de minima sociaux, seniors).

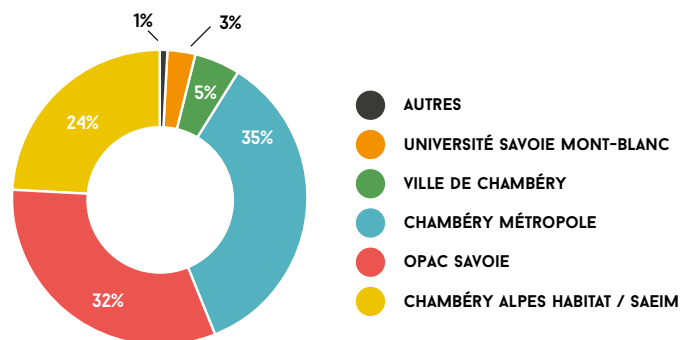
Les marchés de Chambéry métropole représentent 37% des heures réalisées. Forte de son expérience dans le pilotage et l'animation des clauses sociales, Chambéry métropole a été sollicitée pour rejoindre le réseau départemental des « facilitateurs clauses sociales ».

### PLAN SOCIAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

L'engagement de Chambéry métropole en faveur de l'insertion socio-professionnelle des personnes durablement privées d'emploi a été réaffirmé lors de l'élaboration du nouveau protocole d'accord du PLIE 2015-2020 dont la signature aura lieu en 2016. Ce protocole se fixe comme priorités et objectifs de lutter contre le chômage de longue durée et les discriminations, d'améliorer les mises en relations « emploi » entre les entreprises et les chercheurs d'emploi, d'accompagner 150 nouvelles personnes chaque année et de proposer une offre de services ciblée.

En 2015, avec le soutien financier du Fonds Social Européen, 441 participants ont été accompagnés par le PLIE. Près de 40% ont accédé à un emploi et 24% ont quitté le PLIE pour un emploi durable (CDI, CDD et intérim supérieurs à 6 mois), des formations qualifiantes ou diplômantes de plus de 6 mois.

### RÉPARTITION DES HEURES RÉALISÉES PAR MAÎTRE D'OUVRAGE



### ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Clairement identifiée comme délégation en avril 2014 et afin de qualifier la place et le rôle de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), une étude a été réalisée sur le périmètre de Métropole Savoie et a montré que l'ESS représente 10,4% de l'emploi. Cela confirme l'importance de l'ESS dans le paysage économique.

Chambéry métropole a soutenu le dynamisme de l'ESS en participant à la journée « L'ESS fait son Manège » qui a accueilli plus de 600 personnes, dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition du Mois de l'ESS.

Dans le prolongement de la feuille de route établie en 2014 concernant la structuration de la politique ESS de la collectivité, un groupe de travail « ESS » composé d'acteurs de l'ESS et de l'économie classique a été mis en place. Il s'est réuni à 4 reprises avec pour mission d'élaborer un plan d'actions qui sera soumis en 2016 à un comité de pilotage composé d'élus.

# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE



Signature du contrat de ville

## POLITIQUE DE LA VILLE, RENOUVELLEMENT URBAIN ET ACTION SOCIALE

### PAROLE D'ÉLU



2015 a vu le lancement du Contrat de ville, nouvelle dynamique portée par notre agglomération qui impulse des actions de proximité, prioritairement de développement économique.

Nous mobilisons fortement les entreprises dans la recherche de solutions pour les personnes rencontrant des difficultés dans leur parcours.

Plusieurs chantiers sont à l'œuvre : le plan de développement des usages numériques, le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, le renouvellement urbain aux Hauts de Chambéry et à Bellevue.

**Driss Bourida,**

*vice-président chargé du renouvellement urbain, de l'action sociale et de la politique de la ville*

### NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

Après de nombreux mois de travail, le contrat de ville 2015-2020 a été signé le 17 juillet 2015 avec l'Etat, la ville de Chambéry, les autres communes en politique de la ville, la Région Rhône-Alpes, le Département de la Savoie et de nombreux partenaires.

#### DE NOUVELLES ORIENTATIONS ET DE NOMBREUSES INNOVATIONS

Le contrat de ville impulse de nouvelles orientations propres au territoire de l'agglomération avec, notamment la volonté de :

- renforcer le lien entre développement économique et emploi (nouveau),
- soutenir de nouvelles actions menées par des acteurs de terrain pour accompagner les « parcours de vie » de l'enfance à l'âge adulte, nécessitant de renforcer la coordination entre institutions,
- faciliter les déplacements dans les quartiers et vers l'extérieur,
- accompagner le développement des usages du numérique pour favoriser l'accès à l'emploi, le développement économique, l'accès aux démarches administratives en ligne, la participation des habitants.

#### UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

2 périmètres ont été retenus comme prioritaires, recouvrant 3 quartiers : Les Hauts de Chambéry et Le Biollay / Bellevue, ce dernier quartier ayant été intégré suite à la démarche de

Chambéry métropole et de la Ville de Chambéry auprès de l'État. 10 quartiers ont été définis en veille active dans 9 communes de l'agglomération.

#### UNE COORDINATION RENFORCÉE

Une recherche de complémentarité des actions par un travail renforcé entre acteurs, en lien avec les institutions signataires, constitue un nouvel objectif de ce contrat de ville.

#### L'IMPLICATION DES CONSEILS CITOYENS

La participation citoyenne via notamment les Conseils citoyens est au cœur de ce nouveau contrat de ville.

Ainsi, et pour la première fois, les conseils citoyens ont été associés à l'étude des dossiers du 1<sup>er</sup> appel à projet 2015-2016.

Ainsi, l'année 2015 a été marquée par le lancement des premiers projets de ce nouveau Contrat de ville.

#### NOUVEAU DISPOSITIF POUR L'APPUI À L'ÉMERGENCE DE PROJET DE CRÉATION D'ACTIVITÉS

Pour favoriser l'entrepreneuriat des habitants et soutenir le développement économique dans les quartiers et sur le reste de l'agglomération, Chambéry métropole a souhaité créer sur son territoire un CitésLab, dispositif d'appui et d'accompagnement à l'émergence de projets de création d'activités et d'entreprises. Soutenu dans cette démarche par la Caisse des Dépôts et Consignations et par les partenaires institutionnels et économiques impliqués dans la gouvernance du Contrat de ville, le dispositif sera opérationnel courant 2016.



Quartier de Bellevue à Chambéry

## PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN À BELLEVUE ET LES HAUTS DE CHAMBÉRY

Chambéry métropole, la Ville de Chambéry et Chambéry Alpes Habitat, avec le concours de la Caisse des dépôts, ont réalisé en 2015 une étude visant à définir le projet de renouvellement urbain du quartier de Bellevue, conformément aux orientations de la ville de Chambéry. Il s'agit d'améliorer et de diversifier l'habitat, de développer l'accès à la propriété, de valoriser les espaces publics, améliorer les déplacements et renforcer la vie de quartier (commerces, services, équipements, associations), en cohérence avec le contrat de ville. Suite aux négociations engagées avec le Préfet de Région et la Région Rhône-Alpes, Bellevue a été inscrit en juin 2015 sur la liste des « quartiers supplémentaires » qui pourront bénéficier de crédits pour mener des études préalables ou éventuellement de mener des travaux de rénovation urbaine dans un second temps.

Dans la même démarche, une étude de définition a été lancée fin 2015 sur le quartier des Hauts de Chambéry, ce dernier étant déjà classé d'intérêt régional par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

## FINANCEMENTS EUROPÉENS À HAUTEUR DE 5 MILLIONS D'EUROS FLÉCHÉS POUR LE TERRITOIRE

Une convention avec la Région, organisme gestionnaire des financements européens (FEDER), a été signée en décembre 2015. Elle

permet de mobiliser 5 millions d'€ de fonds européens au bénéfice d'actions en faveur des habitants des quartiers en politique de la ville dans les objectifs suivants du programme européen :

- développement des services et usages du numérique,
- augmenter la part d'activité et d'emploi relevant de l'économie de proximité,
- améliorer la performance énergétique des logements sociaux,
- favoriser l'éco-mobilité.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Un agenda d'accessibilité programmée définissant les travaux restant à réaliser sur les établissements recevant du public relevant de Chambéry métropole a été transmis au Préfet en 2015. Sur les 17 bâtiments classés ERP gérés par Chambéry métropole, 12 sont déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les 5 restants feront l'objet d'un programme d'aménagement, d'un montant de 321 600 € TTC, prévu sur 3 ans (2016-2017-2018).

Concernant les transports, Chambéry métropole devra établir en 2016, en concertation avec les associations, un Schéma directeur d'accessibilité des transports – Agenda d'accessibilité programmée (SDAT-Ad'ap) à transmettre également au Préfet.



### PAROLE D'ÉLUE

Les débats en Commission Intercommunale, en groupes techniques, en collaboration étroite avec les communes, font avancer notre volonté de tendre vers l'accessibilité « de tous » en prenant en compte tous les types de handicap et l'accessibilité « à tout » en travaillant particulièrement sur la continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports.

C'est dans cette perspective que nous avons travaillé et continuerons de le faire car, d'une part, malgré des préoccupations budgétaires générales, la politique portée par Chambéry métropole pour l'accessibilité n'est pas une variable d'ajustement et, d'autre part, car nous sommes convaincus que rendre un bâtiment, un équipement sportif ou culturel, une voirie, un bus accessible c'est garantir l'insertion sociale de tous, la liberté d'aller et venir pour s'instruire, travailler, se distraire, nouer des liens, participer à la vie de la cité.

**Christiane Boisselon,**  
Conseillère déléguée chargée de l'action sociale



# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE

## HABITAT



### PAROLE D'ÉLUE

Chambéry métropole a complété son accompagnement pour l'accession sociale et abordable en mettant en place la prime aggro logement, véritable « coup de pouce » pour l'achat du premier logement. Ainsi, en 2015, une offre nouvelle de 159 logements, a été programmée sur l'agglomération à prix négociés. 64 personnes ont pu bénéficier de conseils avisés pour mener leur projet lors des 4 ateliers organisés par l'ADIL. Par ailleurs, une aire de grands passages pour les gens du voyage de 120 places a été inaugurée le 11 juillet 2015, permettant à Chambéry métropole de se mettre en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

#### Brigitte Bochaton,

vice-présidente chargée de l'habitat, du PLH, de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage



En 2015, la mise en œuvre du Programme local de l'habitat 2014-2019 s'est traduite par :

- un nouveau dispositif d'aide à l'accession à la propriété,
- la poursuite du dispositif de soutien au parc privé,
- le renouvellement de la délégation des aides à la pierre de l'Etat.

### NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE À L'ACCESSION ABORDABLE À LA PROPRIÉTÉ



Chambéry métropole a mis en place une nouvelle aide en faveur de l'accession abordable à la propriété : la prime aggro logement. Cette prime a pour objectif d'encourager le premier achat dans l'agglomération en apportant une subvention de 2 500 € à 4 500 € et d'un prix de vente plafonné par logement à 2 800 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable (TVA 20%, hors stationnement). En 2015, 73 logements ont ainsi été ciblés par le biais de conventions avec des promoteurs privés.

En complément, 86 logements en location-accession répartis sur 5 communes ont été programmés à hauteur de 0,64 M€.

### EFFORT SOUTENU POUR AMÉLIORER LE PARC EXISTANT

L'opération Objectif Rénovation se poursuit et permet à 31 propriétaires occupants modestes de réaliser des travaux d'économie d'énergie. En 2015, un logement indigne a fait l'objet d'un financement pour une remise aux normes et la mise en location à loyer modéré.

Par ailleurs, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), dont la gestion des crédits est déléguée à Chambéry métropole, a accompagné 30 propriétaires occupants pour réaliser des travaux de maintien à domicile et 5 propriétaires pour réaliser des travaux de mise en sécurité (dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat expérimentale sur la ville de Chambéry).

Ainsi, le soutien à l'amélioration du parc privé représente un engagement financier de 0,41 M€ de l'Anah et de 0,77 M€ de Chambéry métropole.

### DISPOSITIF FINANCIER AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS AIDÉS

La convention de délégation des aides à la pierre de l'État à Chambéry métropole a été renouvelée pour une deuxième période de 6 ans, soit de 2015 à 2020.

Dans l'année, l'Agglomération a agréé 227 nouveaux logements locatifs sociaux et 6 logements en reconstitution d'offre au titre du Projet de rénovation urbaine.

Cette programmation représente un engagement financier de 0,58 M€ de l'État et de 1,91M€ de Chambéry métropole.

Ces logements sont répartis dans douze communes de l'agglomération, et près d'un sur trois est réalisé dans une commune « en rattrapage » au titre de la loi Solidarité et renouvellement urbains.

## CRÉATION D'UN NOUVEAU SERVICE MUTUALISÉ D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le service commun mutualisé a repris l'instruction des autorisations d'urbanisme de 22 communes, jusqu'alors assurée par l'Etat via ses services de la direction départementale des territoires. Le Maire demeure toutefois l'interlocuteur des pétitionnaires et gère la conformité, le contrôle et le contentieux.

Au total, 913 dossiers ont été réceptionnés par le service : 85 certificats d'urbanisme opérationnels, 419 déclarations préalables, 388 permis de construire, 15 permis d'aménager et 6 permis de démolir.

## PRISE DE COMPÉTENCE « DOCUMENTS D'URBANISME » ET PRÉFIGURATION DE LA FUTURE DIRECTION DE L'URBANISME

Conformément au schéma de mutualisation, les élus de Chambéry métropole ont souhaité engager le processus de transfert de la compétence "documents d'urbanisme". Ainsi, Chambéry métropole est compétente en matière d'urbanisme depuis le 27 novembre 2015. Il s'agit de :

- animer la démarche de transfert de compétence et le groupe de travail des maires,
- dimensionner et mettre en place la future direction de l'urbanisme,
- prescrire le Plan local d'urbanisme intercommunal en décembre 2015.

Afin de s'assurer de la bonne mise en place de cette compétence et de garantir aux communes un rôle clé dans cette future organisation, une charte de gouvernance a été rédigée collégialement et adoptée à l'unanimité. Elle est la clé de voûte de la bonne coopération entre l'agglomération et ses 24 communes.

## ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

### CRÉATION D'UNE AIRE PROVISOIRE DE GRAND PASSAGE POUR UNE MISE EN CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

Une aire de grand passage provisoire de 120 places a été créée sur la commune de La Ravoire et inaugurée le 11 juillet 2015 afin de se mettre en conformité avec la loi du 5 juillet 2000.



Aire provisoire de grand passage de La Ravoire

124 familles ont été accueillies jusqu'à fin septembre, représentant 449 personnes.

Les stationnements d'une durée maximum de 15 jours ont été annoncés et régulés par un médiateur mutualisé avec Grand Lac et Cœur de Savoie, tandis que la gestion de l'aire a été assurée par Saint-Nabor Services.

Seuls 2 stationnements illicites ont été constatés sur les communes de La Ravoire et de Vimines, un nombre en net recul par rapport à 2015. Grâce à cette aire, la justice a pu prendre un arrêté d'expulsion en 48 heures contre plus d'une semaine auparavant.

### PROJETS POUR LES FAMILLES SÉDENTAIRES

Chambéry métropole poursuit sa politique d'accueil avec :

- la création d'un terrain familial de 3 emplacements sur le site "Les Culées" à Cognin, en service en août 2015,
- la révision du PLU concernant l'opération d'habitat adapté de 8 logements sur le site "Les Villières" à Chambéry,
- la fermeture de 2 terrains familiaux provisoires sur la commune de Chambéry (Les Abattoirs et Blachères III) et de 2 sur la commune de Cognin (Les Triandines / Villeneuve, MBD),
- le nettoyage du site de Boège sur la commune de La Ravoire en juillet 2015.

Par ailleurs, un travail de recherche foncière a débuté afin de relocaliser des familles sédentaires hors zones économiques.

### NOUVEAU PRESTATAIRE POUR ASSURER LA GESTION DE PLUSIEURS SITES

Saint-Nabor Services a été retenu pour assurer la gestion de l'aire provisoire de grand passage de La Ravoire, de l'aire d'accueil de La Boisse à Chambéry et de trois terrains familiaux sur l'agglomération.

# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE

## ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

### LES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMÉRATION

- 1 équipement événementiel sport-culture-économie "Le Phare" de 6 000 places, 2 piscines, 1 patinoire, 6 gymnases, 1 aérodrome
- 52 agents spécialisés dans les pratiques sportives et de loisirs et 26 saisonniers estivaux
- 5 571 133 € de budget dont amortissements et frais financiers



### PAROLE D'ÉLU

L'année 2015 a indéniablement été marquée par la relance du plan piscine et son entrée dans sa phase opérationnelle par la décision définitive d'arrêter un projet avec le lancement du concours de maîtrise d'œuvre. Je souhaite saluer le consensus politique qui s'est dégagé autour de cet enjeu d'intérêt communautaire. Le futur équipement apportera au territoire attractivité et innovation. Nous répondrons ainsi à un enjeu historique en matière d'équipement aquatique pour mieux satisfaire les besoins du public, des clubs et des scolaires.

**David Dubonnet**

*vice-président en charge des équipements collectifs, sportifs et associatifs*



## PÉRIMÈTRE EN DEVENIR

### PLAN PISCINES : ENGAGEMENT DE LA PHASE 1

Validation du choix du site d'implantation du nouvel équipement aquatique. Après une analyse comparative de deux sites pressentis pour l'implantation du futur équipement aquatique et des études pré-programmatiques, le Conseil communautaire du 14 octobre 2015 a confirmé le site du stade nautique pour l'implantation du futur équipement aquatique couvert/découvert.

Le projet est chiffré à 14,9 M€ HT hors VRD, abords et parkings, pour une réalisation en une seule phase de travaux.

Lancement du concours de maîtrise d'œuvre (MOE) en novembre 2015.

### PROLONGATION DE LA DURÉE DU CONTRAT DE DSP POUR L'EXPLOITATION DU PHARE DE 1 AN

C'est dans un contexte de volonté politique de transfert à l'agglomération du parc des expositions de Chambéry attendant au Phare, que Chambéry métropole a approuvé la prolongation du contrat de DSP pour l'exploitation du Phare jusqu'en janvier 2018 afin de permettre l'étude des conditions techniques, économiques et juridiques d'une exploitation déléguée unique des deux sites à compter de 2018.

## ZOOM

### LE NOUVEAU PLAN PISCINE

Poursuivant un objectif de modernisation et d'attractivité du parc aquatique de l'agglomération et s'appuyant sur une nouvelle priorisation des opérations, le nouveau Plan piscines est lancé et décline les étapes suivantes :

- ▶ Phase 1 en cours : Construction du nouvel équipement aquatique couvert / découvert sur le foncier de l'actuelle piscine du stade, constitué de 3 bassins couverts, sportif de 25m, ludique, pédagogique, d'une pataugeoire et d'un espace spa. La partie extérieure de l'équipement prévoit un pentagliss, une plage aqua-ludique, un bassin ludosportif de 50m et des espaces de détente. Ouverture du site prévue fin 2019.
- ▶ Phase 2 : Réalisation de travaux de maintenance lourde et de sécurité à la piscine de Buisson Rond pour permettre la poursuite des activités.
- ▶ Phase 3 : Évaluation de l'opportunité de construire un nouvel établissement aquatique couvert complémentaire ou de substitution à celui de la piscine de Buisson rond à la Motte-Servolex,

## ÉTUDE DES CONDITIONS D'OCCUPATION DES GYMNASES

La méthodologie de l'étude commandée par le Département en maîtrise d'ouvrage Chambéry métropole assistée par Mission Développement Prospective a consisté en un inventaire puis une analyse des plannings d'occupation portant sur 160 équipements et 30 gestionnaires différents. L'étude a démontré la nécessité de soutenir la construction d'équipements sportifs spécialisés plutôt que polyvalents déjà supérieurs en nombre à la moyenne nationale.

## POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR DE MODERNISATION DE L'AÉRODROME

Des actions de structuration et développement du site de l'aérodrome ont été conduites en 2015 :

- récupération et rénovation de 600m<sup>2</sup> de hangar à vocation aéronautique pour un coût travaux de 106 K€ TTC,
- présentation aux usagers de l'aérodrome des hypothèses de relocalisation des sites d'hébergement et restauration de l'aérodrome.

## ACTIVITÉ DES ÉQUIPEMENTS

### DES ÉQUIPEMENTS EN MOUVEMENT

#### UNE ANNÉE RYTHMÉE À LA PISCINE DE BUISSON ROND

À côté des incontournables offres d'aquagym, des séances d'aquabiking, qui remportent un franc succès dans le domaine du bien-être, sont mises en place sur 4 séances hebdomadaires avec 15 vélos (coût d'investissement 18 500 €).

La piscine de Buisson Rond a accueilli pendant 3 jours en juin, les Championnats de France sports adaptés de natation organisés par le club local l'Élan chambérien avec le support logistique du SOC natation. Cette manifestation d'envergure a complété le calendrier des compétitions nationales organisées à la piscine de Buisson Rond avec le traditionnel meeting de natation qui reçoit 400 nageurs sur 2,5 jours en février.

Sans travaux depuis 17 ans, les vestiaires publics de la piscine ont fait l'objet d'un relooking fonctionnel avec le changement des casiers à vêtement à verrouillage informatique pour un montant de 70 600 € ainsi que les sanitaires des bassins et l'amélioration du système d'alimentation en eau chaude des douches pour personnes handicapées pour un ensemble de 18 400 €.



Au niveau des installations techniques de traitement d'eau, une opération périodique de changement du média filtrant (sable), gage de la qualité de filtration, a été réalisée pour un montant de 31 500 €.

Un programme important de travaux prolongera ces réalisations pour maintenir à niveau cet équipement emblématique.



#### FACEBOOK ET LA PATINOIRE

L'adhésion à la page « Facebook patinoire » comptabilise 2 800 fans. Véritable curseur de satisfaction, de fidélisation, de positionnement de la patinoire sur l'offre de loisirs jeunes, relayeur des activités proposées par l'équipe d'animation de la patinoire, et poursuivant l'objectif de faire vivre une expérience unique et privilégiée aux jeunes pratiquants.

#### UNE SALLE SECONDAIRE DEVENUE MODULABLE AU PHARE

L'aménagement de rideaux de partition modulables dans la salle secondaire assorti d'un éclairage et d'une sonorisation adaptés, financés par l'exploitant conformément à son contrat de délégation de service public, et Chambéry métropole en complément à hauteur de 82 K € TTC, va permettre de proposer à une clientèle économique, un outil approprié pour des salons, séminaires et conférences. Ce projet correspond à une évolution nécessaire pour le Phare.

#### AÉRODROME : CLARIFICATION DES CONDITIONS D'OCCUPATION DU SITE

Le Conseil communautaire a adopté en 2015 une tarification généralisée et harmonisée par type d'utilisateur associatif, entreprise, ou particulier dont la mise en œuvre est partiellement initiée fin 2015.

Parallèlement, le Bureau a approuvé la mise en place de conventions type sécurisant les relations contractuelles notamment par la fin des situations de sous-location.

# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE

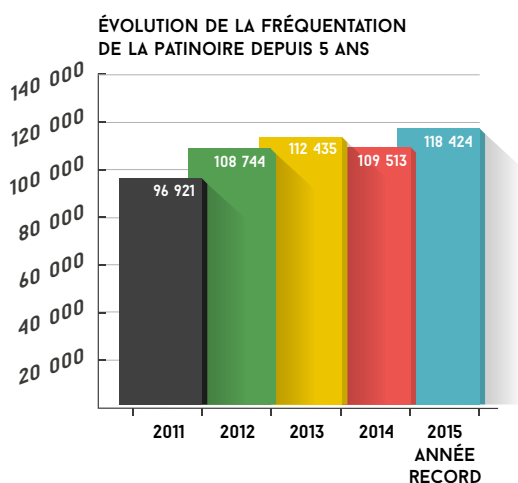


## DES RÉSULTATS CONTEXTUELS DE FRÉQUENTATION NON HOMOGÈNES DANS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'AGGLOMÉRATION EN RÉGIE

### UNE EXCELLENTE ANNÉE À LA PATINOIRE DE BUISSON ROND

Avec 118 424 usagers accueillis soit + 5 989 entrées supplémentaires par rapport à la précédente meilleure année, 2015 se positionne en tête des fréquentations comme des recettes.

La saison est ponctuée de 2 soirées à thème par mois proposées et organisées par la patinoire qui dynamisent l'intérêt pour l'équipement, et est sportivement animée par les matchs du SOC Hockey sur Glace et du pôle France féminin de hockey sur glace ainsi que par une activité de patinage artistique en croissance.



### FLÉCHISSEMENT DE LA FRÉQUENTATION À LA PISCINE DE BUISSON ROND

Redoutée après plusieurs années en continuelle progression, la baisse de fréquentation 2015 est principalement ressentie pour le grand public, qui toute activité confondue (entrées individuelles et cours) enregistre une diminution de 17 000 entrées.

Les facteurs identifiés comme ayant contribué au retrait du public :

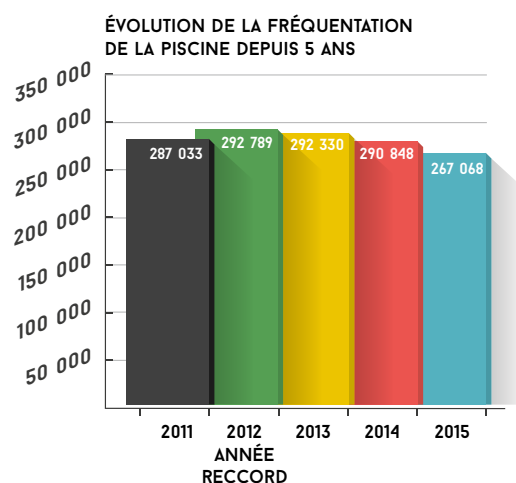
- la surfréquentation a pu générer une lassitude des usagers de la piscine de Buisson Rond,
- l'ouverture de la piscine réhabilitée d'Aix-les-Bains en juillet 2014 a réattiré un public de nageurs réceptifs à une qualité d'usage aquatique meilleure qu'à Chambéry.

■ la réforme des rythmes scolaires mise en place en septembre 2014 s'est imposée aux collectivités et a nécessité une refonte de la grille horaire d'accueil du public. Même si une vigilance particulière a été apportée pour préserver l'offre au public qui a conservé l'équivalent en surface mise à disposition, une érosion de 7h hebdomadaire d'amplitude d'ouverture au public a néanmoins basculé au bénéfice des scolaires et associations,

■ 3 jours de fermeture supplémentaires pour compétitions en 2015 pour un total de 8,5 jours entièrement dédiés à la compétition, contre 5,5 jours en 2014.

La période estivale a été satisfaisante avec 24 943 entrées dans une strate de fréquentation similaire à 2014.

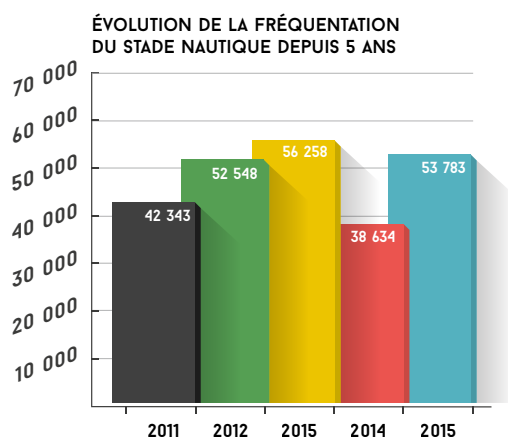
Le constat d'une fidélisation toujours aussi forte et d'une baisse globale liée à des facteurs exogènes laissent espérer un rebond favorable en 2016.



### UNE DERNIÈRE SAISON SATISFAISANTE POUR LE STADE NAUTIQUE

Cette année encore la corrélation entre ensoleillement et belle fréquentation est confirmée avec 53 783 usagers accueillis, même si la saison a été déséquilibrée avec un mois de juillet record (près de 28 000 entrées) et un petit mois d'août avec 14 000 entrées amputé du fait de 6 jours de fermeture pour raison sanitaire.

La revalorisation tarifaire opérée en 2015 de 0,60 € sur les principaux tarifs unitaires n'a généré aucune contestation/réclamation ni diminution de la fréquentation. Justifiée par un positionnement dans la tranche basse des activités similaires, cette hausse a été bien acceptée par l'utilisateur/citoyen.

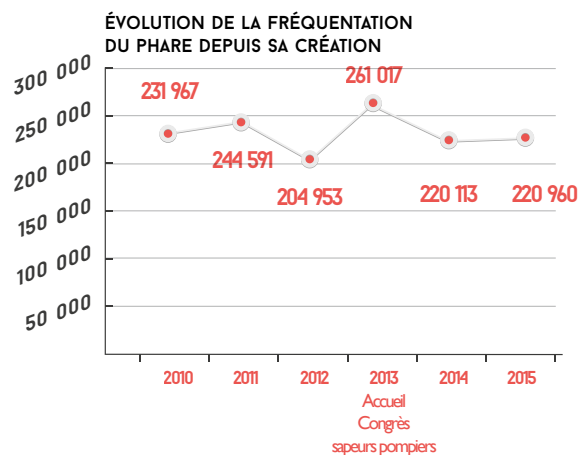


### DES RÉSULTATS PLUTÔT ENCOURAGEANTS POUR LE PHARE

Pour cette 7<sup>ème</sup> année d'exploitation, 2015 se positionne avec 220 960 visiteurs au Phare comme la 3<sup>ème</sup> meilleure année.

Ce résultat met en évidence une évolution favorable de la dimension économique du Phare (hors Foire de Savoie dont la fréquentation est stable) et enregistre une hausse de 109% de fréquentation par rapport à 2014, soit 12 222 entrées supplémentaires pour ce secteur d'activités.

Parallèlement le secteur du spectacle sportif marque un sévère repli de plus de 15 000 entrées qui s'explique principalement par l'absence de qualification en Coupe d'Europe du club professionnel résident Chambéry Savoie Handball sur la saison 2014-2015, réduisant le nombre de matchs à domicile joués au Phare.



L'offre de spectacles/concerts progresse de 9 500 entrées reflet d'une programmation enrichie de 3 spectacles par rapport à 2014 et marquée par des artistes à plus forte notoriété à l'instar du festival de musique électronique « PHARAONIC » qui propose un concept original dans la région à destination d'un public jeune dans le créneau de la musique électro. En plus de compléter l'offre de spectacle du Phare, il donne une image dynamique du territoire et favorise un positionnement complémentaire avec Musilac à Aix-les-Bains. La 1<sup>ère</sup> édition du festival a rencontré un joli succès (3 600 entrées).

### POURSUITE DU SOUTIEN FINANCIER AU SPORT

L'agglomération a apporté un soutien à 17 clubs de l'agglomération à hauteur de 307 400 €. Les critères d'attribution ont ainsi permis à un nouveau club (FC Nivolet) d'intégrer le dispositif alors que le soutien de l'agglomération s'est arrêté pour deux autres associations (SOC Football et Club d'Haltérophilie de Saint-Baldoph).

CLUBS RETENUS			
AEB gymnastique Chambéry	5 000 €	Club des sports de glace de Chambéry	5 000 €
Chevaliers tireurs de Chambéry	1 000 €	Club des sports de La Féclaz section ski nordique	10 000 €
Chambéry cyclisme compétition	15 000 €	EAC athlétisme	10 000 €
Chambéry cyclisme formation	20 000 €	FC Nivolet	3 000 €
Chambéry escalade	10 000 €	Judo club La Motte-Servolex	14 300 €
Chambéry Savoie Handball	110 000 €	Savoie handball club La Motte-Servolex	19 600 €
Club handisport de l'agglomération chambérienne section tir à l'arc	3 500 €*	SOC hockey sur glace	22 000 €
		SOC natation	17 000 €
		SOC rugby	30 000 €
Club nautique Chambéry/Le Bourget	12 000 €		
<b>Total</b>			<b>307 400 €</b>

\*rétrogradation après le passage en Conseil communautaire

# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE



## LES CHIFFRES CLÉS DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMÉRATION

### LA FRÉQUENTATION (EN NOMBRE D'ENTRÉES)

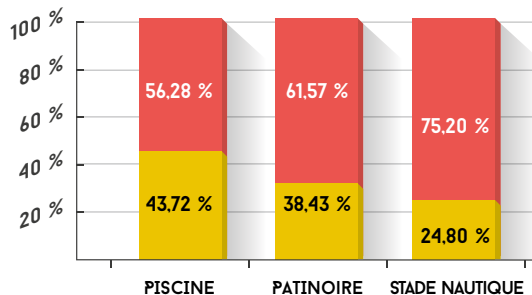
	2014	2015
Piscine de Buisson Rond	290 848 pour 4 060 heures d'ouverture annuelle	267 068 pour 4 058 heures d'ouverture annuelle
Patinoire de Buisson Rond	109 513 pour 3 987 heures d'ouverture annuelle	118 424 pour 4 222 heures d'ouverture annuelle
Stade nautique	38 634 pour 825 heures d'ouverture durant l'été	53 783 pour 766 heures d'ouverture durant l'été *

\*6 jours de fermeture sanitaire

	PUBLIC	ÉVOLUTION /2014	SCOLAIRES	ÉVOLUTION /2014	ASSOCIATIONS	ÉVOLUTION /2014	MANIFESTATIONS	ÉVOLUTION /2014
Piscine de Buisson Rond	159 143	-9,7%	62 772	-3,7%	43 853	-12,8%	3 653	+71,0%
Patinoire de Buisson Rond	53 200	+14,9%	28 447	+10,6%	23 460	+11,0%	13 317	-16,7%
Stade nautique	49 992	+45,4%	3 041	-16,1%	750	-12,7%	0	

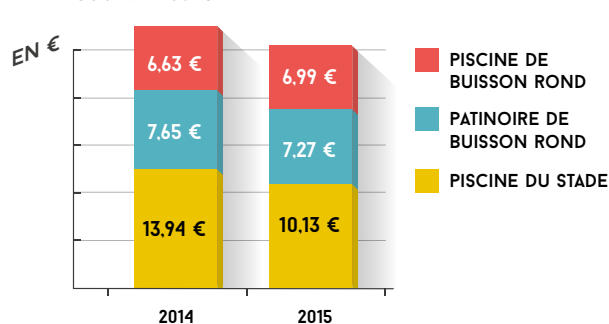
	DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION	INSUFFISANCE DE FINANCEMENT (HORS FRAIS FI ET AMORTISSEMENT)
Piscine de Buisson Rond	1 869 349 €	817 445 €	1 051 904 €
Patinoire de Buisson Rond	860 838 €	330 898 €	529 940 €
Stade nautique	545 195 €	135 624 €	409 571 €

### BILANS D'EXPLOITATION 2015 HORS FRAIS FINANCIERS

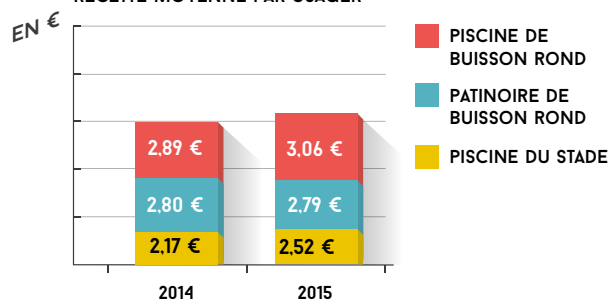


- PART DU COÛT DE FONCTIONNEMENT PRIS EN CHARGE PAR LA FISCALITÉ
  - PART DU COÛT DE FONCTIONNEMENT PRIS EN CHARGE PAR LES RECETTES D'EXPLOITATION (TAUX DE COUVERTURE)
- RAPPEL POUR 2014 : PISCINE 43,64% / PATINOIRE 36,69%  
STADE NAUTIQUE : 15,62%

### COÛT PAR USAGER



### RECETTE MOYENNE PAR USAGER



### TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR LES RECETTES D'EXPLOITATION

	2014	2015
Piscine de Buisson Rond	43,64%	43,72%
Patinoire de Buisson Rond	36,69%	37,63%
Piscine du stade	15,62%	24,8%

# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE



## COMMUNICATION



### PAROLE D'ÉLU

2015 a vu la mise en place de la mutualisation de la direction avec le service communication de la ville de Chambéry, de premiers projets travaillés ensemble, une nouvelle maquette pour le Cm24 et une nouvelle page d'accueil pour [www.chambery-metropole.fr](http://www.chambery-metropole.fr).

Tout au long de l'année, la direction a aussi poursuivi son travail de communication sur l'actualité de Chambéry métropole et de mise en œuvre d'actions stratégiques de communication.

**Xavier Dullin,**  
président de Chambéry métropole

### NOUVELLE MAQUETTE POUR CM24 ET NOUVELLE PAGE D'ACCUEIL POUR CHAMBERY-METROPOLE.FR

Les habitants ont découvert fin mars dans leurs boîtes aux lettres un nouveau Cm24. Une maquette dynamique, illustrant les priorités de communication du mandat, de nouvelles rubriques et des articles courts et variés. Une place plus grande est également faite à l'illustration notamment sur la Une.

Fin juin, les habitants de l'agglomération ont reçu en complément du Cm24 un cadeau estival avec le numéro d'été du magazine : le cartoguide Promenades et Randonnées de l'agglomération chambérienne élaboré en lien avec le service agriculture.

Côté web, le chantier du site internet a été lancé pour ancrer l'agglomération comme un territoire connecté. Début avril, le site web [www.chambery-metropole.fr](http://www.chambery-metropole.fr) s'est vu lui aussi "rajeuni" avec la mise en ligne d'une nouvelle page d'accueil.

#### WWW.CHAMBERY-METROPOLE.FR

- 233 actualités
- 11 vidéos mises en ligne
- 180 événements annoncés
- 10 lettres d'information diffusées

42 964 visites par mois en moyenne soit +14,92% par rapport à 2014.



# 03.

ATTRACTIVE,  
INNOVANTE  
ET SOLIDAIRE

## FOIRE DE SAVOIE : UN STAND COMMUN POUR CHAMBÉRY MÉTROPOLE ET LA VILLE DE CHAMBÉRY

Pour la première fois, la ville de Chambéry et Chambéry métropole partageaient à la Foire de Savoie un stand commun sous la bannière : Territoire Connecté. L'objectif était de montrer que les collectivités portent un fort intérêt pour le numérique, affirmer le virage digital et positionner l'agglomération comme un territoire soutien de ses 1600 entreprises liées au secteur du digital. Le stand et les animations ont été réalisés en partenariat avec les acteurs locaux du numérique : Digital Savoie, Alpium, Do In 3D, NOE Interactive, Pampa, Kolor GoPro, Check, tous adhérents à l'association Digital Savoie.

## MONTÉE EN PUISSANCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Nouvelle nécessité de communication, les réseaux sociaux sont un outil de développement de la communication de la collectivité. Après une première année d'existence, le compte twitter @chamberymetro est dans les 30 communautés d'agglomération les plus suivies sur Twitter.

En parallèle, une nouvelle page Facebook a également été créée spécifiquement pour le stand à la Foire de Savoie. A l'issue de l'événement, le choix a été fait de dédier la page Facebook « territoire connecté » à l'actualité du numérique, de l'innovation pour positionner Chambéry comme un territoire connecté et qui soutient le développement économique des entreprises liées au digital.

## ET AUSSI

Plus de 50 documents de communication réalisés.

### Relations presse :

- 49 communiqués presse envoyés,
- 9 dossiers de presse réalisés.



## D'AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION DANS DIFFÉRENTS DOMAINES D'ACTION

- cartoguide Promenades et Randonnées de l'agglomération chambérienne,
- lancement de Chambéry Grand Lac et présence au SIMI,
- lancement de la campagne déchets « Fier d'agir au quotidien »

## ZOOM

### UNE MISE EN COMMUN DES COMPÉTENCES DE COLLECTIVITÉS

Anoncé comme un projet structurant de l'exécutif, la mutualisation de la direction de la communication de Chambéry métropole et du service communication de la ville de Chambéry a été finalisée le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'année 2015 a permis d'acter toutes les étapes nécessaires à ce rapprochement des deux services, rattachés au cabinet, dont l'objectif est la mise en commun des compétences pour une meilleure visibilité des deux collectivités.

La fin d'année a été marquée par la finalisation du processus avec la création d'un organigramme et d'un projet de service, désormais opérationnel.

### PROJETS 2016

En 2016, l'enjeu de la direction de la communication mutualisée sera de fédérer son équipe de 16 personnes autour de son projet de service. La mise en place des pôles de travail (numérique, images et communication externe) sera le socle de l'action de la direction, qui se positionne désormais dans un rôle de conseils et d'expertise pour déployer de manière moderne et visible les politiques portées par Chambéry métropole.





# 04.

---

CHAMBÉRY MÉTROPOLE  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

---

**CHAMBÉRY MÉTROPOLE,  
ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE**

# 04.

ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE

## DÉCHETS

COMPÉTENCE  
COLLECTE  
DES DÉCHETS  
MÉNAGERS  
ET ASSIMILÉS

24  
COMMUNES

131 181  
HABITANTS

47,30%  
D'HABITAT  
VERTICAL



### PAROLE D'ÉLU

Le service déchets est une équipe de femmes et d'hommes qui assurent fièrement cette compétence au quotidien au travers de leurs métiers, tant sur la partie collecte que sur la prévention et la communication pour réduire nos déchets.

Chambéry métropole et trois autres collectivités, dans une ambition partagée, se sont unies dans le projet « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » pour, ensemble, s'engager à réduire les déchets produits sur le territoire : ne plus « produire, utiliser pour jeter » mais « réduire, valoriser pour créer des emplois localement et préserver nos ressources ». Ces thèmes d'actualités liés à la gestion des déchets et à l'économie circulaire, ont été mis en évidence lors du dernier congrès d'AMORCE qui s'est déroulé à Chambéry.

À souligner également le travail effectué pour, sans cesse, optimiser et maîtriser le coût de la collecte et du traitement des déchets.

**Daniel Rochaix**  
vice-président en charge des déchets



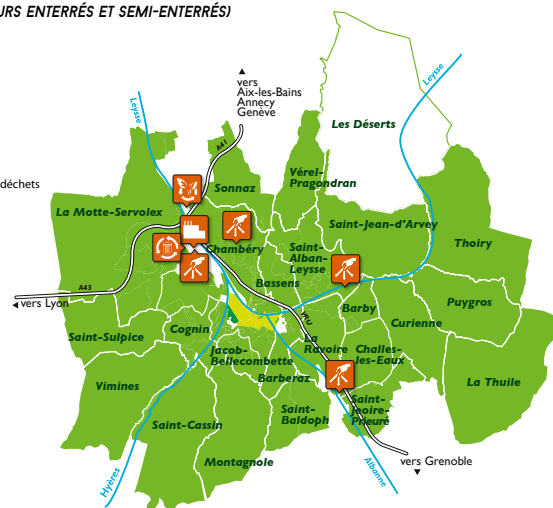
### FRÉQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (HORS CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS)



- Déchetterie
- Plateforme de compostage
- Centre de tri
- Usine de valorisation et de traitement des déchets

- FREQUENCE**
- 1 fois par semaine
  - 2 fois par semaine
  - 3 fois par semaine
  - 4 fois par semaine
  - 6 fois par semaine

### FRÉQUENCE DE COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS (HORS CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS)



La collecte des déchets ménagers est effectuée en régie directe avec les agents et les moyens de l'agglomération. Les opérations de traitement des ordures ménagères par incinération ainsi que le tri des collectes sélectives sont assurées par Savoie Déchets qui en détient la compétence. L'incinération est opérée en régie directe avec les agents et les moyens du syndicat mixte. Le tri des collectes sélectives est réalisé par un prestataire privé dans le cadre d'une délégation de service public.

Pour exercer sa compétence, Chambéry métropole dispose d'un réseau de quatre déchetteries qui permettent aux habitants et aux professionnels de déposer leurs déchets et d'une plateforme de compostage. L'exploitation de ces équipements a été confiée à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

## LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Chambéry métropole lance sa nouvelle campagne d'affichage sur la gestion des déchets. Vingt et un habitants et agents de l'agglomération ont accepté d'incarner cette communication pédagogique et incitative. Objectif : inviter tout un chacun à agir, à son échelle, et selon ses possibilités.

Chambéry métropole fait partie des 58 lauréats de l'appel à projets « territoire zéro déchet, zéro gaspillage » (TZDZG), dévoilé par Ségolène Royal. L'objectif de l'appel à projet est d'accompagner des collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire avec les acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants :

- réduire toutes les sources de gaspillage,
- donner une seconde vie aux produits,
- recycler tout ce qui est recyclable.



Notre spécificité parmi les 58 lauréats : nous sommes le territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage qui regroupe en son sein plusieurs territoires : la communauté d'agglomérations de Grand Lac, le syndicat mixte interdépartemental de traitement des ordures de l'albanais, et la communauté d'agglomération d'Annecy.

## LES INDICATEURS TECHNIQUES

En 2015, le gisement des déchets ménagers et assimilés est constitué des tonnages issus de :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la collecte sélective des emballages ménagers,
- les déchetteries.

Le ratio exprimé en kg/hab/an des déchets collectés en 2015 baisse de 1% par rapport à l'exercice précédent.

## COMPTABILISATION DES TONNAGES PAR FLUX COLLECTÉS

	(131 181 hab DGF2015)		(131 205 hab DGF2014)		Savoie 2013	Rhône Alpes (2013, pop DGF)
	Chambéry métropole		2014	Evol. 2015/2014		
Type de déchets	tonnes	Kg/hab/an	Kg/hab/an	%	Kg/hab/an	Kg/hab/an
Ordures ménagères résiduelles	31 390	239	241	-1%	237	227
Refus de tri	987	8	5	41%		
Emballages Journaux-magazines et sacs jaunes	6 573	50	50	0%	32,4	69
Verre	3 564	27	27	0%	36,6	
Textiles usagés	200	2	0,17	/	/	/
Déchetteries (hors végétaux)	19 924	152	147	4%	231	210
Végétaux des déchetteries	7 920	60	61	-2%		
Déchets verts en porte à porte	630	5	5	-5%	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>71 188</b>	<b>543</b>	<b>536</b>	<b>1%</b>	<b>537</b>	<b>506</b>

## MODES DE VALORISATION DES TONNAGES COLLECTÉS

### VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

37 893 tonnes des déchets collectés sont incinérés (100% des ordures ménagères résiduelles et 95,5% des encombrants de déchetterie).

La récupération de l'énergie dégagée par l'incinération à Savoie Déchets permet de revendre de la vapeur au réseau de chaleur chambérien et de fabriquer de l'électricité.

Les gros encombrants de déchetterie sont détournés de l'enfouissement et incinérés en tant que combustibles solides de récupération en fours de cimenterie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS= déchets dangereux), huiles minérales sont pour partie incinérés et recyclés.

### VALORISATION MATIÈRE

22 248 tonnes collectées sont des matériaux recyclables qui ont été triés puis utilisés pour fabriquer de nouveaux produits dont 69 tonnes directement réemployées par les Chantiers Valoristes.

### VALORISATION ORGANIQUE

8 550 tonnes collectées sont des végétaux destinés au compostage. Le compost est revendu à des paysagistes, des services communaux, ou encore des particuliers.

### ENFOUISSEMENT

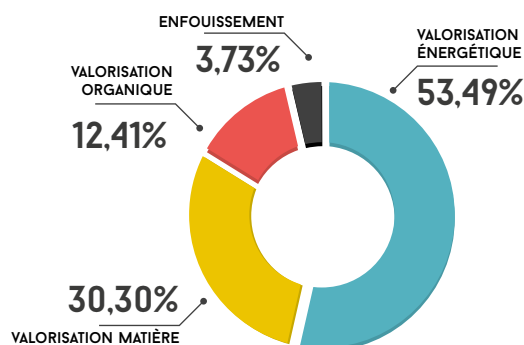
2 739 tonnes sont destinées à la mise en enfouissement. Il s'agit d'une partie des déchets encombrants de déchetterie et des déchets amiantés.

### TAUX DE RECYCLAGE

Il s'agit du tonnage expédié dans les centres de tri, sur la totalité des tonnages collectés tous flux confondus (hors végétaux et gravats).

2013 : 16,34% | 2014 : 16,44% | 2015 : 16,43%

### MODE DE VALORISATION DES DÉCHETS



### TAUX DE VALORISATION MATIÈRE

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri), sur la totalité des tonnages collectés, y compris les déchets verts et les gravats.

2013 : 43,29% | 2014 : 42,71% | 2015 : 42,91%

## LES INDICATEURS FINANCIERS

Les ratios présentés à la tonne sont issus de la synthèse de la matrice ADEME. Les coûts sont présentés en coûts aidés HT correspondant au coût restant à financer par la collectivité.

**Coût complet** : ensemble des charges y compris les amortissements des investissements et les charges de structure.

**Coût technique** : coût complet – les recettes industrielles (ventes matières).

**Coût aidé** : coût technique – les soutiens des éco-organismes (Eco-emballage, Eco-folio, Eco-mobilier, OCAD3E...).

### TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES TROIS INDICATEURS FINANCIERS

INDICATEURS FINANCIERS	2015	2014	VARIATION 2015/2014
Coût complet	14 074 688,65	14 444 112	-2,56%
Coût technique	13 070 507,60	13 653 895	-4,27%
Coût aidé	11 408 811,32	11 659 355	-2,15%

Le coût de collecte et de traitement des déchets de l'agglomération évolue peu entre 2014 et 2015. Cette stabilité est très marquée sur le flux ordures ménagères et exploitation des déchetteries. Cela compense l'augmentation relative du coût de la collecte sélective, qui s'explique par la baisse des cours de rachat des matériaux et donc un affaiblissement des recettes matières.

### COÛT RAPPORTÉ À L'HABITANT PAR GRANDS FLUX DE DÉCHETS

2015 (DÉCHETS PRIS EN CHARGE SUR LE TERRITOIRE DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE)				
TYPE DE DÉCHETS	EUROS HT*	TONNES	€/HAB/AN*	€/TONNE/AN*
Ordures ménagères résiduelles	6 821 963	31 390	52	217
Collecte sélective emballages (emballages+verre+cartons commerçants+refus)	1 574 979	11 324	12	139
Déchetteries (avec végétaux)	2 604 079	27 844	20	94
Déchets verts (Chambéry)	157 307	630	1	250
Total	11 158 327	71 188	85	157

\*coûts aidés

# 04.

ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE



????

## EAU ET ASSAINISSEMENT



### PAROLE D'ÉLU

L'année 2015 aura été marquée par des événements climatiques d'une violence et d'une rareté peu commune. Cinq épisodes pluvieux exceptionnels ont ainsi touché notre territoire et marqueront durablement les mémoires. Paradoxalement le manque de précipitations à la fin du printemps et au début de l'été a contraint les autorités à mettre en place des mesures de restriction pour l'usage de l'eau.

Dans ce contexte, les équipes chargées de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement se sont fortement mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et humains.

Les ouvrages de traitement des eaux usées ont fait l'objet d'une attention particulière permettant d'atteindre d'excellentes performances épuratoires. Les réseaux, fortement sollicités par les précipitations, ont été inspectés et nettoyés très rapidement pour garantir un fonctionnement optimal.

Le fonctionnement des ouvrages de production et de stockage de l'eau potable ainsi que des réseaux de distribution a été adapté en permanence pendant la période de sécheresse afin que chacune et chacun puisse continuer à bénéficier d'une eau de qualité.

Dans un contexte financier toujours plus contraint, nous veillons à garantir l'accès de tous à une eau potable de qualité et à maîtriser l'impact de nos rejets sur le milieu naturel dans des conditions économiques soutenables. Dans ce contexte, le renouvellement et la modernisation des ouvrages qui constituent le patrimoine de l'eau potable et de l'assainissement sont une priorité.

Leur performance, leur disponibilité et leur résilience sont déterminantes pour accompagner le développement de notre territoire.

**Jean-Maurice Venturini**

*vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et du droit des sols*

Les actions pour une gestion durable de l'eau et de l'assainissement dans l'agglomération chambérienne se sont poursuivies à un rythme soutenu pour notamment :

- pérenniser la démarche d'amélioration continue, traduite par le renouvellement de la certification ISO 9001, à l'issue de l'audit de renouvellement réalisé du 1<sup>er</sup> au 4 mars 2016,
- offrir un service performant à l'usager,
- distribuer une eau potable de qualité,
- préserver l'environnement en maîtrisant les rejets au milieu naturel.

Si la pluviométrie annuelle reste importante, avec une hauteur cumulée proche de 1 300 mm, l'année 2015 aura surtout été marquée par une succession d'événements météorologiques exceptionnels.

Les précipitations des 6 et 7 juin, 22 juillet, 13 et 14 septembre et du 5 octobre 2015 ont ainsi durement touché notre territoire. Les équipes de l'agglomération et des communes ont été forte-

ment mobilisées pour remettre très rapidement les réseaux et ouvrages en état et accompagner les habitants touchés par ces intempéries.

Ces conditions ont également fortement influencé les volumes collectés par le réseau unitaire du centre-ville de Chambéry. Si les volumes traités à l'UDEP (usine de dépollution des eaux usées) sont restés stables à 13,1 millions de m<sup>3</sup>, les volumes déversés au milieu naturel par les déversoirs d'orages situés sur le réseau amont ont été fortement impactés. Le volume déversé en 2015 a ainsi atteint 566 135 m<sup>3</sup> en 92 jours (le volume déversé en 2014 atteint 339 336 m<sup>3</sup> en 149 jours).

L'épisode de sécheresse de l'été 2015 a conduit à la mise en place de mesures de restrictions d'eau sur l'ensemble du département du 16 juillet au 26 août 2015. Durant toute cette période, la qualité des infrastructures et la mobilisation des agents du service des eaux aura permis de maintenir l'alimentation en eau sur l'ensemble du territoire de Chambéry métropole.



# 04.

## ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE



Ces conditions ont principalement impacté les ressources gravitaires (sources). Les hauteurs de nappes phréatiques au repos sont restées stables au fil des mois de l'année 2015, consécutives à une bonne recharge.

Les actions entreprises par Chambéry métropole au travers de ses 2 régies s'inscrivent en 2015 dans ce contexte pour faire face à ses obligations et dégager les moyens financiers nécessaires pour assurer une gestion performante du patrimoine existant, l'adapter aux exigences réglementaires et aux évolutions de l'agglomération.

## ZOOM

### PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES

Dès le second semestre 2016, la mise en place du paiement par Internet des factures d'eau émises par Chambéry métropole permettra aux usagers et entreprises de l'agglomération de régler leurs factures directement en ligne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sans frais supplémentaires ni contrainte de temps, de déplacement et d'envoi postal.

Ce projet, conduit en 2015 par les directions des finances et des systèmes d'informations de Chambéry métropole, s'inscrit dans une démarche générale de dématérialisation des services publics rendus par l'agglomération, en lien avec le schéma de développement numérique.

Une étape essentielle a été franchie début 2016 avec la signature d'une convention d'adhésion au service TIPI (Titres Payables par Internet) avec la Direction générale des finances publiques.

Rendez-vous prochainement sur le site Internet de Chambéry métropole pour toutes les informations pratiques.

## ZOOM

### BILAN 2015 : REPRISE D'EXPLOITATION COMMUNE DE LES DÉSERTS

Le service des eaux de Chambéry métropole a repris en régie sur la commune de Les Déserts la gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif le 9 avril 2015, suite aux contrats de délégation confiés à Veolia Eau.

### PROJET 2016 : FIN D'ÉTUDE BASSIN DE STOCKAGE RESTITUTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX EN 2017

L'équipe de maîtrise d'œuvre a finalisé la mission avant-projet. Une présentation a été faite au Conseil d'exploitation le 24 novembre 2015, validant le volume du bassin à 8 000 m<sup>3</sup>. La mission projet se poursuit sur 2016 pour validation définitive de son emplacement, en accord avec la Ville de Chambéry. Dans le cadre du projet d'aménagement de l'écoquartier Vetrotex en cours, ainsi que la validation de l'ensemble des réseaux à construire ou dévoyer, un dossier de subvention portant sur la construction de l'ouvrage et des réseaux à réaliser sera transmis à l'Agence de l'eau.

## SERVICE À L'USAGER

En 2015, 8 180 résiliations de contrats et 8 776 nouveaux contrats ont été enregistrés.

Réunie mensuellement, la commission FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) a attribué 698 aides sur les 777 dossiers examinés en 2015, pour un montant total d'aides de 102 570 €.

Au cours de l'année 2015, le service des eaux a réalisé plusieurs enquêtes de satisfaction auprès des usagers afin d'analyser le niveau d'appréciation de ses pratiques et dégager des pistes de progrès.

## ENQUÊTE AUPRÈS DE NOUVEAUX ABONNÉS

L'enquête a été menée auprès des nouveaux abonnés du service des eaux de janvier à octobre 2015 par un questionnaire joint avec les factures liées à la prise d'abonnement. Ce questionnaire aborde différents thèmes tels que la qualité de l'accueil au bureau et au téléphone, la prise d'abonnement, la mensualisation, la demande de branchement, le relevé ou la dépose de compteurs. Le taux de retour global de 29% (683 questionnaires retournés) est en progression par rapport aux enquêtes des années précédentes (15 à 20%). Il résulte de l'évolution dans l'envoi des questionnaires. Les résultats de l'enquête auprès de ces nouveaux usagers révèlent le maintien d'un très bon niveau de satisfaction globale pour 93% des avis exprimés sur l'ensemble des prestations réalisées, de la qualité des informations transmises et sur les délais de réponse. Il en ressort également des pistes d'amélioration potentielle des prestations du service des eaux, en particulier :

- améliorer l'accueil téléphonique : des actions programmées au premier semestre 2016 (serveur vocal interactif et centre de contacts) permettront de répondre à ce point évoqué déjà l'année précédente (la satisfaction sur le volet téléphonie baisse de 95 à 91% entre 2014 et 2015),
- renforcer le dispositif de prise d'abonnement en ligne via internet qui se maintient à 21% d'utilisateurs comme les années précédentes.

Cette enquête sera reconduite courant 2016 dans les mêmes conditions afin de mesurer l'impact de nos nouvelles dispositions.

## ENQUÊTES AUPRÈS DE RIVERAINS DE CHANTIERS DE RENOUVELLEMENT DE RÉSEAU D'EAU POTABLE OU D'ASSAINISSEMENT

Courant 2015, 4 chantiers ont fait l'objet d'envoi de questionnaires spécifiques portant sur des aspects préalables aux travaux (information, organisation) et sur le déroulement même des travaux (communication avec les entreprises, coordination, gêne occasionnée, circulation d'engins, bruit, respect des délais).

Au total ce sont 206 riverains qui ont été contactés. Les dépouillements montrent un très bon niveau de satisfaction global sur l'ensemble des chantiers avec 96% d'avis positifs sur les différents thèmes.

- Renouvellement de réseau d'eau potable
  - Travaux résidence Sainte-Anne à La Motte-Servolex : l'information préalable ciblée des riverains et des établissements et le bon déroulement (facilité par la technique de tubage) ont contribué à obtenir d'excellents retours des résidents : 99% de satisfaction.
  - Travaux avenue des Ducs de Savoie à Chambéry : la bonne coordination du chantier entre les entreprises est soulignée par les riverains mais les avis sur le déroulement global sont plus mitigés, essentiellement à cause de la gêne à la circulation sur ce secteur très sensible de Chambéry. Globalement la satisfaction reste à un bon niveau : 86%.
- Renouvellement de réseau d'eau potable et création d'un collecteur d'eaux usées et d'un poste de relèvement à Montagnole, sur les hameaux Les Meuniers et les Villards : le déroulement global et les contacts avec les entreprises sur ces deux chantiers situés en zone rurale n'a pas montré de réserves et la satisfaction est excellente (100%) sur l'échantillon des réponses retournées.

## CONDUIRE UNE GESTION INTÉGRÉE DU CYCLE DE L'EAU POTABLE

### PAR LA POURSUITE DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES DE LA PROTECTION DES CAPTAGES

Les procédures pour la mise en place des périmètres de protection des captages des communes de La Thuile et de Thoiry ont été poursuivies, avec la réalisation des enquêtes publiques. Des procédures ont également été lancées pour les captages de Montgelas à Curienne et de Fontaine Noire à Saint-Jean-d'Arvey.

Globalement, cela porte l'avancement des démarches à 46 captages sur 47 exploités (principaux + secours) pour lesquels la Déclaration d'Utilité Publique a été prononcée et 18 captages sur 47 pour lesquels les travaux de mise en conformité sont réalisés. En prenant en considération les volumes produits annuellement par ces captages, l'avancement de la protection est le suivant :

- rapport hydrogéologue et dossier d'enquête publique déposé : 99,99%,
- dossier d'enquête publique : 99,99%,
- déclaration d'utilité publique prononcée : 99,99%,
- travaux terminés : 24,7%,
- suivi des activités : 79,7%.

L'indice global de protection 2015 est de 80,9% (79,2% en 2014).



# 04.

## ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE

### PAR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PÉRENNISATION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE

Les études des chaînes de production d'eau potable des puits Pasteur et de Saint-Jean-de-La-Porte, ont identifié des dysfonctionnements prévisibles d'ici 2020 : l'urbanisation future de l'éco-quartier de Villeneuve à Cognin, la restructuration du secteur haut de Jacob-Bellecombette (projet Maisolée – secours Barberaz et Montagnole) ainsi que l'urbanisation à l'horizon 2020 de la commune de Saint-Baldoph, amènent la direction des eaux, à équilibrer la production d'eau potable entre les Puits de Pasteur (1 850 000 m<sup>3</sup>/an) et de Saint-Jean-de-la-Porte (1 350 000m<sup>3</sup>/an). La création d'une conduite d'adduction entre les communes de Challes-les-Eaux et Saint-Baldoph a donc été programmée afin d'alimenter à terme, la commune de Saint-Baldoph depuis le puits de Saint-Jean-de-la-Porte et ainsi préserver la ressource en eau du puits Pasteur pour les communes de Jacob-Bellecombette et Cognin.

En 2015, une nouvelle tranche de travaux a ainsi été réalisée sur le tronçon entre Challes-les-Eaux - carrefour de Médipole et Saint-Baldoph - A43 parking relais.

### PAR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Le programme pluriannuel a intégré en 2014 la problématique des tuyaux PVC mis en œuvre avant 1980 pour tenir compte des risques de dissolution de la molécule Chlorure de Vinyle Monomère. Une analyse multicritères du patrimoine (canalisation eau potable) a identifié la présence de 3,8 km de tuyau en amiante ciment.

La conduite en amiante ciment chemin des Cheminettes à Saint-Baldoph a ainsi été réhabilitée par éclatement.

Début 2015, un traitement par ultra-violet a été mis en œuvre au puits des Iles. Destiné à renforcer la sécurité et la qualité des eaux distribuées, ce traitement sera progressivement installé sur les quatre puits de production d'eau potable de l'agglomération.

### PAR UNE GESTION PATRIMONIALE VOLONTAIRE

Les actions pour améliorer les rendements hydrauliques sont menées selon 3 axes : recherche et réparation des fuites, renouvellement des canalisations et branchements qui participent à la maintenance du patrimoine, renouvellement des compteurs chez les usagers.



Ainsi en 2015 :

- 362 fuites ont été réparées correspondant à un volume total annuel estimé à 125 000 m<sup>3</sup>, dont 109 se situaient sur le domaine privé et ont fait l'objet de mises en demeure auprès des propriétaires concernés.
- 9,034 km de canalisations ont été renouvelés en 2015 soit environ 1,02% de notre patrimoine. Depuis 2013, le programme de travaux intègre les linéaires jugés prioritaires au regard de plusieurs critères (nature, casses, lieux). 70% des renouvellements répondent à cette priorisation et 30% sont réalisés en coordination avec les opérations d'aménagement de voiries ou en accompagnement de travaux sur les réseaux d'assainissement ou d'autres concessionnaires.
- 360 branchements ont été rénovés en 2015 à l'occasion des travaux sur les canalisations ou de la suppression des branchements en plomb sous le domaine public.
- 2 406 compteurs ont été renouvelés en 2015, grâce à l'effort fourni par les services distribution et facturation.

L'ensemble de ces actions permet de maintenir en 2015 un rendement hydraulique de 74,1% selon la méthode de calcul de l'ONEMA. La marge pour atteindre l'objectif ambitieux en 2020 de 80% de rendement brut est encore importante. Notons toutefois que ce résultat est au-dessus du rendement requis (dans le cadre du décret 2012-97 relatif à la loi Grenelle II) qui est pour Chambéry métropole (compte tenu de sa configuration mixte : rural et urbain) de 69,42%.



# ASSURER UNE GESTION INTÉGRÉE DU CYCLE DE L'EAU USÉE

## EN VEILLANT AU BON FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE

Le contrôle des réseaux et branchements a permis de diagnostiquer (inspection vidéo) près de 14,5 km de canalisations eaux usées et 4,8 km de réseaux eaux pluviales, ainsi que de repérer précisément 273 branchements (positionnés sur le Système d'Information Géographique). De plus, 18 branchements ont été contrôlés dont 11 se sont révélés non conformes.

Le nombre de pollutions accidentelles détectées dans les réseaux eaux pluviales et eaux usées est inférieur à 2014 (en baisse continue depuis 2008) : 20 dont 14 dans le pluvial avec un rejet direct au milieu naturel. Les recherches ont permis de remonter à l'origine dans 80% des cas et les interventions ont été prolongées par une action pour éliminer le risque et mettre en conformité les installations par le propriétaire.

## EN GARANTISSANT LES PERFORMANCES DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (UDEP)

L'amélioration de la qualité des rejets de l'UDEP après la mise en service de la filière eau tout début 2011 s'est confirmée en 2015. Le taux de conformité des rejets atteint 98,3%. Sur les 13 102 391 m<sup>3</sup> traités à l'UDEP, 189 597 m<sup>3</sup> ont été rejetés à la Leyse (1,44%), après prétraitement et traitement primaire physico chimique.

À noter également que les déversoirs d'orages implantés sur le réseau unitaire représentent en 2015 un rejet total de 566 135 m<sup>3</sup> répartis sur 92 jours, soit environ 4,3% du volume traité à l'UDEP, dont 531 932 m<sup>3</sup> pour les 3 principaux (D.O. n°2, 5, 6).

À ces volumes, il convient également d'ajouter ceux déversés pour cause de surcharge hydraulique par les postes de relèvement en période de pluie : 189 heures, répartis sur 60 jours en 2014.

Cette année, 104 767 m<sup>3</sup> de boues (primaires et biologiques) ont été produites. En sortie de filière boues après traitement, il restait 3 424 tonnes de matières sèches, qui ont été transférées vers l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets pour être éliminées par incinération.

## EN ACCOMPAGNANT LES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATION D'ÉPURATION INDIVIDUELLE

2 247 installations d'assainissement non collectif sont répertoriées fin 2015 sur le territoire de l'agglomération. 310 sont zonées en assainissement collectif (secteur d'étude d'extension du réseau public). 54 installations ont bénéficié de cette extension en 2015. 12 installations ont été nouvellement construites dans le cadre des permis accordés dans les zones non desservies en 2015.



3 tranches de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif à risques importants ont été lancées. En 2015, 42 études de faisabilité ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage du service des eaux, dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche de réhabilitation. Au total, sur les 298 installations concernées, 100 font l'objet d'une convention d'aide (aide forfaitaire de 3 000 € de l'Agence de l'eau) et 82 ont été réhabilitées.

## EN POURSUIVANT L'OPÉRATION COLLECTIVE DU LAC DU BOURGET

L'opération collective n°3 avec un plan d'action sur 3 ans (2016-2019) a été approuvée par le Conseil communautaire le 14 octobre 2015 (signature officielle le 11 février 2016). Elle fait suite aux opérations n°1 (plan d'actions 2009-2012) et n°2 (2013-2015). À fin 2015, 26 établissements principaux font l'objet d'une convention signée et suivie. Parallèlement, 91 autorisations de raccordement ont été délivrées à des établissements du fait de leur activité (restaurant, garage, distributeur carburant, etc...). Au total fin 2015, 947 établissements sont suivis par le service des eaux.

## EN MENANT DES OPÉRATIONS DE RÉNOVATION DU PATRIMOINE

Le programme de réhabilitation des réseaux unitaires du centre de Chambéry, engagé en 2009, s'est poursuivi en 2015 sur l'égout B (de la place Porte Reine à la rue Denfert Rochereau). Ces travaux (financés à 50% eaux pluviales et 50% eaux usées) sont réalisés dans un triple objectif : rénover le génie civil très ancien, améliorer le fonctionnement en temps sec (pour éviter les dépôts et odeurs), supprimer les infiltrations et exfiltrations au niveau des radiers.

# 04.

## ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE



**Au total, tous axes de travail confondus, 83 opérations ont généré une dépense de 9 445 615,92 € HT (dont 2 226 843,97 € HT travaux UDEP).**

**LE TABLEAU CI-DESSOUS RÉCAPITULE LES PRINCIPAUX TRAVAUX :**

	NOMBRE D'OPÉRATIONS	MONTANT
Eau potable	54	3 779 241,88 € HT
Eaux usées	24	4 624 228,12 € HT
Eaux pluviales	5	1 042 145,92 € HT

\* dont 2 226 843,97 € HT pour les travaux de modernisation et mise aux normes UDEP Chambéry

**LES PRINCIPALES OPÉRATIONS ONT CONSISTÉ EN :**

### PRODUCTION EAU POTABLE

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Challes-les-Eaux / Saint-Baldoph	Travaux neufs	204 648,06 € HT
Ouvrages intercommunaux	UV Puits des Iles	45 240 € HT

### DISTRIBUTION EAU POTABLE

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Bassens / Les Monts / Le Mollard	Travaux de rénovation	198 311,26 € HT
Chambéry / quai de la Rize	Travaux de rénovation	113 371,14 € HT
Chambéry / rue de la Bataillarde	Travaux de rénovation	102 189,03 € HT
Chambéry / rue des Combes	Travaux de rénovation	97 838,25 € HT
Chambéry / avenue du Clos Carron	Travaux de rénovation	102 855,45 € HT
Chambéry / quai des Allobroges	Travaux de rénovation	93 941,50 € HT
Chambéry / rue Pierre et Marie Curie	Travaux de rénovation	176 013,60 € HT
Cognin / Villeneuve ZAC Coteau	Travaux de rénovation	308 097,23 € HT
Montagnole / hameaux Villard/Meuniers	Travaux de rénovation	187 687,69 € HT
Saint-Alban-Leyse / La Trousse	Travaux de rénovation	178 344,76 € HT
Ouvrages intercommunaux	Création chambre débitmètre	120 725,34 € HT
Ouvrages intercommunaux	Travaux de rénovation	163 982,09 € HT

### COLLECTE EAUX USÉES

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Montagnole / hameaux Villard-Meuniers	Travaux neufs	458 917,10 € HT
Vimines / Le Grand Bordat	Travaux neufs	77 976,91 € HT
Chambéry / rue Félix Esclançon	Travaux neufs	175 783,29 € HT
Ouvrages intercommunaux	Travaux de rénovation	641 378,80 € HT
Ouvrages intercommunaux	Rénovation collecteur unitaire	426 272,85 € HT
Ouvrages intercommunaux	Travaux eaux pluviales centre ancien Chambéry	219 226,04 € HT
Ouvrages intercommunaux	Travaux eaux pluviales avenue Boisse confluence Leyse/Hyeres	723 891,62 € HT

### TRAITEMENT

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Chambéry / UDEP	Modernisation et mise aux normes	2 226 843,97 € HT

## ÉQUILIBRE DES BUDGETS DES 2 RÉGIES ET SÉCURISATION DES RECETTES

Les ventes d'eau potable ont augmenté en 2015 passant à 6 511 952 m<sup>3</sup> (+ 2,6% par rapport à 2014).

Les recettes proviennent principalement de la facture envoyée aux usagers 2 fois/an et dont une partie est reversée à l'Agence de l'Eau et l'État.

Les besoins de financement liés à la modernisation de nos équipements et à la restructuration de nos réseaux, au maintien du patrimoine, aux charges fixes d'exploitation (amortissements,

frais financiers, charges de personnel, abonnement électricité, communication, divers, contrat d'entretien représentant de l'ordre de 75% des budgets d'exploitation) et à l'entretien des branchements conduisent pour 2015 à une augmentation de la facture d'eau de 2,3%. Pour un usager de type INSEE (120 m<sup>3</sup>), à une évolution présentée ci-après :

### ÉVOLUTION D'UNE FACTURE D'EAU MOYENNE DE 120 M<sup>3</sup> / CHAMBÉRY MÉTROPOLE

TARIF EAU	AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2014		Evolution 2015/2014	AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2015		Evolution 2015/2014	AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2016	
	€/m <sup>3</sup>	Pour 120 m <sup>3</sup>		€/m <sup>3</sup>	Pour 120 m <sup>3</sup>		€/m <sup>3</sup>	Pour 120 m <sup>3</sup>
Location de compteur/an								21,70 €
Abonnement eau potable		19,68 €	5,0%		20,66 €	5,0%		15,37 €
Abonnement eaux usées		13,31 €	10,0%		14,64 €	10,0%		
Fourniture d'eau potable								
Fourniture d'eau potable < 15 m <sup>3</sup>	0,890 €	13,350 €	0,0%	0,890 €	13,350 €	0,0%	0,890 €	13,350 €
Fourniture d'eau potable > 15 m <sup>3</sup>	1,413 €	148,365 €	2,2%	1,444 €	151,620 €	2,2%	1,480 €	155,400 €
Eaux usées								
Eaux usées < 15 m <sup>3</sup>	0,855 €	12,825 €	0,0%	0,855 €	12,825 €	0,0%	0,855 €	12,825 €
Eaux usées > 15 m <sup>3</sup>	1,358 €	142,590 €	2,2%	1,388 €	145,740 €	2,2%	1,423 €	149,415 €
<b>Sous-total 1 Pour le compte du service des Eaux pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>2,918 €</b>	<b>350,120 €</b>	<b>2,5%</b>	<b>2,990 €</b>	<b>358,835 €</b>	<b>2,5%</b>	<b>3,067 €</b>	<b>368,06 €</b>
Redevances Agence de l'Eau								
Prélèvement	0,068 €	8,16 €	0,0%	0,068 €	8,16 €	0,0%	0,068 €	8,16 €
Pollution domestique	0,28 €	33,60 €	3,6%	0,29 €	34,80 €	3,6%	0,29 €	34,80 €
Modernisation des réseaux de collecte	0,15 €	18,00 €	3,3%	0,155 €	18,60 €	3,3%	0,160 €	19,20 €
<b>Sous-total 2 Pour le compte de tiers pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>0,498 €</b>	<b>59,76 €</b>	<b>3,0%</b>	<b>0,513 €</b>	<b>61,56 €</b>	<b>3,0%</b>	<b>0,518 €</b>	<b>62,16 €</b>
<b>Total H.T.</b>	<b>3,416 €</b>	<b>409,880 €</b>	<b>2,6%</b>	<b>3,503 €</b>	<b>420,395 €</b>	<b>2,6%</b>	<b>3,585 €</b>	<b>430,220 €</b>
TVA 5,5 % sur l'eau potable		12,27 €			12,57 €			12,84 €
TVA 7 % sur les eaux usées								
TVA 10 % sur les eaux usées		18,673 €			19,181 €			19,681 €
Total TVA	0,258 €	30,946 €		0,265 €	31,753 €		0,271 €	32,519 €
Total T.T.C.		440,826 €	2,5%		452,148 €	2,5%		462,74 €
<b>Prix moyen au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>		<b>3,67 €</b>	<b>2,5%</b>		<b>3,77 €</b>	<b>2,5%</b>		<b>3,86 €</b>

## INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Conformément à l'article L 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indicateurs descriptifs et de performances des services d'eau et d'assainissement de Chambéry métropole sont renseignés chaque année pour alimenter un observatoire national offrant au grand public des éléments d'information et de comparaison sur le prix et la qualité des services publics.

Les informations de l'exercice 2015 sont présentées dans le tableau ci-après.

	SECTEUR	UNITÉ	CATÉGORIE	OBJECTIFS	2011	2012	2013	2014	2015	PERFORMANCE
<b>SERVICE À L'USAGER</b>										
Nombre d'habitants desservis (population DGF)	AEP	nombre		sans	127 676	128 579	134 995	135 374	136 590	
	ASSAINIS.			sans	121 980	122 225	124 050	124 160	125 402	
Délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés	AEP				3 jours					
Abonnements - Respect des délais d'ouverture des branchements	AEP	%		92%	87,70%	92,60%	91,90%	90,60%	87,90%	⊖
Continuité du service Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	AEP	pour mille abonnés		2 ‰	3,78	2,48	3,42	2,92	2,11	⊕
Qualité du service Taux de réclamations écrites pour 1 000 abonnés	AEP	pour mille abonnés		2 ‰	5,02	1,16	1,84	1,67	1,72	⊖
	ASSAINIS.					0,42	0,32	0,32	0,27	⊕
<b>BUREAU D'ÉTUDES</b>										
Cartographie - indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	AEP	point / 120*		100	90	90	120*	120	120	⊕
	ASSAINIS.					90	90	99*	104	104
Travaux taux moyen de renouvellement du réseau	AEP	%		1%	1,17	1,11	1,45	0,97	1,05	⊕
	ASSAINIS.			1%	0,09	0,15	0,56	0,12	0,29	⊖
<b>QUALITÉ EAU</b>										
Protection ressources en eau / volume produit	AEP	%		75%	67,3%	66,7%	73,0%	79,2%	80,9%	⊕
Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées	AEP	%	microbiologie	100%	97,7%	98,9%	96,3%	97,6%	99,12%	⊖
			physico-chimiques		99,3%	100,0%	100,0%	99,8%	99,98%	⊕
<b>DISTRIBUTION EAU POTABLE (AEP)</b>										
Indice linéaire de perte en réseau	AEP	m³/km/jour		<12	8,6	9,02	7,1	7,4	8,1	⊖
Indice linéaire des volumes non comptés	AEP	m³/km/jour		sans	8,9	9,1	8,8	7,6	8,2	⊖
Rendement net du réseau	AEP	%		>80	72,50%	71,2%	75,6%	73,4%	74,1%	⊖
<b>COLLECTE EAUX USÉES</b>										
Taux de points noirs	ASSAINIS.	nombre / 100 km		sans	12,4	14,1	14,1	14,1	14,1	⊕
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	ASSAINIS.	point / 120		120	110	110	110	110	110	⊕
Réseaux EU / EP - taux de débordement des effluents (1 000 hab)	ASSAINIS.	pour mille habitants		0,017	0,024	0,024	0,016	0,008	0,12	⊖
Conformité de la Collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration	ASSAINIS.			sans	oui	non	oui	oui	oui	
Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels	ASSAINIS.	nombre		10/an	43	53	61	82	91	⊕
<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)</b>										
Indice de mise en œuvre de l'ANC	ASSAINIS.	barème / 140		140	140	140	140	140	140	⊕
Taux de conformité des dispositifs d'ANC	ASSAINIS.	%	neuves	sans	78	80	82	83	85	⊕
			existantes	sans	9	11	11	11	11	⊖
			globales	23%	20	22	23	22	24	⊕
<b>USINE DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES</b>										
Conformité des rejets	ASSAINIS.	%	DBO	96	80	98	100	100	99,5	⊕
			DCO		77	98	99,6	98,5	100	⊕
			MEST		63	96	100	93,8	99,2	⊕
Quantité de sous produits évacués et / ou valorisés selon filières conformes	ASSAINIS.	%	boues évacuées		100	100	100	100	100	⊕
			sables valorisés		0	0	0	0	0	⊖
			refus de dégrillage	100	100	100	100	100	100	⊕
			sables évacués		100	100	100	100	100	⊕
			graisses évacuées		100	100	100	100	100	⊕
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	ASSAINIS.	tonnes MS	matières sèches	sans	3481	3661	1918	1238	1408	⊕
<b>FINANCES</b>										
Durée d'extinction de la dette SDE	AEP	Année		sans	10,85	7,7	8	8,3	7,35	
	ASSAINIS.			sans	11,5	10,6	7,7	8,6	7,45	
Montant des abandons de créance ou versements à un fonds solidaire	AEP	euro/m³		sans	0,011	0,037	0,024	0,01	indicateurs non connus	
	ASSAINIS.			sans	0,006	0,029	0,02	0,01		
Prix TTC du service au m³ / 120 m³	AEP	euro/m³		sans	1,834	1,916	1,962	2,010	2,050	
	ASSAINIS.			sans	1,598	1,643	1,712	1,758	1,804	
	GLOBAL			sans	3,43	3,56	3,67	3,768	3,857	
Taux d'impayés année n-1	AEP	%		2,5%	3,96%	3,53%	3,15%	3,08%	3,94	⊖
	ASSAINIS.			2,5%	4,86%	4,16%	3,56%			

\*changement de méthode de calcul des indicateurs P 103.2B et P 202.2B | Fiabilité : A très fiable, B fiable, C peu fiable

# 04.

ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE

## COURS D'EAU



Aménagement de la Leysse le long de l'avenue de la Boisse



### PAROLE D'ÉLU

La démarche « Territoire à énergie positive » reconnue à l'échelle régionale, puis nationale, ambitionne de créer une dynamique locale qui renforce l'attractivité du territoire et la compétitivité des entreprises en proposant des emplois et des activités économiques non délocalisables. Dans ce cadre, un travail est mené en particulier pour structurer et développer la filière bois-énergie locale. Par ailleurs et afin de prendre en compte le contexte évolutif dans le domaine de l'agriculture, la révision du schéma agricole a permis de mieux répondre aux attentes de la profession. En parallèle, cette année marque la poursuite des travaux d'aménagement et de renaturation de la Leysse avec pour objectifs la protection contre les inondations et la reconquête des espaces afin de préserver la biodiversité dans les milieux aquatiques et restaurer les zones humides.

**Luc Berthoud**

*vice-président en charge de l'agriculture, des cours d'eau, du développement durable et des espaces naturels*



## ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU



La direction des cours d'eau a poursuivi en 2015 l'entretien pluriannuel des cours d'eau. Ces interventions ont été réalisées par entreprises pour 154 920 € TTC mais aussi en régie par la brigade bleue (11 814 heures-agents).

Ces interventions sur nos cours d'eau, ont pour objectif d'obtenir une végétation adaptée, stabilisante pour les berges, concourant à la biodiversité tout en limitant les risques de crue.

## PROTECTION CONTRE LES CRUES ET HYDROLOGIE DE L'ANNÉE 2015

### PROTECTION CONTRE LES CRUES

#### AMÉNAGEMENT DE LA CONFLUENCE LEYSSE-HYÈRES

Ouvrage clé dans le dispositif de protection contre les crues du bassin chambérien, l'aménagement de la confluence Leysse-Hyères est un projet estimé à 24 millions d'euros qui a été subdivisé en plusieurs tronçons en fonction du risque inondation.

Les travaux de la première tranche se sont poursuivis avec l'aménagement de la Leysse entre le pont de la Boisse et la confluence

avec l'Hyères d'un montant de 2 762 419,35 € HT ces travaux ont permis le dimensionnement de la rivière pour la crue centennale tout en conservant l'objectif de renaturation du milieu.

Par ailleurs le chantier de la seconde tranche (du pont SNCF à l'aval de l'A43) a débuté par les travaux préparatoires. Les honoraires pour les études s'élèvent à 168 138,62 € HT en 2015.

# 04.

## ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE

### ZOOM

#### LA RENATURALISATION DE LA LEYSSE

Les travaux du premier tronçon le long de l'avenue de la Boisse sont achevés depuis l'été dernier et les plantations ont été réalisées à l'automne. Ce sont : 320 arbres, 1 200 arbustes, 4 000 boutures de saules, 1 500 micropieux de saules qui ont été installés pour redonner progressivement à la Leyse ce corridor végétal dont la nature a besoin.

Les travaux de la Tranche 2 depuis le pont SNCF jusqu'à l'aval du pont de l'A43 prévoient aussi l'implantation de nombreux végétaux mais aussi la création ou la reconnexion de nombreuses zones humides le long du cours d'eau. Ainsi, sur la tranche 2 ce sont 4 zones qui vont être concernées pour un total de 46 600 m<sup>2</sup>.

Coté végétaux ce sont : 1200 Arbres, 56 000 saules arbustifs, 5 100 buissons arbustifs et 14.3 ha de prairie rustique sur les digues.

#### ÉTUDE SUR LES SOUS BASSINS VERSANTS

3 sous bassins versants sont concernés par cette étude d'un montant de 550 000 €HT :

- Nant Bruyant-Erier-Merderet-Curtine-Ruisseau des Marais (AVP achevé)
- Nant Pecthi (AVP et PRO achevés)
- Albanne-Mère-Boisserette (en cours d'achèvement),

L'objectif de cette étude est de détenir un ensemble de réponses techniques en vue d'aménager nos cours d'eau, d'avoir un premier estimatif des coûts des travaux et de connaître les besoins fonciers à intégrer aux différents documents d'urbanisme pour réaliser ces aménagements à l'avenir. Ces études seront aussi un outil d'aide à la décision pour les programmes d'aménagement à venir.

#### AMÉNAGEMENT DU NANT PETCHI

Dans le cadre du schéma directeur de protection contre les crues du bassin Chambérien, la collectivité a débuté la réalisation de l'aménagement du Nant Pecthi entre les communes de Saint-Alban-Leyse et Bassens. Cet aménagement consiste à reprendre, tout en le recalibrant et en le renaturant, le tracé de la rivière depuis le carrefour de la Bémaz jusqu'en amont du centre commercial Galion, puis sous forme d'un dalot en passant sous le parking Carrefour jusqu'à la Leyse.



Travaux du Nant Pecthi, traversée sous le parking Carrefour Bassens

Une première tranche de travaux s'est achevée en 2015 pour un montant de 2 673 474,77 €.

#### ÉTUDES SUR LES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT DU BASSIN CHAMBÉRIEN

Dans le cadre de la gestion des digues dans le bassin chambérien, la collectivité poursuit le travail d'élaboration et de suivi des documents réglementaires. Notre territoire possède 5 systèmes d'endiguement classés par arrêté préfectoral, représentant un linéaire de 17 km.

L'étude s'est poursuivie en 2015 avec le rendu des premiers documents réglementaires comme les visites techniques approfondies de nos ouvrages (VTA), les consignes de surveillance en crue, les dossiers d'ouvrage, le rapport de surveillance. La suite s'est engagée en relation avec la deuxième tranche de travaux du projet Leyse Hyères, notamment pour la rédaction partielle de l'étude de danger des digues concernées par le projet.

#### HYDROLOGIE DE L'ANNÉE 2015

L'année 2015 a été marquée par des événements sans précédent sur notre territoire, épisodes majeurs de par leur intensité et leur récurrence.

Le 7 juin, des pluies diluviennes se sont abattues sur le bassin versant du ruisseau du Merderet provoquant le débordement du cours d'eau pour une crue dont la période de retour avoisine les 200 ans avec 65 mm de précipitation en 30 minutes. De nombreux dégâts ont été à déplorer dans la zone habitée.

Trois autres épisodes pluvieux ont provoqué des inondations par ruissellement urbains localisées comme le 22 juillet lorsqu'il est tombé 100 mm en 1 heure au centre ville de Chambéry avec pour conséquence 70 cm d'eau rue du Covet.

Ces événements à répétition ont impacté le fonctionnement de la brigade bleue qui, à chaque fois, a été présente pour rendre aux cours d'eau un fonctionnement optimal dans l'éventualité d'une récurrence et permettre un retour à la normale dans les plus brefs délais. L'entretien et la surveillance réalisés dans nos rivières, bien qu'ils ne puissent malheureusement pas tout éviter, ont démontré toute leur importance en limitant les conséquences de tels événements.

# 04.

ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE



## AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET ESPACES NATURELS

### SCHÉMA AGRICOLE, POUR UNE AGRICULTURE PÉRIURBAINE

*LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU SCHÉMA AGRICOLE SE POURSUIT.  
CI-DESSOUS QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES EN 2015.*



#### SCHÉMA DIRECTEUR D'IRRIGATION DE L'ÉPINE

Le schéma directeur d'irrigation a comme objectif de fournir aux exploitants agricoles de l'Épine des solutions d'alimentation en eau à des fins d'irrigation, ceci afin de répondre à deux objectifs : répondre aux exigences réglementaires liées aux secteurs en déficit quantitatif et pérenniser l'agriculture périurbaine (maraîchage, arboriculture) en réponse au schéma directeur agricole. La deuxième phase de l'étude a permis de réaliser les études géotechniques afin de préciser la faisabilité et les coûts associés, la modélisation et le positionnement des réseaux et définir les contraintes réglementaires potentielles sur les 3 sites ciblés pour la réalisation de retenues collinaires sur les communes de La Motte-Servolex et Saint-Sulpice.

#### PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES (PAEC) DU MASSIF DES BAUGES ET DE CHARTREUSE

Dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune, les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et de Chartreuse ont élaboré des PAEC, en concertation avec la profession agricole, les structures environnementales et les représentants institutionnels (DDT, Conseils Départementaux et intercommunalités). Ce dispositif permet aux exploitants agricoles de bénéficier de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Il s'agit d'une aide financière accordée en contrepartie des pratiques mises en œuvre sur une ou plusieurs parcelles pour une durée de 5 ans. Côté Bauges, les MAEC permettront la valorisation et l'entretien des pelouses sèches ; côté Chartreuse, les secteurs éligibles concernent quelques pelouses sèches (3 ha) et majoritairement des prairies remarquables (314 ha).

# 04.

ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE



## CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE, POUR UNE FORÊT PÉRIURBAINE MULTIFONCTIONNELLE

LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LA CHARTRE FORESTIÈRE SE POURSUIT.  
CI-DESSOUS QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES EN 2015.

### RÉDUIRE LE MORCELLEMENT FONCIER EN FORÊT PRIVÉ



Vendeurs, acheteurs ou pour réaliser un échange de parcelle de forêt, tout le monde peut se connecter à la nouvelle plateforme de service en ligne. La bourse foncière forestière est un géoportail permettant de consulter les parcelles de forêt

des 24 communes de l'agglomération et de faire une offre de vente ou d'achat. Cet outil a pour objectif de faciliter le regroupement des propriétés pour permettre une meilleure gestion forestière des massifs. Cette innovation a été développée en partenariat avec Métropole Savoie.

#### La bourse foncière forestière en chiffres :

- 7 899 ha de forêt - 4 286 propriétaires
- parcelles de 0 à 5 ha : 4 188 propriétaires - parcelles de 5 à plus de 25 ha : 98 propriétaires
- 11 054 connections sur le site internet : 88 vendeurs, 90 parcelles (111 ha) à vendre – 44 acheteurs inscrits  
70 mises en relations effectuées
- 22 parcelles (9 ha) vendues en 2015

## ZOOM

### RÉALISATION DU CARTOGUIDE PROMENADES ET RANDONNÉES DE L'AGGLOMÉRATION CHAMBÉRIENNE

Dans la continuité de la mise en place du réseau de sentiers d'agglomération, le cartoguide promenades et randonnées de l'agglomération chambérienne présente les 400 km de sentiers répartis en 58 itinéraires. Au recto, la carte des sentiers proposés par niveau de difficulté ; au verso un descriptif sommaire des balades classées par commune.

Édité à 100 000 exemplaires, le cartoguide a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de l'agglomération. Il est également mis à disposition, gratuitement, dans les offices de tourisme et les mairies du territoire.

## PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES

LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES SE POURSUIT SUR LES ZONES HUMIDES PRIORITAIRES. CI-DESSOUS QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES EN 2015.

### DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE 35 ZONES HUMIDES

Préalablement à la réalisation des travaux de restauration et d'entretien des 35 zones humides prioritaires (zones humides dégradées nécessitant des travaux d'amélioration de leurs fonctionnalités) une procédure de déclaration d'intérêt général a été engagée. L'arrêté préfectoral accordé à l'issue d'une enquête publique permet de légitimer l'investissement de fonds publics sur du foncier privé, qui représente 95% des surfaces de zones humides sur le territoire de l'agglomération.

### MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

La mission consiste à accompagner Chambéry métropole dans la mise en œuvre opérationnelle des notices de gestion des zones humides prioritaires. Ce marché à bons de commande doit permettre d'accompagner le maître d'ouvrage dans la validation et la définition des travaux, puis d'assurer un accompagnement pour la passation des marchés de travaux et enfin de réaliser le suivi de chantier.



Triton alpestre



Salamandre tachetée



Sonneur à ventre jaune

# 04.

ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE

## DÉVELOPPEMENT DURABLE



Signature de la convention TEPCV avec la Ministre de l'Écologie, en présence du Président de la République.

### « TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »



La reconnaissance « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » accordée par le Ministère de l'Écologie s'est traduite en 2015 par la signature d'une convention d'appui financier en présence du Président de la République au siège du Parc naturel régional du Massif des Bauges, au Chatelard.

L'enveloppe d'un montant de 350 K€ pour une première tranche d'actions en faveur de la transition énergétique sera complétée par une deuxième tranche d'un montant de 1 M€ ; elle permettra de mener des actions d'économie d'énergie et de développement d'énergies renouvelables dans les domaines de la mobilité, de l'éclairage public, de la rénovation thermique des bâtiments, de l'agriculture et permettra de mobiliser les filières solaires, biomasse et de récupération de chaleur.

Pour cette démarche, l'alliance avec le Parc des Bauges et l'agglomération d'Annecy constitue un atout pour créer une dynamique locale et mobiliser les acteurs : ateliers stratégiques, visites de sites, forum « financer la transition énergétique », ont été autant d'occasions pour mettre en relation porteurs et financeurs de projets, pour valoriser des initiatives et témoigner des effets positifs de la transition énergétique sur l'économie locale et l'emploi.

La reconnaissance « TEPOS » offre un rayonnement et un statut au territoire lui permettant de se positionner sur de nouvelles opportunités de financements ou de programmes, tels « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » ou la Plateforme de rénovation énergétique ; la dimension énergétique vient s'inscrire dans les documents de planification, le dialogue entre les démarches se renforce pour tendre vers le même objectif d'amélioration de la qualité de vie et d'attractivité du territoire.

### L'ÉNERGIE : DÉCLINAISON PRATIQUE

**Energie verte** : suite à l'ouverture du marché de l'électricité, un groupement de commande a été organisé avec le Syndicat de l'électricité de la Savoie (SDES) pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 Kva : 4 sites du patrimoine de Chambéry métropole (les Follaz, l'UDEP, les Blachères et la patinoire) sont aujourd'hui alimentés en électricité d'origine renouvelable, soit 58% des consommations concernées par ce marché, pour un surcoût de +0,25 à +1% selon le site.

**Des réseaux pour livrer de la chaleur** : les communes de Barby, Saint-Alban-Leyse et la Ravoire d'une part et de la Motte-Servolex, d'autre part, soutenues par Chambéry métropole, étudient la faisabilité de création de réseaux de chaleur ; les bénéfices attendus : un prix de la chaleur compétitif, la valorisation d'énergies renouvelables locales ou de récupération, le soutien à l'emploi local.

**Mobilité électrique** : une candidature élaborée avec Savoie Technolac et le SDES a été retenue par l'ADEME pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, avec un soutien à hauteur de 50% ; les communes de Barberaz, Barby, Chambéry, Challes-les-Eaux, Cognin, La Motte-Servolex, La Ravoire et Saint-Alban-Leyse sont impliquées dans le projet. L'installation des bornes s'organisera en 2016 et 2017 sur ces communes ainsi que sur les parcs d'activités de l'agglomération.

**Achat d'énergie, organisation de la distribution de gaz et d'électricité, maîtrise de la précarité énergétique, production d'énergies renouvelables, gestion des réseaux de chaleur** : se pose la question de l'organisation la plus efficace et la plus stratégique pour conduire une politique locale de l'énergie ; le contexte permet aujourd'hui de réfléchir à l'intérêt de dimensionner une compétence énergie à la bonne échelle territoriale.

# 04.

## ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE

### DES LIENS RENFORCÉS AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Chambéry métropole poursuit son soutien aux initiatives qui mobilisent les communes, les habitants, les entreprises, les associations sur les enjeux de la transition énergétique :

- accompagnement des communes pour la maîtrise de l'énergie de leur patrimoine bâti et de l'éclairage public avec le service de Conseil en Energie Partagé rendu par l'Asder,
- offre pédagogique pour les scolaires et le grand public sur les thématiques de l'eau, de la réduction des déchets, de la mobilité, de l'agriculture, de l'énergie et du climat et poursuite du concours « Familles à énergie positive » pour la 6<sup>ème</sup> édition,
- 2<sup>ème</sup> édition du concours « Cuisinez les saveurs d'ici », pour promouvoir les producteurs locaux et faire connaître l'intérêt des circuits courts, en partenariat avec des restaurateurs, la Chambre des métiers et de l'artisanat, l'Asder, la Maison familiale rurale de Saint-Alban-Leysse,
- participation au programme « Eco-performance des PME » mené par la CGPME, occasion de mettre en place des actions opérationnelles conjointes dans les domaines de l'énergie, des transports et de la gestion des déchets.



Animation pédagogique : les lichens, indicateurs de la qualité de l'air

## CHIFFRES CLÉS

- **24** bornes de recharge de véhicules électriques à installer sur l'agglomération d'ici 2017
- **8** communes adhérentes au service de Conseil en Energie Partagé
- **15 000** personnes sensibilisées aux enjeux de la réduction des déchets, de la mobilité, de l'eau, de l'énergie par les Amitris, l'Agence Ecomobilité, le Cisalb, la Frapna, Mountain Riders

# INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

	2014	2015
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
<b>DÉCHETS</b>		
Ordures ménagères résiduelles collectées - kg/hab	241	239
Déchetteries (hors végétaux) - kg/hab	147	152
Verre collecté - kg/hab	27	27
Tri sélectif : emballages, journaux, magazines - kg/hab	50	50
Refus de tri (hors verre) - %	11	15
<b>EAU</b>		
Consommation d'eau - litres/jour/habitant	111	131
Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels	82	91
Rendement global net du réseau - %	74,8	74,1
<b>TRANSPORTS</b>		
Nombre de voyages/an/habitant hors ramassage scolaire	102,3	101,8
Nombre de kilomètres parcourus par les bus du Stac	4 675 468	4 716 316
Nombre de journées de location à la Vélostation	130 426	100 214
Nombre de vélos en location à la Vélostation	615	665
Comptage vélos, Parc du Verney - nombre de passages/an	510 421	454 312
Nombre de salariés concernés par une démarche PDE (Plan de Déplacements d'Entreprise)	16 688	17 718
<b>ÉCONOMIE</b>		
Nombre d'établissements sur le territoire	9 508	9 139
<b>SOCIAL</b>		
<b>ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS</b>		
Nombre de personnes accueillies par an (piscines couverte et découverte, patinoire)	438 995	439 275
Diversité du public accueilli dans les 3 équipements :		
Part de grand public - %	58	60
Part de scolaires - %	22	21
Part liée aux manifestations - %	4	4
Part liée aux associations - %	16	15
<b>SOLIDARITÉ</b>		
Nombre de logements PLAI programmés (Prêts Locatifs Aisés d'Intégration) : logements ordinaires + foyers	84+0	53+0
Nombre de personnes en insertion recrutées dans le cadre de la charte de promotion de l'emploi liée aux marchés publics	57 ETP	49 ETP
Nombre de personnes informées à la maison de la justice et du droit	4 499	4758
<b>GOVERNANCE</b>		
<b>SERVICES À L'USAGER</b>		
Nombre d'appels au numéro vert par an (service déchets)	3 273	3 232
Nombre de connexions sur le site internet de Chambéry métropole (moyenne par mois)	33 650	42 963
<b>ACTIONS DE SENSIBILISATION RÉALISÉES PAR LES AMITRIS, L'AGENCE ECOMOBILITÉ, LE CISALB, LA FRAPNA, MOUTAIN RIDERS</b>		
Nombre de personnes sensibilisées : tout public, thématiques du tri, des transports, de l'eau, de l'énergie	11 090	15 071
Nombre de séances réalisées	834	896
<b>RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE</b>		
<i>au sein des services de Chambéry métropole</i>		
Valorisation énergétique des déchets de l'UIOM, au prorata du tonnage incinéré pour le territoire de Chambéry métropole :		
■ Production d'électricité MWh	7 828	6 842
■ Vente d'énergie thermique au chauffage urbain MWh	24 911	24 122
Production photovoltaïque (centrale de Bissy) - kWh	44 919	52 262
Consommation électrique d'un échantillon de bâtiments (siège, maison des syndicats, piscine, patinoire) - kWh	3 282 008	3 137 284
Nombre de véhicules électriques pour les déplacements professionnels (vélos, scooters, Zoe)	7	7
Nombre d'agents abonnés aux transports en commun	20	19
Nombre de ramettes de papier par agent	7,7	6
Nombre de jours de formation par agent	4	3,5
Femmes dans les effectifs - %	31	32
Femmes au comité de direction - %	28	31
Nombre de personnes travaillant à Chambéry métropole	422	421

# 04.

ACCUEILLANTE  
ET RESPECTUEUSE



## TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS



### PAROLE D'ÉLUE

Mon ambition pour l'agglomération, en matière de mobilité, est de la rendre accessible à tous en utilisant au mieux l'espace public dont nous avons la responsabilité. Le pari d'une ville apaisée ne sera tenu que si un véritable report modal s'engage en misant sur la complémentarité de tous les modes de déplacements.

**Josiane Beaud**

*vice-présidente en charge des transports, déplacements et du schéma de déplacements*



## ORGANISER LA MULTIMODALITÉ

### UNE ANNÉE 2015 PLACÉE SOUS LE THÈME DE LA RÉFLEXION ET DU CHANGEMENT

L'agglomération chambérienne souhaite porter l'image d'une agglomération moderne et apaisée, agréable à vivre ; celle d'une agglomération de montagne, porte d'entrée de la Savoie au coeur du sillon alpin.

Une réflexion globale et coordonnée, entre la ville de Chambéry et Chambéry métropole, sur les mobilités et déplacements, a donc été engagée dans ce sens. L'objectif étant d'entrer dans une démarche de modernité et de mobilité durable. En travaillant sur la complémentarité des modes de déplacements, Chambéry souhaite améliorer le quotidien de ses habitants et développer son attractivité pour les investisseurs, les industriels, les touristes et visiteurs. Les transports collectifs sont naturellement concernés par ces études.

Toutes les hypothèses de modes de transport ont été étudiées pour répondre au mieux aux besoins recensés.

Autour d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de Chambéry devraient s'articuler toutes les mobilités, qu'elles soient actives (piétonnes, cyclables, etc.), collectives (bus, trains, etc) ou automobiles. C'est dans le cadre de cette multimodalité attendue et de la recherche d'optimisation des systèmes que l'éventualité de mise en œuvre de ligne de transport par câble est également réfléchie.

Les premières orientations, en matière de mobilité et de déplacements, ont été présentées dès l'automne 2015.

### DES ÉTUDES AU CŒUR ET EN PÉRIPHÉRIE DE L'AGGLOMÉRATION

La réorganisation des mobilités sur l'agglomération supposait une connaissance fine des déplacements sur le territoire. Dans ce contexte, des études ont été menées :

- une enquête auprès des habitants de plus de 15 ans des communes de moins de 2 000 habitants (Curienne, La Thuile, Les Déserts, Montagnole, Puygros, Saint-Cassin, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Sulpice, Sonnaz, Thoiry, Vérel-Pragondran, Vimines). Cette enquête ciblée avait pour objectifs de mieux connaître le mode de déplacements actuel des habitants de ces communes, d'évaluer leur inclination à utiliser les transports en commun et le covoiturage et de connaître les freins à leur utilisation,
- une enquête auprès d'un panel d'habitants des 24 communes de l'agglomération. Cette enquête, réalisée par l'institut BVA, avait pour objectifs d'appréhender les habitudes et motifs de déplacements sur le territoire de Chambéry métropole.

En parallèle, la Ville de Chambéry a mené une étude sur son territoire portant sur l'organisation des déplacements et ses conséquences sur la circulation, le stationnement, les aménagements urbains et le cadre de vie.

## LE PDU EN COURS DE DIAGNOSTIC

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) permet à l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), responsable de son élaboration, de définir sur son périmètre sa politique de déplacements. Il comporte à la fois une dimension stratégique, en anticipant les évolutions à long terme, et une dimension opérationnelle, en déterminant les projets et les actions prioritaires que la collectivité doit mener.

## TRANSPORTS URBAINS

### VERS UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PLUS PERFORMANTE

L'exploitation et la gestion du réseau de transports urbains de l'agglomération chambérienne a été confié à la société Transdev Chambéry, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour une durée de six ans, et ce dans le cadre d'une régie intéressée.

Afin de renforcer la responsabilité du délégataire et de rendre plus performant et incitatif le système de rémunération, des négociations ont été engagées avec le délégataire. Ces dernières ont abouti à la mise en œuvre d'un système d'objectifs incitatifs qui devrait permettre un accroissement des recettes avec une politique commerciale plus dynamique et une prise de responsabilité plus forte sur la qualité de service.

### RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DE BUS

Les enquêtes réalisées conjointement avec la Ville de Chambéry, auprès des usagers et des non-usagers du réseau de bus, ont permis à l'agglomération de dégager les besoins de déplacements des habitants et de construire un nouveau plan des lignes de bus plus attractif privilégiant les pôles générateurs de déplacements et les parcs d'activités économiques. Ainsi, quatre lignes structurantes (un bus toutes les 10 à 12 minutes en heures creuses) auxquelles seront connectées six lignes cadencées (entre 20 et 40 minutes en heures creuses) permettront de rejoindre le cœur de Chambéry. Le centre d'échanges des bus boulevard de la Colonne fera place à des pôles de correspondances implantés en couronne de l'hyper-centre. Enfin, des lignes locales desservant aux heures de pointe les centres-bourgs des communes périphériques complétées par des services de transport à la demande, seront organisées au départ des communes de Thoiry, Les Déserts, La Thuile, Puygros, Vimines, Saint-Sulpice, Saint-Cassin, Hauts de Barberaz, Vèreil-Pragondran-Sonnaz.

Une concertation avec les communes de l'agglomération sur ce nouveau réseau a été engagée dès décembre 2015 et se poursuivra début 2016.

### NOUVEAU SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION ET À L'INFORMATION DES VOYAGEURS (SAIEV)

Un appel d'offre pour la fourniture d'un nouveau système d'aide à l'information des voyageurs pour le réseau de transports en commun de l'agglomération chambérienne a été lancé en juillet

En vue de sa révision, une mission de diagnostic des principaux enjeux du PDU a été engagée en vue de la publication de l'observatoire des mobilités. Ce bilan, complété par le rendu des enquêtes réalisées en 2015 sur les thématiques Transports en commun, Ecomobilité, Urbanisme, Stationnement, Circulation, constitueront des outils d'aide à la décision pour Chambéry métropole, lui permettant ainsi d'objectiver et d'étayer ses propositions d'orientation du nouveau PDU.



2015. Celui-ci permettra de donner une information visuelle et sonore à l'intérieur des véhicules sous la forme d'un bandeau lumineux indiquant l'arrêt suivant. Il permettra également :

- une gestion dynamique des correspondances,
- un suivi en temps réel de l'ensemble des bus du réseau afin d'ajuster à la réalité du terrain leur avancée (gestion automatique des avances/retards des bus) et ainsi optimiser efficacement chaque quai des pôles de correspondance,
- une information visuelle, en temps réel, à l'arrêt (affichage des horaires des prochains bus et du numéro de quai correspondant...) permettant une meilleure gestion des flux d'usagers en attente.

### MODERNISATION DU DISPOSITIF DE VIDÉOSURVEILLANCE DU RÉSEAU STAC

Chambéry métropole a également décidé le renouvellement du dispositif de vidéosurveillance d'une soixantaine d'autobus dont les équipements étaient devenus obsolètes. Le système de vidéosurveillance a pour vocation d'assurer la sécurité des conducteurs et des usagers à l'intérieur du bus. Il est aussi utilisé par les forces de l'ordre en cas d'agression à l'intérieur, voire à l'extérieur, du véhicule.

# 04.

## ACCUEILLANTE ET RESPECTUEUSE

### LE SERVICE CITALIS, UN SERVICE DÉDIÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les conditions d'accès au service Citalis ont évolué pour se concentrer sur les personnes ayant réellement besoin de ce service pour se déplacer, notamment en raison de leur handicap, et qui ne peuvent, malgré le schéma d'accessibilité des arrêts de bus, bénéficier du réseau de transport collectif.

Une commission d'attribution, mise en place par Chambéry métropole et composée d'élus, de représentants d'associations du handicap et d'un médecin référent, instruit à présent chaque demande d'accès.

La grille tarifaire applicable au service a également fait l'objet de modifications afin de tenir compte des particularités du service Citalis (transport spécifique en porte-à-porte, prise en charge 7 jours sur 7).

### MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE BUS

Chambéry métropole a approuvé en Conseil communautaire du 20 décembre 2012 son schéma directeur d'accessibilité des services de transports en commun.

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative notamment à la mise en accessibilité des transports publics a permis un assouplissement de la loi du 11 février 2005 en autorisant un report de trois ans pour la mise en accessibilité



du réseau de bus. Conformément à ce cadre réglementaire, Chambéry métropole a sollicité du Préfet, qui l'a acceptée, une prorogation d'un an du schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée, soit un dépôt au plus tard le 27 septembre 2016.

Cette prorogation de délai permettra, une fois le nouveau réseau de bus finalisé, d'organiser de manière globale, cohérente et concertée, la chaîne de déplacements et l'accessibilité (matériel roulant, quais bus,...).

### MISE EN SERVICE DU SITE PROPRE BUS BASSENS SAINT-ALBAN-LEYSSE

Des travaux d'aménagements ont été réalisés avenue de Chambéry, à Saint-Alban-Leyse entre la rue du Nivolet à Bassens et le pont de la Trousse avec notamment :

- la création de voies réservées aux bus au centre de la chaussée, la création de carrefours à feux (devant Véloland et Euromaster),
- la transformation des ronds-points Marocaz et Plainpalais en carrefours à feux, la mise aux normes d'accessibilité des arrêts bus Stac.

Cet aménagement a été mis en service fin décembre 2015.

## DES ÉVÉNEMENTS POUR ENCOURAGER LE CHANGEMENT

### CHALLENGE MOBILITÉ : UNE PARTICIPATION RECORD

Chambéry Métropole s'est hissée au 1<sup>er</sup> rang régional des villes moyennes lors du challenge mobilité. 116 établissements (108 l'année dernière), représentant 7 019 salariés, ont pris part à cette opération. Les 1 767 participants ont parcouru au total 21 146 kilomètres en modes alternatifs (à pied, vélo, bus, train, covoiturage), soit une moyenne de 11,97 km par participant.

### DEUXIÈME DÉFI POUR LES ÉCOLIERS

Le deuxième défi « marchons, pédalons » proposait aux élèves de 100 écoles de l'agglomération de Chambéry métropole de tester, le temps d'une journée, la marche ou le vélo pour se rendre à l'école. Les objectifs étaient de mobiliser familles, écoles et mairies autour de l'écomobilité dans une ambiance conviviale et de promouvoir les Piedibus/Vélobus. Il s'agissait également de communiquer sur les déplacements doux pour aller à l'école.

Avec 41 écoles participantes réparties sur 17 communes et 3 007 enfants venus à pied, à vélo ou à trottinette, la part de la voiture a baissé ce jour-là de 13 points. Familles, écoles et communes se sont fortement mobilisées pour rendre cet événement festif.



## DÉVELOPPER LES CIRCULATIONS DOUCES



### PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE LA LEYSSE

Des travaux d'aménagement et d'implantation d'une passerelle cyclo-piétonne sur la Leysse, entre la rue de la Parpillette à La Ravoire et la rue des Glières à Saint-Alban-Leysse, ont été engagés courant novembre. Cette passerelle d'environ 24 mètres permettra d'améliorer, pour les piétons et les cyclistes du quartier de la Madeleine (La Ravoire) l'accès aux zones commerciales de Saint-Alban-Leysse et de Bassens, l'accès à l'arrêt de bus « Quinquin » desservi par les lignes du réseau Stac et le lien vers Chambéry, via la Voie Verte de la Leysse.

Cette passerelle représente également un maillon important de la liaison entre Barberaz et le centre de Saint-Alban-Leysse, qui se poursuivra avec la sécurisation de la rue des Écoles à Saint-Alban-Leysse.

### PLAN DE COMMUNICATION

Une campagne de communication « à vélo, je suis réglo » a été réalisée durant la période estivale afin de rappeler les obligations et plus largement les règles de bonne conduite à vélo. Cette démarche à vocation pédagogique était un préalable à des contrôles qui ont été engagés par la suite sur le terrain par les forces de police.

### CRÉATION DE BANDES CYCLABLES

#### Rue Joseph et Humbert Richard (La-Motte-Servolex)

à l'occasion de travaux de mise en accessibilité de cet axe, une bande cyclable montante a été créée sur un linéaire de 850 mètres depuis la rue de la Tessonnière d'en Bas jusqu'à l'école de la Villette.

#### Boulevard Lémenc (Chambéry)

permet l'accès aux Monts et aux Hauts de Chambéry depuis le centre-ville. Le projet d'abattage des arbres par la ville a permis d'élargir le boulevard et d'insérer une bande cyclable montante, depuis le carrefour à feux avenue de Mérande jusqu'au giratoire de l'avenue d'Aix-les-Bains. Cela représente un linéaire de 900 mètres.

#### Avenue des Follaz (Chambéry)

comprendait une bande cyclable dans un seul sens. À l'occasion du réaménagement de la zone économique des Fontanettes, des bandes cyclables ont été créés dans les deux sens, en intégrant une partie du tour du stade de Charrière Neuve, ce qui représente au total un linéaire de 800 mètres.

### L'AGGLO LANCE SON « BAROMÈTRE VÉLO »

Chambéry métropole a initié une enquête pour mieux connaître les habitudes et aspirations des usagers en termes de déplacements à bicyclette sur le territoire. Ce « baromètre vélo » (questionnaire en ligne) permettait aux cyclistes et aux non-cyclistes de s'exprimer sur leurs besoins, les points prioritaires à développer, les freins à la pratique cyclables... Le rendu de cette étude a été intégré à la démarche globale engagée sur le territoire et portant sur la réorganisation globale des mobilités.

## ACCOMPAGNER LES MOBILITÉS

### SIGNATURE D'UN PDE AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE

Chambéry métropole encourage et accompagne depuis plusieurs années les entreprises, administrations et associations de l'agglomération qui s'engagent dans l'élaboration d'un plan de déplacements d'entreprises (PDE).

Le siège du Crédit Agricole implanté à La-Motte-Servolex et ses agences dans l'agglomération (536 salariés) ont rejoint les 97 entreprises et administrations du territoire déjà engagées dans une démarche d'optimisation des déplacements.

Au total, 17 718 salariés sont concernés, soit environ 30% des employés de l'agglomération.

### PROMOTION DU COVOITURAGE

Afin de faciliter l'accès au collège Henri Bordeaux par les familles des communes concernées une opération de promotion du covoiturage a été menée auprès des parents des élèves de cet établissement soit 450 familles sensibilisées dont 110 par des actions en face à face.

## CHIFFRES CLÉS 2015

LIGNES STAC	2014	2015
Nombre de lignes	34	34
Nombre de kilomètres parcourus	4 675 468	4 716 316
Nombre de km/an/habitant	36,24	36,25
Nombre de voyages/an/habitant	102,34	101,87
Fréquentation (nombre de voyages)	13 203 087	13 255 841
Nombre de voyages/kilomètre	2,8	2,8
Nombre de véhicules (hors véhicules de service)	90	90
Moyenne d'âge du parc de bus	8 ans	9 ans
Coût kilométrique moyen (dépenses y compris amortissement des bus)	4,24 €	4,19 €
Total dépenses hors rémunération du délégataire	22 951 593	22 848 853
Total recettes	4 426 866	4 352 535
Recettes usagers (ventes de titres de transports)	4 098 218	3 998 032
Recettes usagers/habitant	32 €	31 €
Nombre titres unitaires vendus	637 400	607 950
Nombre titres 24h vendus	209 701	218 217
Nombre abonnements annuels vendus	16 183	16 118
Taux du versement transports	1,75% (au 1 <sup>er</sup> janvier 2014)	1,75%
Produit du versement transport TTC	20 814 218 €	20 233 915 €
Nombre de salariés au Stac	261	261
Fréquentation du site internet du Stac	1 037 969	1 005 792
LIGNES SCOLAIRES	2014	2015
Nombre d'enfants inscrits	1 031	1 099
Nombre de services scolaires	28	28
CITALIS	2014	2015
Nombre de voyages réalisés	24 945	23 475
Nombre de voyages réalisés le dimanche et jours fériés	1 204	849
Nombre d'usagers inscrits	628	652
dont nouvelles inscriptions au service dans l'année	201	116
nombre de tickets vendus (trajets dans le PTU)	786	513
nombre de carnets 10 tickets vendus	2056	1904
VÉLOSTATION	2014	2015
Contrats de location	6160	5 723
Journées de location	130 426	100 214
Contrats de consigne	504	483
Journées de consigne	131 416	141 329
Recettes commerciales	60127	66 300
COMPTAGES VÉLOS	2014	2015
Voie Verte de la Leysse	273327	245 647
Parc du Verney à Chambéry	510421	454 312
Avenue de la Boisse à Chambéry	88122	86 944
Buisson Rond à Chambéry	244775	241 341
Avenue de Lyon à Chambéry	111816	117 142
Avenue Verte Nord côté Chambéry	294675	296 341
Avenue Marius Berroir à Chambéry	160181	176 026
Piste cyclable Croix de Bissy	129123	123 967
Avenue du Comte Vert à Chambéry	345444	330 983
Voie Verte des Planeurs Challes-les-Eaux	88528	79 140

### Rédaction

Directions de Chambéry métropole,  
directeur général Dominique Bergé

### Coordination - synthèse

Direction de la communication

### Design graphique et mise en page

l'atelier de Balthazar

04 79 52 17 12

[www.adbcommunication.com](http://www.adbcommunication.com)

### Impression

Uberti-Jourdan

04 50 97 24 79

[www.ubertijourdan.fr](http://www.ubertijourdan.fr)

Certifié Imprim'Vert

Imprimé sur papier 100% recyclé

### Crédits photographiques

Couverture :

Chambéry métropole

Didier Gourbin

Intercalaires :

Romain Fontaine

Vas-y Paulette

Antoine Berger

Istockphotos

ESO

Chambéry métropole

Vas-y Paulette

Gilles Garofolin

PNR des Bauges

Photec Production

Hobby One

Didier Gourbin

Pierre Morel

Caroline Moureaux

Marc Chatelain

Agence Laurent Barsac Architecte

Cécile Pavia

Antoine Berger

Manuel Bouron / CEN Savoie

Barberaz  
Barby  
Bassens  
Challes-les-Eaux  
Chambéry  
Cognin  
Curienne  
Jacob-Bellecombette  
La Motte-Servolex  
La Ravoire  
La Thuile  
Les Déserts  
Montagnole  
Puygros  
Saint-Alban-Leyse  
Saint-Baldoph  
Saint-Cassin  
Saint-Jean-d'Arvey  
Saint-Jeoire-Prieuré  
Saint-Sulpice  
Sonnaz  
Thoiry  
Vérel-Pragondran  
Vimines

Chambéry métropole  
Communauté d'agglomération

106, allée des Blachères  
73026 Chambéry Cedex  
Tél. : 04 79 96 86 00  
Fax : 04 79 96 86 01

[www.chambery-metropole.fr](http://www.chambery-metropole.fr)